

Commission de la **Formation** et de la **Vie Universitaire** | CFVU

Séance du 26 septembre 2022

Délibération n° 087-2022

Point 07.09

Point 07.09. de l'ordre du jour

Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences pour l'année universitaire 2022-2023 – Faculté de pharmacie

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre des articles L613-1 et L712-6-1 du code de l'éducation, les composantes proposent à la Commission de la formation et de la vie universitaire les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences à valoir pour leurs formations diplômantes.

La Commission MECC s'est réunie le 15 septembre 2022 et a donné un avis positif aux modalités d'évaluation des connaissances et des compétences 2022-2023 de la Faculté de pharmacie.

Délibération

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Strasbourg adopte les **modalités d'évaluation des connaissances et des compétences pour l'année universitaire 2022-2023 de la Faculté de pharmacie.**

Résultat du vote

Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants	29
Nombre de voix pour	29
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Destinataires de la décision

- Rectorat de la Région Académique Grand Est, Chancellerie des Universités
- Direction Générale des Services
- Direction des études et de la scolarité
- Faculté de pharmacie

Fait à Strasbourg, le 27 septembre 2022

Le Directeur Général des Services adjoint appui aux missions



Christophe de Casteljau



Madame le Professeur Alexandra KNAEBEL
Vice-Présidente Formation

Jean-Pierre GIES

Doyen

Affaire suivie par

Martine Bernard

Tél. : +33 (0)3 68 85 42 87

mbernard@unistra.fr

Strasbourg, le 31 mars 2022

Objet : MECC 2022/2023

Réf. : JPG/MB/N° 2022-076

Madame la Vice-Présidente,

Veillez trouver ci-dessous la procédure suivie dans notre composante pour élaborer et approuver les modalités d'évaluation des compétences et des connaissances (MECC) ainsi que les calendriers de la Faculté de pharmacie.

La Faculté de pharmacie, de par ses statuts, a mis en place depuis 1996 une commission de l'enseignement et de la vie universitaire, plus couramment appelée commission pédagogique, en charge d'étudier tout ce qui relève de l'enseignement, tant en formation initiale qu'en formation continue, de son organisation (structures, contenus, volumes, évolution des méthodes pédagogiques, MECC, investissement pédagogique, vie des associations étudiantes ...). Cette commission examine les demandes de création ou d'évolution de diplômes et leurs habilitations.

Cette commission pédagogique est ouverte à tous les étudiants de la faculté, à tous les intervenants en enseignement pour les diplômes ouverts à la faculté, aux personnels de la faculté en charge de la gestion de la scolarité, ainsi qu'à toute personne extérieure invitée pour y présenter un point particulier relevant de son domaine. Elle réalise l'instruction de tous les points du domaine de l'enseignement qui seront ensuite soumis au conseil de la faculté.

Pour la rentrée 2022/2023, les modifications de MECC ont été discutées lors des commissions pédagogiques des 14 et 21 mars 2022.

Faculté de Pharmacie
Université de Strasbourg
74 route du Rhin
CS 60024
F-67401 ILLKIRCH CEDEX
France

Tél : +33 (0)3 68 85 41 10

Fax : +33 (0)3 68 85 42 86

www.unistra.fr

D'une manière générale, les MECC ont été étudiées dans un souci constant de respecter une cohérence entre le volume des enseignements, la durée et le type des épreuves d'examens, les coefficients à appliquer et les ECTS attribués.

En outre, les remarques qui avaient été formulées en mai 2021 au sujet des modalités d'évaluation saisies sur EVA ont été prises en compte pour l'année universitaire 2022/2023, comme nous nous y étions engagés par courrier du 16 juillet 2021.

Aucune demande dérogatoire n'a été introduite par la faculté pour les diplômes de licence professionnelle ou de master. De même sont appliqués les textes ministériels spécifiques aux études de santé, qui ne relèvent pas du système LMD sans pour autant être dérogatoires. Depuis l'année universitaire 2019/20, la Faculté de pharmacie applique aux formations générales et approfondies en sciences pharmaceutiques la majeure partie des règles générales de l'Université de Strasbourg relatives aux modalités d'évaluation des étudiants en licence et en master.

Les modifications du règlement de l'université pour 2022/2023 ont été présentées à la commission pédagogique du 7 mars 2022 et n'ont pas induit de modification du règlement de la Faculté de pharmacie.

En ce qui concerne les maquettes de formation, la composante pharmacie porte un parcours du Master mention Biotechnologies de l'ESBS : il s'agit du parcours Biotechnologie pharmaceutique. Les modifications de maquettes entraînées par le passage en alternance ont été discutées lors de la commission pédagogique du 17 novembre 2021 et le détail des maquettes et des MECC lors des commissions pédagogiques des 14 et 21 mars 2022. Elles ont été validées également par le conseil de faculté du 23 mars 2022.

En restant à votre disposition, je vous prie de croire, Madame la Vice-Présidente, à l'assurance de mes salutations cordiales.



Jean-Pierre Gies, Doyen

P.J. : règles en vigueur dans la composante

Règles en vigueur à la Faculté de pharmacie

Les MECC sont portées à la connaissance des étudiants de la Faculté de pharmacie sous plusieurs formes :

- elles se trouvent intégralement sur le site internet de la faculté, sous chaque diplôme ou année d'étude, consultables sur :
<https://pharmacie.unistra.fr/formation/offre-de-formation-des-etudes-de-pharmacie>
- elles sont affichées dans des vitrines accessibles à tous les étudiants,
- elles sont précisées aux étudiants par les enseignants lors de la première heure de cours.

Le calendrier se trouve sur la page suivante :

<https://pharmacie.unistra.fr/formation/admission-et-inscription>

Modalités d'Évaluation des Connaissances et des Compétences

Année universitaire 2022/2023

Faculté de pharmacie

Critères d'édition

Utilisateur : Clémentine BOURGEOIS

Objectif : CFVU

Modèle : A

Date : 08/09/2022

Règles standards : Avec

Références : Sans

Formation

Dates de validation

Catalogue des enseignements Pharmacie pour spécialistes d'autres disciplines	Conseil de composante : 23/03/2022	CFVU : Non
Préparateur - Technicien en pharmacie - DEUST 1	Conseil de composante : 23/03/2022	CFVU : Non
Préparateur - Technicien en pharmacie - DEUST 2	Conseil de composante : 23/03/2022	CFVU : Non
LP Métiers de la qualité dans les industries de santé	Conseil de composante : 23/03/2022	CFVU : Non
LP Procédés et technologies pharmaceutiques	Conseil de composante : 23/03/2022	CFVU : Non
M1 Analyse des médicaments (AM)	Conseil de composante : 23/03/2022	CFVU : Non
M1 Assurance qualité microbiologique des produits de santé (AQ)	Conseil de composante : 23/03/2022	CFVU : Non
M1 Biotechnologies pharmaceutiques (BP)	Conseil de composante : 23/03/2022	CFVU : Non
M1 Ingénierie pharmaceutique (IP)	Conseil de composante : 23/03/2022	CFVU : Non
M1 Pharmacologie et toxicologie (PHT)	Conseil de composante : 23/03/2022	CFVU : Non
M1 Règlementation et droit pharmaceutique (RDP)	Conseil de composante : 23/03/2022	CFVU : Non
M2 Analyse des médicaments (AM)	Conseil de composante : 23/03/2022	CFVU : Non
M2 Assurance qualité microbiologique des produits de santé (AQ)	Conseil de composante : 23/03/2022	CFVU : Non
M2 Biotechnologies pharmaceutiques (BP)	Conseil de composante : 23/03/2022	CFVU : Non

M2 Ingénierie pharmaceutique (IP)	Conseil de composante : 23/03/2022	CFVU : Non
M2 Pharmacologie et toxicologie (PHT)	Conseil de composante : 23/03/2022	CFVU : Non
M2 Recherche et développement pharmaceutique (RetD)	Conseil de composante : 23/03/2022	CFVU : Non
M2 Règlementation et droit pharmaceutique (RDP)	Conseil de composante : 23/03/2022	CFVU : Non

CATALOGUE OF NS

Règles applicables à tous les diplômes CATALOGUE OF NS sélectionnés

Inscriptions pédagogiques

L'inscription pédagogique consiste pour un étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Dérogations : 0

Elle s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le CA après avis de la CFVU.

Dérogations : 0

Assiduité

L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Dérogations : 1

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

Dérogations : 1

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

L'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut être dispensé d'assiduité. Il doit en faire la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant son accès à ce profil spécifique.

Dérogations : 0

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Dérogations : 0

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme, ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS.

Dérogations : 0

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Dérogations : 0

Compensation à l'UE

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.
En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Dérogations : 0

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants.
Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Dérogations : 0

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Dérogations : 1

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention ou parcours).

Dérogations : 0

En cas de **redoublement**, et/ou de **modification du diplôme**, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Dérogations : 0

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Additionnels : 1

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre.

Dérogations : 1

Règle(s) additionnelle(s)

-

Dérogations : 1

Règles applicables aux diplômes CATALOGUE OF NS en régime CC/CT

Session de rattrapage

Une session de rattrapage peut être organisée.
La session de rattrapage concerne les étudiants défaillants ou ajournés après la tenue du jury.
Elle intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

Dérogations : 0

Anonymat des épreuves

Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

Dérogations : 0

Organisation des épreuves

Lorsque l'évaluation comporte un contrôle continu et une épreuve terminale, l'organisation du contrôle continu intervient au moins quinze jours avant la fin du semestre. Ce délai de quinze jours ne s'impose pas à un enseignement évalué uniquement grâce à un contrôle continu, ou aux travaux dirigés ou aux travaux pratiques.

Des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre.

Dérogations : 0

Absence aux épreuves

La présence aux épreuves de contrôle continu et de contrôle terminal est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études.

En cas d'absence à une épreuve de contrôle terminal, l'étudiant est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs. La défaillance n'est pas compensable.

Toutefois, une épreuve de remplacement peut être accordée par le Président du jury, au cas par cas, en particulier dans les circonstances suivantes:

- convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation est déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès de leur service de scolarité.
- empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original présenté au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Dérogations : 0

Des dispositions particulières peuvent être appliquées aux étudiants à profil spécifique.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant est sanctionné par un zéro à cette épreuve. Lorsque la session principale ne comporte que des épreuves de contrôle continu et que l'étudiant est absent à toutes ces épreuves sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Une dispense totale ou partielle de contrôle continu peut être accordée dans les conditions suivantes.

- l'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut bénéficier d'une dispense totale de contrôle continu. Il doit en faire la demande auprès de son service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants son accession à ce profil spécifique. Lorsque la session principale ne comporte que des épreuves de contrôle continu, une épreuve de substitution est prévue dans le règlement des examens.
- une dispense partielle de contrôle continu peut être accordée pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès de son service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'évènement imprévu au plus tard dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un justificatif original est recevable.

Dérogations : 1

Une épreuve de remplacement peut lui être proposée. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Toute absence à l'épreuve de remplacement ou à la session de rattrapage n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée.

Epreuves de la session de rattrapage (CC/CT)

Lorsqu'est organisée une session de rattrapage, elle comporte des épreuves terminales en même nombre et de même nature que la première.

Dérogations : 0

Responsable(s) :

Dérogations et alinéas additionnels

Assiduité

(D) Un contrôle d'assiduité est organisé. Les absences aux enseignements intégrés et/ou dirigés et/ou pratiques doivent être excusées dans un délai de 5 jours ouvrés, par transmission de la pièce justificative au service de scolarité. L'étudiant doit également prévenir au plus tôt l'enseignant concerné.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

(D) Après deux absences non excusées à un ou des enseignements avec contrôle d'assiduité, un avertissement est transmis à l'étudiant avec convocation par un des responsables de la faculté. Si l'étudiant fait encore l'objet d'une absence non excusée supplémentaire au cours du semestre, il sera exclu de l'ensemble des examens du semestre et devra se présenter à la session 2.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

(A) Les étudiants en apprentissage ou en contrat professionnel sont des salariés en formation dont la présence est régie par le code du travail et les conventions collectives de la branche. Ils sont soumis à une obligation d'assiduité totale.

Capitalisation

(D) Pour une année d'études, en cas d'ajournement à la première session, l'étudiant conserve pour la deuxième session les notes des UE validées lors de la première session, sauf demande écrite de sa part adressée au service de la scolarité dans les sept jours qui suivent la publication des notes sur l'ENT. Dans ce cas, seule la note obtenue à la deuxième session sera retenue et considérée comme définitive.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Pour les UE non acquises :

Les notes d'EP égales ou supérieures à 10/20 obtenues lors d'une des deux sessions sont maintenues pour une année.

(D) Les notes d'épreuves supérieures ou égales à 10/20 obtenues lors d'une des deux sessions ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf les notes de travaux pratiques qui sont conservées pour une année. S'il y a une épreuve de rattrapage de TP, c'est la meilleure des deux notes qui est conservée.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

(A) Aucune compensation annuelle n'est possible entre semestres.

Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant devra fournir au service de la scolarité et à l'enseignant, une justification écrite dans un délai maximal de 5 jours ouvrés, sauf cas de force majeure avérée.

(D) Lorsque l'absence est considérée comme étant justifiée, une épreuve de substitution **peut** être organisée. L'enseignant responsable de l'examen en définit les modalités qui peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, la note de cette épreuve sera zéro. Lorsque l'étudiant est absent à toutes les épreuves de contrôle continu d'un élément pédagogique, sans justification recevable, il est déclaré défaillant.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Règle(s) additionnelle(s)

Report de note de la session principale à la session de rattrapage

En cas de non validation d'un semestre, il est proposé un examen de rattrapage pour toute UE non acquise :

Seuls les EP dont la note est inférieure à 10/20 sont soumis au rattrapage.

(D) Aucun report de note n'est possible de la session 1 à la session 2.

Dans le cadre des EP mêlant contrôle continu et contrôle terminal, une épreuve unique de rattrapage sera définie en session 2, sauf exceptions prévues et proposées par l'enseignant responsable. Si l'épreuve de rattrapage est unique, elle se doit d'être représentative de toutes les notions et épreuves de la session 1

En conséquence, tous les contrôles prévus en session 2 pour un EP sont obligatoires.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Sciences de la vie - masters		
Ressources médicinales et alimentaires 1	Catherine SENECHAU (VONTHRON)	3	1		0.75	QCM Connaissances de cours	E	00:30	CC										
					1.25	Questions de synthèse	E	01:00	CC										
					1	Analyse de document - exposés	O	00:15	CC										
Ressources médicinales et alimentaires 2	Catherine SENECHAU (VONTHRON)	3	1		1.25	Questions de synthèse	E	01:00											
					1	Questions à réponses ouvertes et courtes	E	00:30											
					0.75	QCM Connaissances de cours	E	00:30											
Valorisation industrielle des substances naturelles	Aurelie URBAIN	3	1		1.25	Contrôle continu 2	E	02:00											
					0.75	Exposé	O	00:10											
					1	Contrôle continu 1	E	01:00											

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Initiation à la connaissance du médicament	Béatrice HEURTAULT	-	1		1	CC2 Sans substitution et convocation	E	00:20	CC										
					1	CC3 Avec substitution et convocation	E	00:20	CC										
					1	CC1 Avec substitution et convocation	E	00:20	CC										
Initiation à la galénique : pharmacotechnie et qualité	Pascal WEHRLE	-	1		1	CC1	E	00:15	CC										
					1	CC2	E	00:15	CC										
					1	CC3	E	00:30	CC										
Projet tutoré	Bruno VAN OVERLOOP	3	1		1	CC écrit - Dossier port folio	A		CC										
					1	CC écrit - CV	A		CC										
					1	CC oral	O	00:15	CC										
Techniques de communications et applications à l'insertion professionnelle	Bruno VAN OVERLOOP	3	1		0.9	CC1 - Jeux de rôle	O	00:10	CC										
					0.9	CC2 - Jeux de rôle	O	00:10	CC										
					1.2	CC3 - Entretien face à face	O	00:15	CC										
Chimie		-	2																
Structure-based computer assisted drug design	Esther KELLENB ERGER	3	1		0.75	cahier de laboratoire CC	A		CC			3	CT écrit	E	00:30				
					0.75	projet collaboratif CC	A		CC										
					1.5	CT écrit	E	00:30	CT										
Chémoinformatique du médicament	Esther KELLENB ERGER	-	1		0.75	cahier de laboratoire	A		CC			3	CT écrit	E	00:30				
					0.75	projet collaboratif	A		CC										
					1.5	CT écrit	E	00:30	CT										
Analyse des aliments	Eric MARCHIONI	-	1		1	Rapport écrit Remise d'un rapport écrit sur un sujet imposé par le responsable pédagogique: 1 note attendue	A		CC			1	Rapport écrit Remise d'un rapport écrit sur un sujet imposé par le responsable pédagogique: 1 note attendue	A					
Masters Unistra, Mentions: Biotechnologie / Sciences du Médicament et des produits de Santé/ Biologie-Santé/ Sciences du Vivant/ Chimie/ Physique appliquée et Ingénierie Physique		-	2																
BLOC SUPPLÉMENTAIRE UE INNOVEC (FACULTATIF)	Line BOUREL	-	2																
UE (supplémentaire) INNOVEC	Line BOUREL	6	2																

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	INNOVEC	Line BOUREL	-
1	assiduité + évaluation stage(s) par le tuteur Validation par ACQ/NACQ. Conséquence résultat NACQ= UE NACQ. évaluation stage= force de proposition, dynamisme, esprit constructif, dévouement pour la collectivité...	A		CC															

Document interne médialaire

Règles applicables à tous les diplômes DEUST sélectionnés

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires concernant l'étudiant, le paiement des droits et la détermination du statut de l'étudiant.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Dérogations : 0

Inscriptions pédagogiques

L'inscription pédagogique consiste pour un étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Dérogations : 0

Elle s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le CA après avis de la CFVU.

Dérogations : 0

Assiduité

L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Dérogations : 0

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

Dérogations : 0

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

L'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut être dispensé d'assiduité. Il doit en faire la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant son accès à ce profil spécifique.

Dérogations : 0

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Dérogations : 0

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme, ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS.

Dérogations : 0

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Dérogations : 0

Modalités de progression en DEUST

L'inscription en 1ère année de DEUST est accordée par la commission pédagogique de la composante après sélection des candidats. Chaque année universitaire, celle-ci établit la liste des admis à s'inscrire dans cette formation dans la limite des places disponibles.

Les étudiants peuvent prendre au total trois inscriptions annuelles en vue de la validation du diplôme. Une ou, exceptionnellement, deux inscriptions supplémentaires peuvent être accordées par le président de l'université sur proposition d'une commission pédagogique constituée à cet effet.

En dehors de tout aménagement spécifique par contrat pédagogique, la progression de l'étudiant se fait conformément à la maquette de la formation suivie à concurrence de 30 crédits ECTS pour chaque semestre.

Validation d'acquis

Les commissions pédagogiques (régies par les articles D613-38 et suivants du Code de l'éducation) sont chargées de la validation des acquis. Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.

Dérogations : 0

Mise en situation professionnelle

La formation propose des mises en situation professionnelle, notamment par le biais d'un stage ou de l'alternance.

Le stage est une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

Le stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant et accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Dérogations : 0

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit impérativement contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Dérogations : 0

Dérogations : 0

Compensation en DEUST

Le cumul entre un système de notes indépendantes et un système de notes entre lesquelles des compensations peuvent être établies n'est pas autorisé.

Dérogations : 2

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants.

Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Dérogations : 0

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Dérogations : 2

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention ou parcours).

Dérogations : 0

En cas de **redoublement**, et/ou de **modification du diplôme**, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Dérogations : 0

Calcul de la moyenne générale en DEUST

La moyenne générale obtenue en DEUST est la moyenne de l'ensemble des notes obtenues, pondérées par les coefficients.

Jurys du DEUST

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur ou des directeurs de l'unité ou des unités de formation et de recherche, ou du ou des départements de formation assurant les enseignements.

Il est créé des jurys de semestre. Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.

Il est créé des jurys d'année. A l'issue de chacune des deux sessions d'examens, le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs.

Dérogations : 0

Il est créé des jurys de diplôme. Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Ce jury est présidé par un enseignant-chercheur.

Equivalences et mentions

En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

Dérogations : 0

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

L'attribution d'une mention (assez bien : 12/20 ; bien : 14/20 ; très bien : 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue au diplôme. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

Dérogations : 0

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre.

Dérogations : 2

Règle(s) additionnelle(s)

-

Additionnels : 2

Dérogations : 0

Règles applicables aux diplômes DEUST en régime ECI

Evaluation continue intégrale - principes directeurs

L'évaluation continue intégrale consiste en une pluralité d'évaluations diversifiées, réparties régulièrement sur l'ensemble des semaines du semestre et pour l'ensemble des enseignements dont l'objectif est de renforcer la dimension formative des évaluations et de conférer aux retours sur les évaluations un rôle important dans la progression de l'étudiant.

Elle doit permettre à l'équipe pédagogique d'attester que l'étudiant maîtrise les connaissances et compétences visées dans une UE. Elle n'a pas nécessairement pour objectif d'évaluer tous les contenus pédagogiques d'une UE.

Organisation de l'évaluation continue intégrale

La répartition régulière des évaluations peut être garantie par le recours systématique à des créneaux hebdomadaires identifiés dans l'emploi du temps.

Le planning des évaluations avec convocation (qui doivent être identifiées comme telles dans les modalités d'évaluation de chaque formation) est publié au cours des deux premières semaines du semestre. Si des modifications doivent être apportées au planning de ces évaluations en cours de semestre pour des raisons impérieuses, elles sont communiquées 15 jours avant l'évaluation.

Des évaluations peuvent également être réalisées sans convocation dans les créneaux d'enseignement de l'emploi du temps (évaluations en TD et TP, par exemple). Pour ces dernières, des aménagements ou des dérogations sont accordés au profit des étudiants à profil spécifique (étudiants salariés, sportifs de haut niveau, artistes, étudiants en situation de handicap, etc.)

Dérogations : 0

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique aux étudiants

L'élément de base de l'évaluation est l'UE.

L'évaluation continue intégrale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, des projets et des périodes de mise en situation. Elle permet d'apprécier la progression des acquis des connaissances et compétences visés par l'UE, et propose d'éventuelles remédiations à l'étudiant.

Chaque épreuve est corrigée dans un délai raisonnable, en tout état de cause avant l'évaluation suivante, selon des modalités laissées à l'appréciation des enseignants. Le corrigé renforce la dimension formative de l'UE. En particulier, il est remis en perspective par rapport aux attendus (connaissances et compétences) de l'enseignement.

Absence aux épreuves

La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

Dérogations : 0

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

Dérogations : 2

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales.

Dérogations : 2

En cas d'absence à une épreuve de substitution ou à une épreuve de rattrapage (lorsque la formation en propose une), que cette absence soit justifiée ou pas, il n'est pas organisé de nouvelle épreuve. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables:

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Dérogations : 0

Une dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée dans les conditions suivantes:

- l'étudiant relevant d'un profil spécifique peut bénéficier d'une dispense totale de présence. Il en fait la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
- une dispense partielle de présence peut être accordée pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Dérogations : 0

Document interne

Dérogations et alinéas additionnels

Compensation en DEUST

- (D) Aucune compensation annuelle n'est possible entre semestres.

Motif de la dérogation : La formation fait le choix de permettre les compensations au sein du semestre, mais pas entre les semestres.

Capitalisation

Pour une année d'études, en cas d'ajournement à la première session, l'étudiant conserve pour la deuxième session les notes des UE validées lors de la première session, sauf demande écrite de sa

- (D) part adressée au service de la scolarité dans les sept jours qui suivent la publication des notes sur l'ENT. Dans ce cas, seule la note obtenue à la deuxième session sera retenue et considérée comme définitive.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Dans les UE non acquises, les notes égales ou supérieures à 10/20 obtenues lors d'une des deux sessions sont maintenues pour une année. S'il y a une épreuve de rattrapage de TP, c'est la meilleure des deux notes qui est conservée.

Motif de la dérogation : Le but est de pouvoir donner un bon accès aux salles de TP, qui sont en nombre limité.

Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant devra fournir au service de la scolarité et à l'enseignant, une justification écrite dans un délai maximal de 5 jours ouvrés, sauf cas de force majeure avérée.

- (D) Lorsque l'absence est considérée comme étant justifiée, une épreuve de substitution **peut** être organisée. L'enseignant responsable de l'examen en définit les modalités qui peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, l'épreuve est neutralisée.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, la note de cette épreuve sera zéro.

- (D) Lorsque l'étudiant est absent à toutes les épreuves de contrôle continu d'un élément pédagogique, sans justification recevable, il est déclaré défaillant.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Règle(s) additionnelle(s)

Document interne

Assiduité:

Un contrôle d'assiduité est organisé. Les absences aux enseignements intégrés et/ou dirigés et/ou pratiques doivent être excusées dans un délai de 5 jours ouvrés, par transmission de la pièce justificative au service de scolarité. L'étudiant doit également prévenir au plus tôt l'enseignant concerné. Après deux absences non excusées à un ou des enseignements avec contrôle d'assiduité, un avertissement est transmis à l'étudiant avec convocation par un des responsables de la faculté. Si l'étudiant fait encore l'objet d'une absence non excusée supplémentaire au cours du semestre, il sera exclu de l'ensemble des examens du semestre et devra se présenter à la session 2.

(A)

Les étudiants en apprentissage ou en contrat professionnel sont des salariés en formation dont la présence est régie par le code du travail et les conventions collectives de la branche. Ils sont soumis à une obligation d'assiduité totale.

Report de note de la session principale à la session de rattrapage

En cas de non validation d'un semestre, il est proposé un examen de rattrapage pour toute UE non acquise :

- Seules les matières dont la note est inférieure à 10/20 sont soumises au rattrapage.
- Aucun report de note n'est possible de la session 1 à la session 2.

Dans le cadre des UE mêlant contrôle continu et contrôle terminal, une épreuve unique de rattrapage sera définie en session 2, sauf exceptions prévues et proposées par le tableau des épreuves. Si l'épreuve de rattrapage est unique, elle représente toutes les notions et épreuves de la session 1

En conséquence, tous les contrôles prévus en session 2 pour un EP sont obligatoires

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Semestre 1 - DEUST 1		
UE01 Chimie et biochimie	Xavier WISSLER	9	3																
Chimie et biochimie	Xavier WISSLER	-	3		1	CC écrit	E	01:00	N			3	CT écrit	E	01:00				
					1	CC écrit	E	01:00	N										
					1	CC écrit	E	01:00	N										
UE02 Pharmacologie	Nathalie NIEDERHOFFER	6	2																
Initiation au médicament	Nathalie NIEDERHOFFER	-	1		0.5	CC écrit	E	01:00	N			1	CT Oral	O	00:30				
					0.5	CC écrit	E	01:00	N										
Pharmacologie intégrée	Nathalie NIEDERHOFFER	-	1		0.5	CC écrit	E	01:00	N			1	CT Oral	O	00:30				
					0.5	CC écrit	E	01:00	N										
UE03 Anatomie, Physiologie et Pathologies (1)		12	4																

OBJETS				Session principale											Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale							Session de rattrapage							
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Anatomie, Physiologie et Pathologies (1)	Anne-Laure BADET	-	4		1	CC écrit	E	01:00	N				4	CT écrit	E	01:00			
					1	CC écrit	E	01:00	N										
					1	CC écrit	E	01:00	N										
					1	CC écrit	E	01:00	N										
UE04 Microbiologie et Anti-infectieux	Anne-Laure BADET	3	1																
Microbiologie	Anne-Laure BADET	-	0.5		0.5	CC écrit	E	01:00	N			0.5	CT écrit	E	00:30				
Anti-infectieux	Anne-Laure BADET	-	0.5		0.5	CC écrit	E	01:00	N			0.5	CT écrit	E	00:30				
Semestre 2 - DEUST 1		30	10																
UE05 Législation pharmaceutique, gestion et législation du travail	Alexandra CHAMPERT	12	4																
Législation pharmaceutique	Alexandra CHAMPERT	-	2		2	CC écrit	E	01:00	N			2	CT écrit	E	00:30				
Gestion	Alexandra CHAMPERT	-	1		1	CC écrit	E	01:00	N			1	CT écrit	E	00:30				
Législation du travail	Alexandra CHAMPERT	-	1		1	CC écrit	E	01:00	N			1	CT écrit	E	00:30				
UE06 Pharmacie galénique	Gilles BLOCH	9	3																
Pharmacie galénique	Gilles BLOCH	-	3		1	CC écrit	E	01:00	N			3	CT écrit	E	01:00				
					1	CC écrit	E	01:00	N										
					1	CC écrit	E	01:00	N										
UE07 Préparation et conditionnement du médicament (1)	Gilles BLOCH	3	1																
Préparation et conditionnement du médicament (1)	Gilles BLOCH	-	1		1	TP CC	A		N			1	TP CC	A					
UE08 Bon usage du médicament	Rachel MATZ-W ESTPHAL	3	1																
Interactions médicamenteuses et dangers des médicaments	Rachel MATZ-W ESTPHAL	-	0.5		0.5	CC écrit	E	01:00	N			0.5	CT écrit	E	00:30				
Toxicologie	Rachel MATZ-W ESTPHAL	-	0.5		0.5	CC écrit	E	01:00	N			0.5	CT écrit	E	00:30				
UE09 Langues	Christophe GUIBAL	3	1																

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Anglais	<i>Christophe GUIBAL</i>	-
					0.5	CC Oral	O	00:15	N										

Document intermédiaire

Responsable(s) : Emilie Sick

Dérogations et alinéas additionnels

Compensation en DEUST

- (D) Aucune compensation annuelle n'est possible entre semestres.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Capitalisation

Pour une année d'études, en cas d'ajournement à la première session, l'étudiant conserve pour la deuxième session les notes des UE validées lors de la première session, sauf demande écrite de sa

- (D) part adressée au service de la scolarité dans les sept jours qui suivent la publication des notes sur l'ENT. Dans ce cas, seule la note obtenue à la deuxième session sera retenue et considérée comme définitive.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Dans les UE non acquises, les notes égales ou supérieures à 10/20 obtenues lors d'une des deux sessions sont maintenues pour une année. S'il y a une épreuve de rattrapage de TP, c'est la meilleure des deux notes qui est conservée.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant devra fournir au service de la scolarité et à l'enseignant, une justification écrite dans un délai maximal de 5 jours ouvrés, sauf cas de force majeure avérée.

- (D) Lorsque l'absence est considérée comme étant justifiée, une épreuve de substitution **peut** être organisée. L'enseignant responsable de l'examen en définit les modalités qui peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, l'épreuve est neutralisée.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, la note de cette épreuve sera zéro.

- (D) Lorsque l'étudiant est absent à toutes les épreuves de contrôle continu d'un élément pédagogique, sans justification recevable, il est déclaré défaillant.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Règle(s) additionnelle(s)

Document Inter-médicair

Assiduité:

Un contrôle d'assiduité est organisé. Les absences aux enseignements intégrés et/ou dirigés et/ou pratiques doivent être excusées dans un délai de 5 jours ouvrés, par transmission de la pièce justificative au service de scolarité. L'étudiant doit également prévenir au plus tôt l'enseignant concerné. Après deux absences non excusées à un ou des enseignements avec contrôle d'assiduité, un avertissement est transmis à l'étudiant avec convocation par un des responsables de la faculté. Si l'étudiant fait encore l'objet d'une absence non excusée supplémentaire au cours du semestre, il sera exclu de l'ensemble des examens du semestre et devra se présenter à la session 2.

(A)

Les étudiants en apprentissage ou en contrat professionnel sont des salariés en formation dont la présence est régie par le code du travail et les conventions collectives de la branche. Ils sont soumis à une obligation d'assiduité totale.

Report de note de la session principale à la session de rattrapage

En cas de non validation d'un semestre, il est proposé un examen de rattrapage pour toute UE non acquise :

- Seules les matières dont la note est inférieure à 10/20 sont soumises au rattrapage.
- Aucun report de note n'est possible de la session 1 à la session 2.

Dans le cadre des UE mêlant contrôle continu et contrôle terminal, une épreuve unique de rattrapage sera définie en session 2, sauf exceptions prévues et proposées par le tableau des épreuves. Si l'épreuve de rattrapage est unique, elle représente toutes les notions et épreuves de la session 1. En conséquence, tous les contrôles prévus en session 2 pour un EP sont obligatoires

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session principale							Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.
Semestre 3 - DEUST 2																
UE 01 Anatomie, Physiologie et Pathologies (2)	<i>BADET Anne-Laure</i>	9	3													
Anatomie, Physiologie et Pathologies (2)	<i>BADET Anne-Laure</i>	-	3		1	CC écrit	E	01:00	N			3	CT écrit	E	01:00	
					1	CC écrit	E	01:00	N							
					1	CC écrit	E	01:00	N							
UE 02 Grandes pathologies : de la cible au médicament	Jean-Pierre GIES	3	1													
Grandes pathologies : de la cible au médicament	Jean-Pierre GIES	-	1		0.34	Oral	O	00:15	N			1	CT écrit	E	01:00	
					0.33	Ecrit Rapport écrit	A		N							
					0.33	CC écrit	E	01:00	N							
UE 03 Botanique et pharmacognosie	Aurelie URBAIN	6	2													

OBJETS				Session principale											Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Botanique	Aurelie URBAIN	-	1		0.5	CC écrit	E	00:30	N			1	CT écrit	E	00:30				
					0.5	CC écrit	E	00:30	N										
Médicaments d'origine naturelle	Aurelie URBAIN	-	1		1	CC écrit	E	00:30	N			1	CT écrit	E	00:30				
UE 04 Préparation et conditionnement du médicament (2)	Gilles BLOCH	9	3																
Travaux pratiques de préparation et conditionnement du médicament (2)	Gilles BLOCH	-	2.75		2.75	TP Réalisation d'une préparation, conditionnement et étiquetage.	A		N			3	TP	A					
Travaux pratiques de reconnaissances	Gilles BLOCH	-	0.25		0.25	TP Réalisation d'une préparation, conditionnement et étiquetage.	A		N										
UE 05 Commentaire d'ordonnance : initiation à la dispensation	Matthieu FOHRER	3	1																
Commentaire technique d'ordonnances	Matthieu FOHRER	-	1		0.5	CC oral	O	00:15	N			1	CT oral	O	00:15				
					0.5	CC oral	O	00:15	N										
Semestre 4 - DEUST 2		30	10																
UE 06 Prise en charge médicamenteuse des pathologies	Emilie SICK	9	3																
Prise en charge médicamenteuse des pathologies	Emilie SICK	-	3		1	CC écrit	E	01:00	N			1	CT écrit	E	01:00				
					1	CC écrit	E	01:00	N										
					1	CC écrit	E	01:00	N										
UE 07 Dispositifs médicaux	Emilie SICK	3	1																
Dispositifs médicaux	Emilie SICK	-	1		0.5	CC écrit	E	00:30	N			1	CT écrit	E	00:30				
					0.5	CC écrit	E	00:30	N										
UE 08 Phytothérapie	Emilie SICK	6	2																
Phytothérapie	Emilie SICK	-	1.75		0.88	CC écrit	E	01:00	N			1.75	CT écrit	E	01:00				
					0.87	CC écrit	E	01:00	N										
Homéopathie	Emilie SICK	-	0.25		0.25	CC écrit	E	00:30	N			0.25	CT écrit	E	00:30				
UE 09 Commentaire d'ordonnances et conseils à l'officine	Matthieu FOHRER	6	2																
Commentaire d'ordonnances et conseils à l'officine	Matthieu FOHRER	-	2		0.67	CC oral	O	00:15	N			2	CT Oral	O	00:15				
					0.67	CC oral	O	00:15	N										
					0.66	CC oral	O	00:15	N										
UE 10 Immunologie	<i>BADET Anne-Laure</i>	3	1																

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Immunologie	BADET Anne-Laure	-	1		0.5	CC écrit	E	01:00	N			1	CT écrit	E	01:00				
					0.5	CC écrit	E	01:00	N										
UE 11 Langues	GUIBAL Christophe	3	1																
Anglais	GUIBAL Christophe	-	1		0.5	CC oral	O	00:15	N			1	CT oral	O	00:15				
					0.5	CC oral	O	00:15	N										

Document intermédiaire

Règles applicables à tous les diplômes LICENCE PRO sélectionnés

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires concernant l'étudiant, le paiement des droits et la détermination du statut de l'étudiant.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Dérogations : 0

Inscriptions pédagogiques

L'inscription pédagogique consiste pour un étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Dérogations : 0

Elle s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le CA après avis de la CFVU.

Dérogations : 0

Nombre d'inscription

Tout étudiant peut acquérir les unités d'enseignement constitutives de son cursus, de manière progressive, année après année, dans la limite de six inscriptions annuelles dans la même mention, dont trois dans la 1^{ère} année du diplôme.

Dérogations : 0

Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du responsable de la formation après consultation de la commission pédagogique, selon une procédure adoptée par le Conseil de composante.

Dérogations : 0

Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues de ce décompte.

Dérogations : 0

Assiduité

L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Dérogations : 2

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

Dérogations : 2

A partir de la 3^{ème} absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

Additionnels : 2

L'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut être dispensé d'assiduité. Il doit en faire la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant son accès à ce profil spécifique.

Dérogations : 0

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Dérogations : 0

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme, ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS.

Dérogations : 0

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Dérogations : 0

Modalités d'accès et de progression en licence

La formation est organisée en année, semestres, et UE, dont certaines constituent des blocs de compétences.

Dérogations : 0

Dans le cadre d'une maquette organisée en blocs de compétences, et exclusivement dans ce cadre, une UE peut être assortie de prérequis pour permettre une progression cohérente de l'étudiant dans le cursus. Un prérequis est un jalon incontournable dans l'acquisition progressive d'une compétence ou d'un bloc de compétences constitutifs du cœur de la formation, et que l'étudiant doit avoir validé pour pouvoir être inscrit pédagogiquement à l'UE concernée.

Dérogations : 0

Pour accéder à l'année supérieure, l'étudiant doit avoir validé les deux semestres de l'année en cours.

Toutefois un étudiant n'ayant pas validé son année, mais ayant acquis au moins 24 crédits ECTS sur 30 pour chacun des deux semestres, est autorisé à s'inscrire en année supérieure. L'acquisition des éléments en dette dans l'année non validée est prioritaire.

Dérogations : 0

En dehors de tout aménagement spécifique par contrat pédagogique, la progression de l'étudiant se fait conformément à la maquette de la formation suivie à concurrence de 30 crédits ECTS pour chaque semestre.

Dérogations : 0

Par dérogation aux principes énoncés ci-dessus, l'étudiant n'ayant pas validé son année peut être autorisé à suivre par anticipation des éléments pédagogiques de l'année supérieure. Il reste exclusivement inscrit dans l'année non validée, et les éléments pédagogiques suivis dans l'année supérieure font l'objet d'un contrat pédagogique signé par le responsable de la formation et par l'étudiant. Dans ce cas, la somme totale en ECTS des UE suivies ne pourra pas, par défaut, excéder 30 ECTS par semestre. Le responsable pédagogique informe le service de scolarité des contrats établis. Lors de son inscription pédagogique, l'étudiant présente obligatoirement le contrat pédagogique signé.

Dérogations : 0

Un étudiant ne peut en aucun cas être inscrit en troisième année s'il n'a pas validé la première année de la formation.

Dérogations : 0

Validation d'acquis

Les commissions pédagogiques (régies par les articles D613-38 et suivants du Code de l'éducation) sont chargées de la validation des acquis. Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE. L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants. Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.

Dérogations : 0

Mise en situation professionnelle

La formation propose des mises en situation professionnelle, notamment par le biais d'un stage ou de l'alternance.

Le stage est une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

Le stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant et accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Dérogations : 0

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit impérativement contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

Dérogations : 0

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Dérogations : 0

Compensation en licence professionnelle

La formation inclut des UE - blocs de compétences.

Au niveau du semestre, de l'année et du diplôme : Les UE correspondant à des blocs de compétences ne sont pas compensables par d'autres UE.

Dérogations : 2

Capitalisation en licence professionnelle

Une UE dont la note est supérieure ou égale à 10/20 est validée.

L'acquisition d'une UE emporte celle des crédits européens correspondants. Les éléments constitutifs d'une UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention).

Dérogations : 2

En cas de **redoublement**, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Les mesures transitoires préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant.

Dérogations : 0

Calcul de la moyenne générale et obtention du diplôme

La moyenne générale obtenue est la moyenne de l'ensemble des notes obtenues aux UE, pondérées par leurs coefficients.

Dérogations : 0

Jurys

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Dérogations : 0

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre. Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Dérogations : 0

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Equivalences et mentions

En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

Dérogations : 0

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

L'attribution d'une mention (assez bien : 12/20 ; bien : 14/20 ; très bien : 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue au diplôme. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

Dérogations : 0

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre.

Dérogations : 2

Règle(s) additionnelle(s)

-

Dérogations : 2

Règles applicables aux diplômes LICENCE PRO en régime ECI

Evaluation continue intégrale - principes directeurs

L'évaluation continue intégrale consiste en une pluralité d'évaluations diversifiées, réparties régulièrement sur l'ensemble des semaines du semestre et pour l'ensemble des enseignements dont l'objectif est de renforcer la dimension formative des évaluations et de conférer aux retours sur les évaluations un rôle important dans la progression de l'étudiant.

Elle doit permettre à l'équipe pédagogique d'attester que l'étudiant maîtrise les connaissances et compétences visées dans une UE. Elle n'a pas nécessairement pour objectif d'évaluer tous les contenus pédagogiques d'une UE.

Organisation de l'évaluation continue intégrale

La répartition régulière des évaluations peut être garantie par le recours systématique à des créneaux hebdomadaires identifiés dans l'emploi du temps.

Le planning des évaluations avec convocation (qui doivent être identifiées comme telles dans les modalités d'évaluation de chaque formation) est publié au cours des deux premières semaines du semestre. Si des modifications doivent être apportées au planning de ces évaluations en cours de semestre pour des raisons impérieuses, elles sont communiquées 15 jours avant l'évaluation.

Des évaluations peuvent également être réalisées sans convocation dans les créneaux d'enseignement de l'emploi du temps (évaluations en TD et TP, par exemple). Pour ces dernières, des aménagements ou des dérogations sont accordés au profit des étudiants à profil spécifique (étudiants salariés, sportifs de haut niveau, artistes, étudiants en situation de handicap, etc.)

Dérogations : 0

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique aux étudiants

L'élément de base de l'évaluation est l'UE.

L'évaluation continue intégrale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, des projets et des périodes de mise en situation. Elle permet d'apprécier la progression des acquis des connaissances et compétences visés par l'UE, et propose d'éventuelles remédiations à l'étudiant.

Chaque épreuve est corrigée dans un délai raisonnable, en tout état de cause avant l'évaluation suivante, selon des modalités laissées à l'appréciation des enseignants. Le corrigé renforce la dimension formative de l'UE. En particulier, il est remis en perspective par rapport aux attendus (connaissances et compétences) de l'enseignement.

Nombre d'évaluations par UE

Les évaluations doivent être en nombre suffisant pour respecter le principe de seconde chance. Le nombre global de notes est à apprécier en fonction du nombre d'ECTS et/ou du nombre d'enseignements qui composent l'UE, ainsi que de la nature et de la durée des épreuves.

Aucune note ne contribue pour plus de 50% de la moyenne de l'UE.

Dérogations : 0

Un minimum de trois notes est attendu par UE, et permet une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre les évaluations.

Dérogations : 0

Absence aux épreuves

La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

Dérogations : 0

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

Dérogations : 2

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales.

Dérogations : 2

En cas d'absence à une épreuve de substitution ou à une épreuve de rattrapage (lorsque la formation en propose une), que cette absence soit justifiée ou pas, il n'est pas organisé de nouvelle épreuve. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables:

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Dérogations : 0

Une dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée dans les conditions suivantes:

- l'étudiant relevant d'un profil spécifique peut bénéficier d'une dispense totale de présence. Il en fait la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
- une dispense partielle de présence peut être accordée pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Dérogations : 0

Dérogations et alinéas additionnels

Assiduité

- (D) Un contrôle d'assiduité est organisé. Les absences aux enseignements intégrés et/ou dirigés et/ou pratiques doivent être excusées dans un délai de 5 jours ouvrés, par transmission de la pièce justificative au service de scolarité. L'étudiant doit également prévenir au plus tôt l'enseignant concerné.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

- (D) Après deux absences non excusées à un ou des enseignements avec contrôle d'assiduité, un avertissement est transmis à l'étudiant avec convocation par un des responsables de la faculté. Si l'étudiant fait encore l'objet d'une absence non excusée supplémentaire au cours du semestre, il sera exclu de l'ensemble des examens du semestre et devra se présenter à la session 2.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

- (A) Les étudiants en apprentissage ou en contrat professionnel sont des salariés en formation dont la présence est régie par le code du travail et les conventions collectives de la branche. Ils sont soumis à une obligation d'assiduité totale.

Compensation en licence professionnelle

- (D) Au niveau du semestre: les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieur à 10/20.

Motif de la dérogation : La formation ne propose pas de blocs de compétences, mais les semestres doivent rester non compensables pour garantir la place de la mise en situation professionnelle dans le diplôme.

Au niveau du semestre, de l'année et du diplôme : aucune compensation annuelle n'est possible entre semestres.

Capitalisation en licence professionnelle

- (D) Pour une année d'études, en cas d'ajournement à la première session, l'étudiant conserve pour la deuxième session les notes des UE validées lors de la première session, sauf demande écrite de sa part adressée au service de la scolarité dans les sept jours qui suivent la publication des notes sur l'ENT. Dans ce cas, seule la note obtenue à la deuxième session sera retenue et considérée comme définitive.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

- (D) Pour les UE non acquises, les notes des matières et des TP égales ou supérieures à 10/20 obtenues lors d'une des deux sessions sont maintenues pour une année. S'il y a une épreuve de rattrapage de TP, c'est la meilleure des deux notes qui est conservée.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant devra fournir au service de la scolarité et à l'enseignant, une justification écrite dans un délai maximal de 5 jours ouvrés, sauf cas de force majeure avérée.

- (D) Lorsque l'absence est considérée comme étant justifiée, une épreuve de substitution **peut** être organisée. L'enseignant responsable de l'examen en définit les modalités qui peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, l'épreuve est neutralisée.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, la note de cette épreuve sera zéro.

- (D) Lorsque l'étudiant est absent à toutes les épreuves de contrôle continu d'un élément pédagogique, sans justification recevable, il est déclaré défaillant.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Règle(s) additionnelle(s)

Report de note de la session principale à la session de rattrapage

En cas de non validation d'un semestre, il est proposé un examen de rattrapage pour toute UE non acquise.

- Seuls les matières dont la note est inférieure à 10/20 sont soumises au rattrapage.
- (D) • Aucun report de note n'est possible de la session 1 à la session 2.

Dans le cadre des UE mêlant contrôle continu et contrôle terminal, une épreuve unique de rattrapage sera définie en session 2, sauf exceptions prévues dans le tableau des épreuves. Si l'épreuve de rattrapage est unique, elle représente toutes les notions et épreuves de la session 1

En conséquence, tous les contrôles prévus en session 2 pour une UE sont obligatoires.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Semestre 1		
UE01 Les industries de santé : contexte réglementaire		6	2																
Le cycle de vie du médicament	Philippe NANDE	-	0.75		0.75	Écrit (CC)	E	00:30	N			0.75	Oral (session 2)	O	00:15				
BPF pharmaceutiques et cosmétiques	Philippe NANDE	-	0.75		0.25	Écrit (CC)	E	00:30	N			0.25	Oral (session 2)	O	00:15				
Les dispositifs médicaux (norme ISO 13485)	Stéphane GERARD	-	0.5		0.5	Écrit (CC)	E	00:25	N			0.5	Oral (session 2)	O	00:15				
Les ICH : vision globale et étude des guides ICH	Stéphane GERARD	-																	
BPF appliquées (e-learning)	CFA LEEM	-																	
UE02 Industrie pharmaceutique : réalités et perspectives		3	1																

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Industrie pharmaceutique (réalités et perspectives)	Bruno VAN OVERLOOP	-	1		0.33	Écrit (CC)	E	00:15	N			1	Oral (session 2)	O	00:15				
					0.33	Écrit (CC)	E	00:15	N										
					0.34	Écrit (CC)	E	00:15	N										
UE03 Microbiologie		6	2																
Initiation microbiologique	Emmanuel BOUTANT	-	0.75		0.25	Écrit (CC)	E	00:30	N			0.75	Oral (session 2)	O	00:30				
					0.5	TP (CC) Rapports écrits de TP. Note = moyenne des notes des rapports	A		N										
Microbiologie des procédés	Emmanuel BOUTANT	-	0.75		0.25	Écrit (CC)	E	00:30	N			0.75	Oral (session 2)	O	00:30				
					0.25	Écrit (CC)	E	00:30	N										
					0.25	Écrit (CC)	E	00:30	N										
Qualité microbiologique	Emmanuel BOUTANT	-	0.5		0.5	Écrit (CC)	E	00:30	N			0.5	Oral (session 2)	O	00:15				
UE04 Insertion professionnelle		3	1																
Droit du travail	Sébastien BENDER	-	0.4		0.4	Écrit (CC)	E	00:30	N			0.4	Écrit (CC)	E	00:30				
Recrutement RH et portfolio	Bruno VAN OVERLOOP	-	0.6		0.3	Oral (CC)	O	00:30	N			0.6	Oral (session 2)	O	00:15				
					0.3	Oral (CC)	O	00:30	N										
UE05 Anglais technique		3	1																

Document interne à l'Université de Caen

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Anglais- L pro S5		-			0	A mi-semestre au plus tard : au choix A mi-semestre au plus tard : au choix de l'étudiant, interaction orale ou production écrite sur un sujet de son choix, évaluée à partir d'une grille critériée, avec note indicative.	A			N									
					1	Au fil de l'eau : au choix Au fil de l'eau : la même interaction orale ou production écrite que la première, améliorée grâce au feedback critérié et à un travail de remédiation discuté avec l'enseignant. Avec note définitive.	A			N									
					1	Fin de semestre : au choix Fin de semestre : au choix de l'étudiant : interaction orale ou production écrite sur un autre sujet de son choix, évalué à partir d'une grille critériée, avec note définitive.	A			N									
UE06 Qualitologie et statistiques		3	1																
Fondamentaux de la qualité industrielle	Pascal WEHRLE	-	0.5		0.5	Écrit (CC)	E	00:30	N			0.5	Oral (session 2)	O	00:15				
Maitrise statistique des procédés industriels	Pascal WEHRLE	-	0.5		0.25	TP (CC)	A		N			0.25	Oral (session 2)	O	00:15				
					0.25	Compte rendu écrit de TP	E	00:30	N		0.25	Oral (session 2)	O	00:15					
UE07 Communication		3	1																
Communication (personnelle et interne)	Bruno VAN OVERLOOP	-	1		0.3	Oral (CC)	O	00:15	N			1	Oral (session 2)	O	00:15				
					0.35	Oral (CC)	O	00:15	N										
					0.35	Oral (CC)	O	00:15	N										
Point d'étape	Philippe NANDE	-																	
UE08 Gestion documentaire, compliance et traçabilité		3	1																
Traçabilité et fondamentaux de l'écrit	Philippe NANDE	-	0.25		0.25	Écrit (CC)	E	00:15	N			0.25	Oral (session 2)	O	00:15				

OBJETS				Session principale											Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Pyramide documentaire et dossier de lot	Philippe NANDE	-																	
Data integrity	Philippe NANDE	-	0.25		0.25	Écrit (CC)	E	00:15	N			0.25	Oral (session 2)	O	00:15				
Étude de cas (construction/correction d'un dossier de lot)	Philippe NANDE	-	0.5		0.5	Écrit (CC)	E	00:30	N			0.5	Écrit (session 2)	E	00:30				
Semestre 2			30	10															
UE09 Qualité appliquée aux industries de santé			3	3															
Normes outils et indicateurs qualité des industries de santé	Philippe NANDE	-	2.5		0.5	Écrit (CC)	E	00:30	N			2.5	Oral (session 2)	O	00:15				
					1	Écrit (CC)	E	00:20	N										
					1	Écrit (CC)	E	00:40	N										
Étude de cas (audit terrain, chantier 5S, analyse de risque)	Philippe NANDE	-	0.5		0.5	TP (CC) Rapport écrit	A		N			0.5	Oral (session 2)	O	00:15				
UE10 Qualité appliquée aux laboratoires de contrôle			3	1.25															
Qualité appliquée aux laboratoires de contrôle	Martine BERGAENTZLE	-	1		0.25	Écrit (CC)	E	00:30	N			1	Oral (session 2)	O	00:15				
					0.5	Écrit (CC)	E	00:30	N										
					0.25	TP (CC) Manipulations + rapport écrit final. Note = moyenne des 2	A		N										
Gestion des déchets et de l'environnement (norme ISO 14000)	Martine BERGAENTZLE	-	0.25		0.25	Oral (CC)	O	00:15	N			0.25	Oral (session 2)	O	00:15				
UE11 Qualification des locaux, du matériel et validation des procédés			6	2															
Qualification des locaux et du matériel et validation des procédés	Philippe NANDE	-	1.5		0.5	Écrit (CC)	E	00:30	N			1.5	Oral (session 2)	O	00:30				
					0.5	Écrit (CC)	E	00:30	N										
					0.5	TP (CC) Rapport écrit après manipulations de 2 jours	A		N										
Notions fondamentales de métrologie industrielles	Philippe NANDE	-	0.25		0.25	Écrit (CC)	E	00:15	N			0.25	Écrit (CC)	E	00:15				
Gestion des modifications (change control)	Philippe NANDE	-	0.25		0.25	Écrit (CC)	E	00:15	N			0.25	Oral (session 2)	O	00:15				
Stage en entreprise	Philippe NANDE	9	3		2	Soutenance	O	01:00	N			3	Soutenance (session 2)	O	01:00				
					1	Évaluation entreprise	A		N										
Projet tutoré	Philippe NANDE	9	3		1	Évaluation entreprise	A		N			3	Soutenance (session 2)	A	01:00				
					2	Soutenance	O	01:00	N										

Dérogations et alinéas additionnels

Assiduité

- (D) Un contrôle d'assiduité est organisé. Les absences aux enseignements intégrés et/ou dirigés et/ou pratiques doivent être excusées dans un délai de 5 jours ouvrés, par transmission de la pièce justificative au service de scolarité. L'étudiant doit également prévenir au plus tôt l'enseignant concerné.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

- (D) Après deux absences non excusées à un ou des enseignements avec contrôle d'assiduité, un avertissement est transmis à l'étudiant avec convocation par un des responsables de la faculté.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

- (D) Si l'étudiant fait encore l'objet d'une absence non excusée supplémentaire au cours du semestre, il sera exclu de l'ensemble des examens du semestre et devra se présenter à la session 2.

- (A) Les étudiants en apprentissage ou en contrat professionnel sont des salariés en formation dont la présence est régie par le code du travail et les conventions collectives de la branche. Ils sont soumis à une obligation d'assiduité totale.

Compensation en licence professionnelle

- (D) Au niveau du semestre: les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieur à 10/20.

Motif de la dérogation : La formation ne propose pas de blocs de compétences, mais les semestres doivent rester non compensables pour garantir la place de la mise en situation professionnelle dans le diplôme.

Au niveau du semestre, de l'année et du diplôme : aucune compensation annuelle n'est possible entre semestres.

Capitalisation en licence professionnelle

- (D) Pour une année d'études, en cas d'ajournement à la première session, l'étudiant conserve pour la deuxième session les notes des UE validées lors de la première session, sauf demande écrite de sa part adressée au service de la scolarité dans les sept jours qui suivent la publication des notes sur l'ENT. Dans ce cas, seule la note obtenue à la deuxième session sera retenue et considérée comme définitive.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

- (D) Pour les UE non acquises, les notes des matières et des TP égales ou supérieures à 10/20 obtenues lors d'une des deux sessions sont maintenues pour une année. S'il y a une épreuve de rattrapage de TP, c'est la meilleure des deux notes qui est conservée.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant devra fournir au service de la scolarité et à l'enseignant, une justification écrite dans un délai maximal de 5 jours ouvrés, sauf cas de force majeure avérée.

- (D) Lorsque l'absence est considérée comme étant justifiée, une épreuve de substitution **peut** être organisée. L'enseignant responsable de l'examen en définit les modalités qui peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut l'épreuve est neutralisée.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, la note de cette épreuve sera zéro.

- (D) Lorsque l'étudiant est absent à toutes les épreuves de contrôle continu d'un élément pédagogique, sans justification recevable, il est déclaré défaillant.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Règle(s) additionnelle(s)

Report de note de la session principale à la session de rattrapage

En cas de non validation d'un semestre, il est proposé un examen de rattrapage pour toute UE non acquise :

- Seules les matières dont la note est inférieure à 10/20 sont soumises au rattrapage.
- (D) • Aucun report de note n'est possible de la session 1 à la session 2.

Dans le cadre des UE mêlant contrôle continu et contrôle terminal, une épreuve unique de rattrapage sera définie en session 2, sauf exceptions prévues et proposées par l'enseignant responsable. Si l'épreuve de rattrapage est unique, elle représente toutes les notions et épreuves de la session 1. En conséquence, tous les contrôles prévus en session 2 pour un EP sont obligatoires.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Semestre 1		
UE01 Le médicament		30	10																
		9	3																
Initiation au médicament et à la pharmacie galénique	Béatrice HEURTAULT	-	0.25		0.25	Écrit (CC)	E	00:30	N			0.25	Oral (session 2)	O	00:30				
Pharmacotechnie des formes liquides et pâteuses	Béatrice HEURTAULT	-	1		0.5	Écrit (CC)	E	00:45	N			1	Oral (session 2)	O	00:30				
					0.5	Écrit (CC)	E	00:45	N										
Pharmacotechnie des formes solides	Pascal WEHRLE	-	1		0.5	Écrit (CC)	E	00:45	N			1	Oral (session 2)	O	00:30				
					0.5	Écrit (CC)	E	00:45	N										
Droit et santé publique	Bruno MICHEL	-	0.25		0.25	Écrit (CC)	E	00:45	N			0.25	Oral (session 2)	O	00:15				
Recherche et développement, tests pharmacologiques	Rachel MATZ-W ESTPHAL	-	0.25		0.25	Écrit (CC)	E	00:45	N			0.25	Oral (session 2)	O	00:15				
BPF pharmaceutiques et cosmétiques	Philippe NANDE	-	0.25		0.25	Écrit (CC)	E	00:30	N			0.25	Oral (session 2)	O	00:15				
BPF (e-learning)	CFA LEEM	-																	

OBJETS				Session principale											Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
UE02 Conduite de projets dans les industries de santé	<i>Franck VENAIL</i>	3																	
Conduite de projets (étude de cas)	<i>Franck VENAIL</i>	-			0	Présentiel (assiduité) Validation par acquis : résultat non acquis = NACQ à l'UE02	A		N			0	Rapport écrit Validation par acquis : résultat non acquis = NACQ à l'UE02 mais pas au semestre	A					
Conduite de projets (jeux de rôle)	<i>Franck VENAIL</i>	-			0	Présentiel (assiduité) Validation par acquis : résultat non acquis = NACQ à l'UE02 mais pas au semestre	A		N			0	Rapport écrit Validation par acquis : résultat non acquis = NACQ à l'UE02 mais pas au semestre	A					
UE03 Microbiologie : procédés stériles et aseptie		9	3																
Microbiologie générale	Emmanuel BOUTANT	-	0.75		0.25	Écrit (CC)	E	00:30	N			0.75	Oral (session 2)	O	00:30				
					0.25	Écrit (CC)	E	00:30	N										
					0.25	Écrit (CC)	E	00:30	N										
Microbiologie des procédés	Emmanuel BOUTANT	-	0.75		0.25	Écrit (CC)	E	00:30	N			0.75	Oral (session 2)	O	00:30				
					0.25	Écrit (CC)	E	00:30	N										
					0.25	Écrit (CC)	E	00:30	N										
Qualité microbiologique en pratique	Emmanuel BOUTANT	-	1.5		1.5	TP (CC) Rapports écrits de TP. Note = moyenne des notes des rapports	A		N			1.5	Oral (session 2)	O	00:30				
UE04 Insertion professionnelle		3	1																
Droit du travail	<i>Sébastien BENDER</i>	-	0.4		0.4	Écrit (CC)	E	00:30	N			0.4	Écrit (CC)	E	00:30				
Recrutement RH et portfolio	Bruno VAN OVERLOOP	-	0.6		0.3	Oral (CC)	O	00:30	N			0.6	Oral (session 2)	O	00:15				
					0.3	Oral (CC)	O	00:30	N										
Outils pour candidater	<i>Mohammed BOUHDOD</i>	-			0	Présentiel (assiduité) Validation par acquis : résultat non acquis = aucune conséquence sur l'UE / le semestre (neutralisation si UE >=10)	A		N			0	CV / Lettre de motivation Rendu de CV / Lettre de motivation	A					
UE05 Anglais technique		3	1																

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.				
Anglais- L pro S5		-			0	A mi-semestre au plus tard : au choix A mi-semestre au plus tard : au choix de l'étudiant, interaction orale ou production écrite sur un sujet de son choix, évaluée à partir d'une grille critériée, avec note indicative.	A			N										
					1	Au fil de l'eau : au choix Au fil de l'eau : la même interaction orale ou production écrite que la première, améliorée grâce au feedback critérié et à un travail de remédiation discuté avec l'enseignant. Avec note définitive.	A			N										
					1	Fin de semestre : au choix Fin de semestre : au choix de l'étudiant : interaction orale ou production écrite sur un autre sujet de son choix, évalué à partir d'une grille critériée, avec note définitive.	A			N										
UE06 Qualitologie et statistiques		3	1																	
Fondamentaux de la qualité industrielle	Pascal WEHRLE	-	0.5		0.5	Écrit (CC)	E	00:30	N			0.5	Oral (session 2)	O	00:15					
Maitrise statistique des procédés industriels	Pascal WEHRLE	-	0.5		0.25	TP (CC)	A			N		0.25	Oral (session 2)	O	00:15					
					0.25	Compte rendu écrit de TP	E	00:30	N		0.25	Oral (session 2)	O	00:15						
Semestre 2		30	10																	
UE07 Restitution d'alternance		3	1																	
Restitution d'alternance	Catherine SENECHAU (VONTHRON)	-	1		0.5	Rapport (CC)	A			N		1	Rapport (session 2)	A						
					0.25	Oral (CC)	O	00:15	N											
					0.25	Oral (CC)	O	00:15	N											
UE08 Équipements, développement et production		9	3																	

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Convocation	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Maîtrise des équipements (initiale)	Carmen-Manuela CHIPER	-	1		1	TP (CC) Tenue du cahier de laboratoire + participation, comportement, produits finis + préparation galénique et rapport rédigé à l'issue de la dernière séance. Note = moyenne des 3	A		N			1	Oral (session 2)	O	00:30				
Maîtrise des équipements (avancée)	Jerome HANNECART	-	1		0.5	Écrit (CC)	E	00:45	N			1	Oral (session 2)	O	00:30				
					0.5	TP (CC) Compte rendu de TP (en groupe) + participation, comportement et capacité à travailler en équipe. Note = moyenne des 2	A		N										
Organisation de la production	Eric PENN	-	0.5		0.5	Écrit (CC)	E	00:45	N			0.5	Oral (session 2)	O	00:30				
Vérification des acquis production en environnement industriel	Béatrice HEURTAULT	-	0.5		0.5	TP (CC) 4 manipulations pratiques. Note = moyenne des 4	A		N			0.5	Oral (CC)	O	00:30				
Stage en entreprise	Béatrice HEURTAULT	9	3		1	Soutenance	A		N			3	Rapport	A					
					1	Rapport	A		N										
					1	Évaluation stage	A		N										
Projet tutoré	Béatrice HEURTAULT	9	3		1	Soutenance	A		N			3	Rapport	A					
					1	Rapport	A		N										
					1	Évaluation stage	A		N										

Document Intermédiaire

Règles applicables à tous les diplômes MASTER sélectionnés

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires concernant l'étudiant, le paiement des droits et la détermination du statut de l'étudiant.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Dérogations : 0

Inscriptions pédagogiques

L'inscription pédagogique consiste pour un étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Dérogations : 0

Elle s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le CA après avis de la CFVU.

Dérogations : 0

Assiduité

L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Dérogations : 13

Additionnels : 13

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

Dérogations : 13

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

L'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut être dispensé d'assiduité. Il doit en faire la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant son accès à ce profil spécifique.

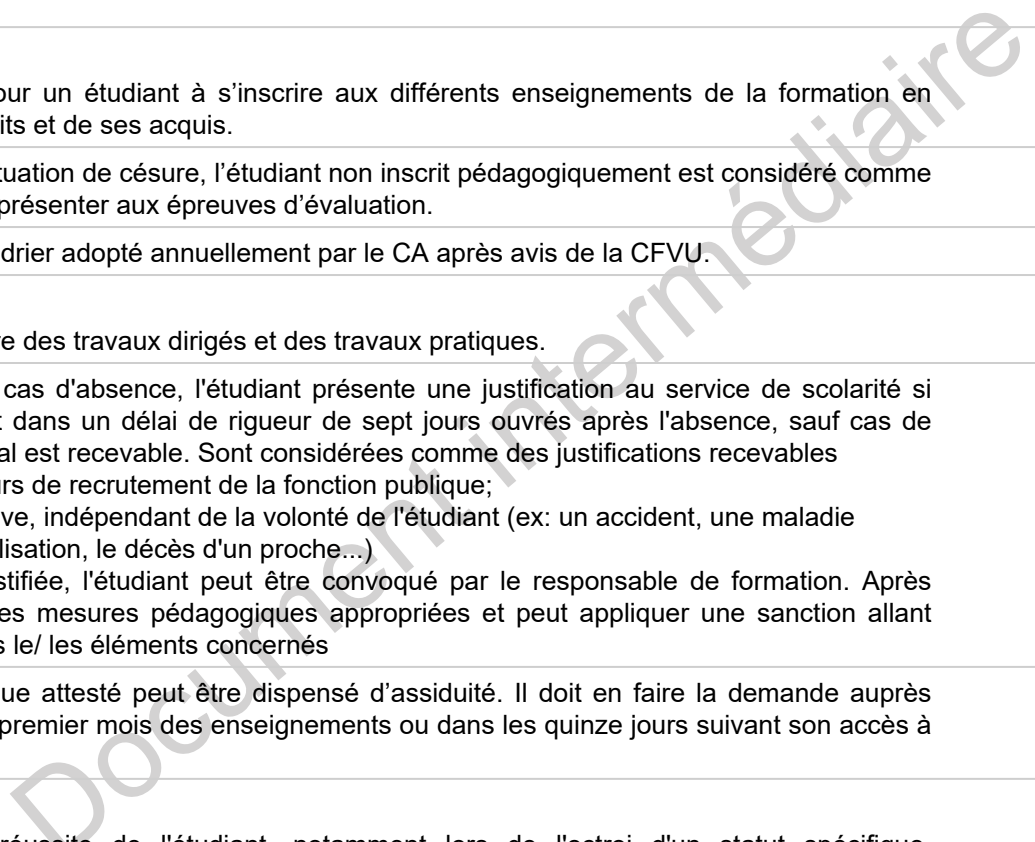
Dérogations : 0

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Dérogations : 0



Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme, ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS.

Dérogations : 0

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Dérogations : 0

Modalités d'accès et de progression en master

L'accès en première année de master est subordonné, le cas échéant, à l'examen des prérequis, des conditions de sélection et des capacités d'accueil déterminées par le conseil d'administration sur proposition de la CFVU. L'admission est prononcée par le président de l'université sur proposition de la commission pédagogique ou du jury compétent.

La validation de la première année de master donne accès de droit à la seconde année de master dans la même mention à l'Université de Strasbourg.

Dérogations : 0

L'étudiant n'ayant pas validé sa première année de master n'est pas autorisé à suivre des éléments pédagogiques de la deuxième année. Il reste exclusivement inscrit dans la première année non validée.

Dérogations : 0

Deux inscriptions sont autorisées en première année de Master.

La limitation à deux inscriptions n'est pas opposable aux étudiants qui, ayant obtenu un Master, souhaitent acquérir des compétences complémentaires dans d'autres Masters accrédités.

Lorsqu'un étudiant est déclaré ajourné au Master, le jury de Master peut l'autoriser à se réinscrire en deuxième année de Master.

Validation d'acquis

Les commissions pédagogiques (régies par les articles D613-38 et suivants du Code de l'éducation) sont chargées de la validation des acquis. Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.

Dérogations : 0

Mise en situation professionnelle

La formation propose des mises en situation professionnelle, notamment par le biais d'un stage ou de l'alternance.

Le stage est une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

Le stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant et accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Dérogations : 0

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit impérativement contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Dérogations : 0

Dérogations : 0

Mémoire de recherche ou rapport de stage en master

Le jury devant lequel le stage de recherche ou un mémoire de recherche est présenté doit comporter au moins un membre habilité à diriger des recherches.

Dérogations : 0

Compensation à l'UE

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Dérogations : 0

Compensation en master et obtention du diplôme

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles.

Dérogations : 0

Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20.

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études et au niveau du diplôme : les notes des semestres du Master ne se compensent pas entre elles.

Dérogations : 0

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants.

Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Dérogations : 0

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Dérogations : 13

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention ou parcours).

Dérogations : 0

En cas de **redoublement**, et/ou de **modification du diplôme**, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Dérogations : 0

Calcul de la moyenne générale

La moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des quatre semestres, sans pondération des semestres.

Dérogations : 0

Jurys

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Dérogations : 0

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre. Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Dérogations : 0

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Equivalences et mentions

En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

Dérogations : 0

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

L'attribution d'une mention (assez bien : 12/20 ; bien : 14/20 ; très bien : 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue au diplôme. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

Dérogations : 0

Diplôme intermédiaire de maîtrise

La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur la réussite à chacun des deux premiers semestres du Master. Les semestres ne se compensent pas entre eux.

Dérogations : 0

La note de Maîtrise est la moyenne des notes des deux premiers semestres du Master, sans pondération des semestres.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Additionnels : 1

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre.

Dérogations : 13

Règle(s) additionnelle(s)

-

Dérogations : 0

Règles applicables aux diplômes MASTER en régime CC/CT

Session de rattrapage

Une session de rattrapage peut être organisée.

La session de rattrapage concerne les étudiants défaillants ou ajournés après la tenue du jury.

Elle intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

Dérogations : 0

Anonymat des épreuves

Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

Dérogations : 0

Organisation des épreuves

Lorsque l'évaluation comporte un contrôle continu et une épreuve terminale, l'organisation du contrôle continu intervient au moins quinze jours avant la fin du semestre. Ce délai de quinze jours ne s'impose pas à un enseignement évalué uniquement grâce à un contrôle continu, ou aux travaux dirigés ou aux travaux pratiques.

Des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre.

Dérogations : 0

Absence aux épreuves

La présence aux épreuves de contrôle continu et de contrôle terminal est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études.

En cas d'absence à une épreuve de contrôle terminal, l'étudiant est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs. La défaillance n'est pas compensable.

Toutefois, une épreuve de remplacement peut être accordée par le Président du jury, au cas par cas, en particulier dans les circonstances suivantes:

- convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation est déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès de leur service de scolarité.
- empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original présenté au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Dérogations : 0

Des dispositions particulières peuvent être appliquées aux étudiants à profil spécifique.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant est sanctionné par un zéro à cette épreuve. Lorsque la session principale ne comporte que des épreuves de contrôle continu et que l'étudiant est absent à toutes ces épreuves sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Une dispense totale ou partielle de contrôle continu peut être accordée dans les conditions suivantes.

- l'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut bénéficier d'une dispense totale de contrôle continu. Il doit en faire la demande auprès de son service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants son accession à ce profil spécifique. Lorsque la session principale ne comporte que des épreuves de contrôle continu, une épreuve de substitution est prévue dans le règlement des examens.
- une dispense partielle de contrôle continu peut être accordée pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès de son service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'évènement imprévu au plus tard dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un justificatif original est recevable.

Dérogations : 13

Une épreuve de remplacement peut lui être proposée. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Toute absence à l'épreuve de remplacement ou à la session de rattrapage n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée.

Epreuves de la session de rattrapage (CC/CT)

Lorsqu'est organisée une session de rattrapage, elle comporte des épreuves terminales en même nombre et de même nature que la première.

Dérogations : 0

Report de note de la session principale à la session de rattrapage

Lorsqu'est organisée une session de rattrapage, les notes supérieures ou égales à 10/20 des épreuves d'une UE non validée sont reportées de la session principale à la session de rattrapage, sans possibilité de renonciation.

Dérogations : 13

Document Intermédiaire

Responsable(s) : Eric Marchioni

Dérogations et alinéas additionnels

Assiduité

- (D) Un contrôle d'assiduité est organisé. Les absences aux enseignements intégrés et/ou dirigés et/ou pratiques doivent être excusées dans un délai de 5 jours ouvrés, par transmission de la pièce justificative au service de scolarité. L'étudiant doit également prévenir au plus tôt l'enseignant concerné.

Motif de la dérogation : Changement des règles d'assiduité pour coller avec les MECC générales de la faculté de pharmacie.

- (D) Après deux absences non excusées à un ou des enseignements avec contrôle d'assiduité, un avertissement est transmis à l'étudiant avec convocation par un des responsables de la faculté. Si l'étudiant fait encore l'objet d'une absence non excusée supplémentaire au cours du semestre, il sera exclu de l'ensemble des examens du semestre et devra se présenter à la session 2.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

- (A) Les étudiants en apprentissage ou en contrat professionnel sont des salariés en formation dont la présence est régie par le code du travail et les conventions collectives de la branche. Ils sont soumis à une obligation d'assiduité totale.

Capitalisation

- (D) Pour une année d'études, en cas d'ajournement à la première session, l'étudiant conserve pour la deuxième session les notes des UE validées lors de la première session, sauf demande écrite de sa part adressée au service de la scolarité dans les sept jours qui suivent la publication des notes sur l'ENT. Dans ce cas, seule la note obtenue à la deuxième session sera retenue et considérée comme définitive.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

- (D) Pour les UE non acquises, les notes de matières et de TP égales ou supérieures à 10/20 obtenues lors d'une des deux sessions sont maintenues pour une année. S'il y a une épreuve de rattrapage de TP, c'est la meilleure des deux notes qui est conservée.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant devra fournir au service de la scolarité et à l'enseignant, une justification écrite dans un délai maximal de 5 jours ouvrés, sauf cas de force majeure avérée.

- (D) Lorsque l'absence est considérée comme étant justifiée, une épreuve de substitution **peut** être organisée. L'enseignant responsable de l'examen en définit les modalités qui peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, l'épreuve est neutralisée.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, la note de cette épreuve sera zéro. Lorsque l'étudiant est absent à toutes les épreuves de contrôle continu d'un élément pédagogique, sans justification recevable, il est déclaré défaillant.

Report de note de la session principale à la session de rattrapage

En cas de non validation d'un semestre, il est proposé un examen de rattrapage pour toute UE non acquise :

- Seules les matières dont la note est inférieure à 10/20 sont soumises au rattrapage.
- Aucun report de note n'est possible de la session 1 à la session 2.

- (D) Dans le cadre des EP mêlant contrôle continu et contrôle terminal, une épreuve unique de rattrapage sera définie en session 2, sauf exceptions prévues par le tableau des épreuves. Si l'épreuve de rattrapage est unique, elle représente toutes les notions et épreuves de la session 1
En conséquence, tous les contrôles prévus en session 2 pour un EP sont obligatoires.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
M1S1 AM	Eric MARCHIONI	30	10	10															
BLOC OBLIGATOIRE (27 ECTS)	Eric MARCHIONI	-	9																
Anglais - S1 Master	Rama PIOTTO	3	1																
Anglais - S1 Master		-	1		2	En fin de semestre : présentation orale	O	00:15											
					1	Au cours du semestre : une activité écrite 250-300 mots à rendre.	A												
					1	Au cours du semestre : une activité orale Selon les besoins de l'étudiant, évaluée au fil de l'eau.	A												
Droit pharmaceutique et propriété industrielle	Francis MEGERLIN	3	1																
Droit pharmaceutique et propriété industrielle	Francis MEGERLIN	-	1		1	ÉCRIT (CT)	E	01:00	CT			1	ÉCRIT (CT)	E	01:00				
Formulation, fabrication, aspect biopharma médicaments TH+TP	Pascal WEHRLE	3	1																
Formulation, fabrication et aspects biopharmaceutiques des médicaments (partie TH/TD)	Pascal WEHRLE	-	0.75		1.5	TH (sans doc)	E	01:00	CT			2	FFABM TH+ TP (sans doc)	E	01:00				

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Formulation, fabrication et aspects biopharmaceutiques des médicaments (partie TP)	Nicolas ANTON	-	0.25		0.5	TP (DFGSP2 + M1 AM,AQ,RDP) 8 séances de 3h. Évaluation sur cahier de TP. Dernière séance CC (TP sans document) contrôler les connaissances des protocoles, +évaluation de certaines formulations réalisées.	A		CC										
Les grandes pathologies : de la cible au médicament	Jean-Pierre GIES	6	2																
Les grandes pathologies : de la cible au médicament	Jean-Pierre GIES	-	2		0.67	Oral (CC)	O	00:15	CC			2	ÉCRIT (CT)	E	01:00				
					0.66	Travaux tutorés	A		CC										
					0.67	QCM (CC)	E	01:00	CC										
Sciences séparatives. Extraction et purification	Said ENNAHAR	3	1																
Sciences séparatives. Extraction et purification	Said ENNAHAR	-	1		1	ÉCRIT (CT)	E	01:00	CT			1	ÉCRIT (CT)	E	01:00				
Statistiques expérimentales	Julien GODET	3	1																
Statistiques expérimentales	Julien GODET	-	1		1	Ecrit CT	E	01:00	CT			1	Ecrit CT	E	01:00				
TP de pratiques fondamentales en analyse du médicament	Ludivine VALOIS	3	1																
TP de pratiques fondamentales en analyse du médicament	Ludivine VALOIS	-	1		1	Contrôle continu TP	A		CC			1	Oral	O	00:15				
UE Ouverture professionnelle (1 choix à faire)		3	1																
Éthique et médicaments	Frédéric VAGNERON	-	1		1	Éthique et médicaments - OR	O	00:20	CC			1	Éthique et médicaments - OR	O	00:20				
Innovation thérapeutique en perspective historique : sciences, technologies et sociétés	Déborah DUBALD	-	1		1	Innovation thérapeutique OR	O	00:15	CC			1	Innovation thérapeutique OR	O	00:15				
Prévention des risques en laboratoire et dans l'industrie pharmaceutique	Florence KOTZYBA	-	1		1	Prévention des risques TH Sans documents	E	01:00	CT			1	Prévention des risques TH Sans documents	E	01:00				
BLOC OPTIONNEL (3 ECTS) (1 choix à faire)	Eric MARCHIONI	-	1																
Formulation et procédés industriels alimentaires	Said ENNAHAR	3	1																

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Formulation et procédés industriels alimentaires	Said ENNAHAR	-	1		1	Exposé Oral	A		CC			1	Oral	O	00:15				
Pharmacognosie avancée	Aurelie URBAIN	3	1																
Pharmacognosie avancée	Aurelie URBAIN	-	1		1	Ecrit CT	E	01:00	CT			1	Ecrit CT	E	01:00				
M1S2 AM	Eric MARCHIONI	30	10	10															
BLOC OBLIGATOIRE (21 ECTS)	Eric MARCHIONI	-	7																
Démarche qualité et qualilogie du médicament	Pascal WEHRLE	3	1																
Démarche qualité et qualilogie du médicament	Pascal WEHRLE	-	1		0.5	Démarche qualité et qualito TH partie1 Sans documents	E	00:30	CT			0.5	Démarche qualité et qualito TH partie1 Sans documents	E	00:30				
					0.5	Démarche qualité et qualito TH partie 2 Avec documents	E	00:30	CT		0.5	Démarche qualité et qualito TH partie 2 Avec documents	E	00:30					
Dossiers d'AMM (dossiers pharmaceutiques)	Line BOUREL	3	1																
Dossiers d'AMM (dossiers pharmaceutiques)	Line BOUREL	-	1		1	Ecrit CT	E	01:00	CT			1	Ecrit CT	E	01:00				
Environnement technico-réglementaire de l'industrie pharma	Jean-Yves PABST	3	1																
Environnement technico-réglementaire de l'industrie pharma	Jean-Yves PABST	-	1		0.5	Environnement technico-regl. TR Travail en groupe : Synthèse écrite d'une note explicative (5 pages) + réalisation d'un support powerpoint de présentation d'une note explicative ICH ou EMA (30 diapos max). Note = moyenne des 3	A		CC			1	Environnement technico-regl. TR + OR	O	00:15				
					0.5	Environnement technico-regl. OR	O	00:15	CC										
Méthodologie du travail de recherche - TP intégrés	Thierry CHATAIGNEAU	6	2																
Méthodologie du travail de recherche - TP intégrés	Thierry CHATAIGNEAU	-	2		2	Rapport écrit	A		CC			2	Oral	O	01:00				
Métrie et validation des méthodes d'analyse	Martine BERGAENTZLE	3	1																

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Métrologie et validation des méthodes d'analyse	Martine BERGAENTZLE	-	1		0.7	Ecrit - Partie 1 / avec documents	E	01:00	CT			0.7	Ecrit - Partie 1 / avec documents	E	01:00				
					0.3	Ecrit - Partie 2 /sans documents	E	00:30	CT			0.3	Ecrit - Partie 2 /sans documents	E	00:30				
Préparation à l'insertion professionnelle	Bruno VAN OVERLOOP	-																	
Préparation à l'insertion professionnelle	Bruno VAN OVERLOOP	-			0	ASSIDUITÉ (CC)	A		CC			0	ASSIDUITÉ (CT)	A					
UE Libre (1 choix à faire)	Eric MARCHIONI	3	1																
BLOC OPTIONNEL (9 ECTS) (3 choix à faire)	Eric MARCHIONI	-	3																
Analyses spectrales et électrochimiques	Eric MARCHIONI	3	1																
Analyses spectrales et électrochimiques (partie TH)	Eric MARCHIONI	-	0.75		0.75	ASE TH (sans doc)	E	01:00	CT			1	ASE TH (sans doc)	E	01:00				
Analyses spectrales et électrochimiques TD+TP	Eric MARCHIONI	-	0.25		0.25	ASE TP	A		CC										
Analyse structurale spectrométrie	Eric MARCHIONI	3	1																
Analyse structurale spectrométrie	Eric MARCHIONI	-	1		0.25	ECRIT (TH) Sans documents.	E	00:30	CT			1	ECRIT (TH) Sans documents.	E	00:30				
					0.75	TP (durée de 2h00) associé à un travail personnel (durée d'un mois).	A		CC										
Démarche qualité en pratique	Clarisse MAEHLING	3	1																
Démarche qualité en pratique	Clarisse MAEHLING	-	1		0	Démarche qualité pratique PP Projet personnel : travail en groupe, compte rendu de bilan intermédiaire écrit + présentation orale avec support affiche. Validation par acquis : résultat non acquis = NACQ sur l'UE10	A		CC			0	Démarche qualité pratique PP Projet personnel : travail écrit de synthèse sur un sujet lié à la démarche qualité. Validation par acquis : résultat non acquis = NACQ sur l'UE10	A					
Méthodes d'analyses physicochimiques	Eric MARCHIONI	3	1																
Méthodes d'analyses physicochimiques	Eric MARCHIONI	-	1		0.25	MAPC TH Sans documents	E	00:30	CT			1	MAPC TH + OR Sans documents	E	00:30				
					0.75	MAPC OR	O	00:25	CC										
Contrôle qualité des médicaments et des produits de santé	Said ENNAHAR	3	1																

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale						Session de rattrapage								
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Contrôle qualité des médicaments et des produits de santé	Said ENNAHAR	-	1		1	TP TP - effectif limité à 30 étudiants maximum (6 étudiants par groupe de TP)un rapport noté	A		CC				1	Oral	O	00:15			

Document intermédiaire

Dérogations et alinéas additionnels

Assiduité

- (D) Un contrôle d'assiduité est organisé. Les absences aux enseignements intégrés et/ou dirigés et/ou pratiques doivent être excusées dans un délai de 5 jours ouvrés, par transmission de la pièce justificative au service de scolarité. L'étudiant doit également prévenir au plus tôt l'enseignant concerné.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

- (D) Après deux absences non excusées à un ou des enseignements avec contrôle d'assiduité, un avertissement est transmis à l'étudiant avec convocation par un des responsables de la faculté. Si l'étudiant fait encore l'objet d'une absence non excusée supplémentaire au cours du semestre, il sera exclu de l'ensemble des examens du semestre et devra se présenter à la session 2.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

- (A) Les étudiants en apprentissage ou en contrat professionnel sont des salariés en formation dont la présence est régie par le code du travail et les conventions collectives de la branche. Ils sont soumis à une obligation d'assiduité totale.

Capitalisation

- (D) Pour une année d'études, en cas d'ajournement à la première session, l'étudiant conserve pour la deuxième session les notes des UE validées lors de la première session, sauf demande écrite de sa part adressée au service de la scolarité dans les sept jours qui suivent la publication des notes sur l'ENT. Dans ce cas, seule la note obtenue à la deuxième session sera retenue et considérée comme définitive.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Pour les UE non acquises :

Les notes d'EP égales ou supérieures à 10/20 obtenues lors d'une des deux sessions sont maintenues pour une année.

- (D) Les notes d'épreuves supérieures ou égales à 10/20 obtenues lors d'une des deux sessions ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf les notes de travaux pratiques qui sont conservées pour une année. S'il y a une épreuve de rattrapage de TP, c'est la meilleure des deux notes qui est conservée.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

- (A) Aucune compensation annuelle n'est possible entre semestres.

Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant devra fournir au service de la scolarité et à l'enseignant, une justification écrite dans un délai maximal de 5 jours ouvrés, sauf cas de force majeure avérée.

(D) Lorsque l'absence est considérée comme étant justifiée, une épreuve de substitution **peut** être organisée. L'enseignant responsable de l'examen en définit les modalités qui peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, l'épreuve est neutralisée.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, la note de cette épreuve sera zéro. Lorsque l'étudiant est absent à toutes les épreuves de contrôle continu d'un élément pédagogique, sans justification recevable, il est déclaré défaillant.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Report de note de la session principale à la session de rattrapage

En cas de non validation d'un semestre, il est proposé un examen de rattrapage pour toute UE non acquise :

- Seules les matières dont la note est inférieure à 10/20 sont soumises au rattrapage.
- Aucun report de note n'est possible de la session 1 à la session 2.

(D) Dans le cadre des EP mêlant contrôle continu et contrôle terminal, une épreuve unique de rattrapage sera définie en session 2, sauf exceptions prévues par le tableau des épreuves. Si l'épreuve de rattrapage est unique, elle représente toutes les notions et épreuves de la session 1. En conséquence, tous les contrôles prévus en session 2 pour un EP sont obligatoires.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					OBJETS																	
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale						Session de rattrapage											
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.						
M1S1 AQ	Valérie GEOFFROY	30	10	10																		
BLOC OBLIGATOIRE (24 ECTS)	Valérie GEOFFROY	-	8																			
Anglais - S1 Master	Rama PIOTTO	3	1																			
Anglais - S1 Master		-	1		2	En fin de semestre : présentation orale	O	00:15														
					1	Au cours du semestre : une activité écrite 250-300 mots à rendre.	A															
					1	Au cours du semestre : une activité orale Selon les besoins de l'étudiant, évaluée au fil de l'eau.	A															

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage								
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale							Session de rattrapage											
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.							
Droit pharmaceutique et propriété industrielle	Francis MEGERLIN	3	1																				
Droit pharmaceutique et propriété industrielle	Francis MEGERLIN	-	1		1	ÉCRIT (CT)	E	01:00	CT				1	ÉCRIT (CT)	E	01:00							
Physiologie comparée des procaryotes	Florence PLOETZE	3	1																				
Physiologie comparée des procaryotes	Florence PLOETZE	-			0.9	Ecrit cours	E	01:30															
					0.9	Ecrit TD	E	01:30															
					0.6	oral de présentation	O	00:12															
					0.6	Questions	O	00:12															
Formulation, fabrication, aspect biopharma médicaments TH+TP	Pascal WEHRLE	3	1																				
Formulation, fabrication et aspects biopharmaceutiques des médicaments (partie TH/TD)	Pascal WEHRLE	-	0.75		1.5	TH (sans doc)	E	01:00	CT				2	FFABM TH+ TP (sans doc)	E	01:00							
Formulation, fabrication et aspects biopharmaceutiques des médicaments (partie TP)	Nicolas ANTON	-	0.25		0.5	TP (DFGSP2 + M1 AM,AQ,RDP) 8 séances de 3h. Évaluation sur cahier de TP. Dernière séance CC (TP sans document) contrôler les connaissances des protocoles, +évaluation de certaines formulations réalisées.	A			CC													
Les grandes pathologies : de la cible au médicament	Jean-Pierre GIES	6	2																				
Les grandes pathologies : de la cible au médicament	Jean-Pierre GIES	-	2		0.67	Oral (CC)	O	00:15	CC				2	ÉCRIT (CT)	E	01:00							
					0.66	Travaux tutorés	A		CC														
					0.67	QCM (CC)	E	01:00	CC														
Sciences séparatives. Extraction et purification	Said ENNAHAR	3	1																				
Sciences séparatives. Extraction et purification	Said ENNAHAR	-	1		1	ÉCRIT (CT)	E	01:00	CT				1	ÉCRIT (CT)	E	01:00							
UE Ouverture professionnelle (1 choix à faire)	Valérie GEOFFROY	3	1																				
Éthique et médicaments	Frédéric VAGNERON	-	1		1	Éthique et médicaments - OR	O	00:20	CC				1	Éthique et médicaments - OR	O	00:20							

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Innovation thérapeutique en perspective historique : sciences, technologies et sociétés	Déborah DUBALD	-	1		1	Innovation thérapeutique OR	O	00:15	CC			1	Innovation thérapeutique OR	O	00:15				
Prévention des risques en laboratoire et dans l'industrie pharmaceutique	Florence KOTZYBA	-	1		1	Prévention des risques TH Sans documents	E	01:00	CT			1	Prévention des risques TH Sans documents	E	01:00				
BLOC OPTIONNEL (6 ECTS) (2 choix à faire)	Valérie GEOFFROY	-	2																
Formulation et procédés industriels alimentaires	Said ENNAHAR	3	1																
Formulation et procédés industriels alimentaires	Said ENNAHAR	-	1		1	Exposé Oral	A		CC			1	Oral	O	00:15				
Métabolismes et biotechnologies	Marc FISCHER	3	1																
Métabolismes et biotechnologies	Marc FISCHER	3	1		1	Métabolismes et Biotechnologies : Cl et TD	E	01:00											
					1	Métabolismes et Biotechnologies : Cl et TD	E	01:00											
					1	Métabolismes et Biotechnologies : Cl et TD	E	01:00											
Pharmacognosie avancée	Aurelie URBAIN	3	1																
Pharmacognosie avancée	Aurelie URBAIN	-	1		1	Ecrit CT	E	01:00	CT			1	Ecrit CT	E	01:00				
Pharmacotechnie industrielle des formes solides	Thierry VANDAMME	3	1																
Pharmacotechnie industrielle des formes solides	Thierry VANDAMME	-	1		1	Ecrit CT	E	01:00	CT			1	Ecrit CT	E	01:00				
Statistiques expérimentales	Julien GODET	3	1																
Statistiques expérimentales	Julien GODET	-	1		1	Ecrit CT	E	01:00	CT			1	Ecrit CT	E	01:00				
M1S2 AQ	Valérie GEOFFROY	30	10	10															
BLOC OBLIGATOIRE (21 ECTS)	Valérie GEOFFROY	-	7																
Démarche qualité en pratique	Clarisse MAEHLING	3	1																

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Démarche qualité en pratique	Clarisse MAECHLING	-	1		0	Démarche qualité pratique PP Projet personnel : travail en groupe, compte rendu de bilan intermédiaire écrit + présentation orale avec support affiche. Validation par acquis : résultat non acquis = NACQ sur l'UE10	A		CC			0	Démarche qualité pratique PP Projet personnel : travail écrit de synthèse sur un sujet lié à la démarche qualité. Validation par acquis : résultat non acquis = NACQ sur l'UE10	A					
Démarche qualité et qualilogie du médicament	Pascal WEHRLE	3	1																
Démarche qualité et qualilogie du médicament	Pascal WEHRLE	-	1		0.5	Démarche qualité et qualito TH partie1 Sans documents	E	00:30	CT			0.5	Démarche qualité et qualito TH partie1 Sans documents	E	00:30				
					0.5	Démarche qualité et qualito TH partie 2 Avec documents	E	00:30	CT		0.5	Démarche qualité et qualito TH partie 2 Avec documents	E	00:30					
Métabolisme et physiopathologie des germes en industrie	Emmanuel BOUTANT	6	2																
Métabolisme et physiopathologie des germes en industrie	Emmanuel BOUTANT	-	2		0.4	TD	A		CC			2	Ecrit CT	E	01:00				
					0.6	TP	A		CC										
					1	Ecrit CT	E	01:00	CT										
Méthodologie du travail de recherche - TP intégrés	Thierry CHATAIGNEAU	6	2																
Méthodologie du travail de recherche - TP intégrés	Thierry CHATAIGNEAU	-	2		2	Rapport écrit	A		CC			2	Oral	O	01:00				
Préparation à l'insertion professionnelle	Bruno VAN OVERLOOP	-																	
Préparation à l'insertion professionnelle	Bruno VAN OVERLOOP	-			0	ASSIDUITÉ (CC)	A		CC			0	ASSIDUITÉ (CT)	A					
UE Libre (1 choix à faire)		3	1																
BLOC OPTIONNEL (9 ECTS) (3 choix à faire)	Valérie GEOFFROY	-	3																
Dossiers d'AMM (dossiers pharmaceutiques)	Line BOUREL	3	1																
Dossiers d'AMM (dossiers pharmaceutiques)	Line BOUREL	-	1		1	Ecrit CT	E	01:00	CT			1	Ecrit CT	E	01:00				

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Environnement technico-réglementaire de l'industrie pharma	Jean-Yves PABST	3	1																
Environnement technico-réglementaire de l'industrie pharma	Jean-Yves PABST	-	1		0.5	Environnement technico-regl. TR Travail en groupe : Synthèse écrite d'une note explicative (5 pages) + réalisation d'un support powerpoint de présentation d'une note explicative ICH ou EMA (30 diapos max). Note = moyenne des 3	A		CC			1	Environnement technico-regl. TR + OR	O	00:15				
					0.5	Environnement technico-regl. OR	O	00:15	CC										
Interactions hôtes micro-organismes	Florence PLOETZE	3	1																
Interactions hôtes micro-organismes	Florence PLOETZE	-			3	Evaluation du cours-écrit -cours 1	E	01:30											
					3	Ecrit cours 2	E	01:30											
Métrologie et validation des méthodes d'analyse	Martine BERGAENTZLE	3	1																
Métrologie et validation des méthodes d'analyse	Martine BERGAENTZLE	-	1		0.7	Ecrit - Partie 1 / avec documents	E	01:00	CT			0.7	Ecrit - Partie 1 / avec documents	E	01:00				
					0.3	Ecrit - Partie 2 /sans documents	E	00:30	CT		0.3	Ecrit - Partie 2 /sans documents	E	00:30					
Production industrielle de médicaments d'origine naturelle	Mélanie BOURJOT	3	1																
Production industrielle de médicaments d'origine naturelle	Mélanie BOURJOT	-	1		0.6	CT écrit	E	01:00	CT			1	CT écrit	E	01:00				
					0.4	Exposé	A		CC										

Document intermédiaire

Responsable(s) : Maria Zeniou-Meyer (Zeniou)

Dérogations et alinéas additionnels

Assiduité

- (D) Un contrôle d'assiduité est organisé. Les absences aux enseignements intégrés et/ou dirigés et/ou pratiques doivent être excusées dans un délai de 5 jours ouvrés, par transmission de la pièce justificative au service de scolarité. L'étudiant doit également prévenir au plus tôt l'enseignant concerné.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

- (D) Après deux absences non excusées à un ou des enseignements avec contrôle d'assiduité, un avertissement est transmis à l'étudiant avec convocation par un des responsables de la faculté. Si l'étudiant fait encore l'objet d'une absence non excusée supplémentaire au cours du semestre, il sera exclu de l'ensemble des examens du semestre et devra se présenter à la session 2.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

- (A) Les étudiants en apprentissage ou en contrat professionnel sont des salariés en formation dont la présence est régie par le code du travail et les conventions collectives de la branche. Ils sont soumis à une obligation d'assiduité totale.

Capitalisation

- (D) Pour une année d'études, en cas d'ajournement à la première session, l'étudiant conserve pour la deuxième session les notes des UE validées lors de la première session, sauf demande écrite de sa part adressée au service de la scolarité dans les sept jours qui suivent la publication des notes sur l'ENT. Dans ce cas, seule la note obtenue à la deuxième session sera retenue et considérée comme définitive.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

- (D) Pour les UE non acquises, les notes des matières et des TP égales ou supérieures à 10/20 obtenues lors d'une des deux sessions sont maintenues pour une année. S'il y a une épreuve de rattrapage de TP, c'est la meilleure des deux notes qui est conservée.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant devra fournir au service de la scolarité et à l'enseignant, une justification écrite dans un délai maximal de 5 jours ouvrés, sauf cas de force majeure avérée.

- (D) Lorsque l'absence est considérée comme étant justifiée, une épreuve de substitution **peut** être organisée. L'enseignant responsable de l'examen en définit les modalités qui peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, l'épreuve est neutralisée.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, la note de cette épreuve sera zéro. Lorsque l'étudiant est absent à toutes les épreuves de contrôle continu d'un élément pédagogique, sans justification recevable, il est déclaré défaillant.

Report de note de la session principale à la session de rattrapage

En cas de non validation d'un semestre, il est proposé un examen de rattrapage pour toute UE non acquise :

- Seules les matières dont la note est inférieure à 10/20 sont soumises au rattrapage.
- Aucun report de note n'est possible de la session 1 à la session 2.

(D) Dans le cadre des EP mêlant contrôle continu et contrôle terminal, une épreuve unique de rattrapage sera définie en session 2, sauf exceptions prévues dans le tableau des épreuves. Si l'épreuve de rattrapage est unique, elle représente toutes les notions et épreuves de la session 1
En conséquence, tous les contrôles prévus en session 2 pour un EP sont obligatoires.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
M1S1 BP	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	30	10	10															
UE Biotechnologie avancée	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	12	4																
Immunology	Etienne WEISS	-	0.5		0.2	Présentation orale Pas de substitution possible	O	00:10	CC			1	Examen écrit	E	02:00				
					0.8	Examen écrit	E	02:00	CT										
Conception et production de biomédicaments I : théorie	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	-	0.5		0.5	ECRIT (TH) Avec documents.	E	01:00	CT			0.5	ECRIT (TH) Avec documents.	E	01:00				
Conception et production de biomédicaments I : application	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	-	0.5		0.5	CC écrit Exercice d'application.	A	00:30	CC			0.5	Oral 15min de préparation exercice + 15min oral.	A	00:30				
Statistiques expérimentales	Julien GODET	-	1		1	Ecrit CT	E	01:00	CT			1	Ecrit CT	E	01:00				
Genetic animal models	Katia BEFORT	-	1		1.5	Ecrit	E	01:30				3	Ecrit	E	01:30				
					1.5	Oral	O	00:30											
Immunotechnology	Mariel DONZEAU	-	0.5		1	Immunotechnology Analyse de publication	A	01:00	CC			1	Immunotechnology	O	00:30				
UE Sciences pharmaceutiques I	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	9	3																
Découverte de médicaments	Line BOUREL	-	1		1	Découverte de médicaments CT	E	01:30	CT			1	Découverte de médicaments CT	E	01:30				

OBJETS				Session principale											Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Les grandes pathologies : de la cible au médicament	Jean-Pierre GIES	-	2		0.67	Oral (CC)	O	00:15	CC			2	ÉCRIT (CT)	E	01:00				
					0.66	Travaux tutorés	A		CC										
					0.67	QCM (CC)	E	01:00	CC										
Conception et production de biomédicaments II : étude de cas	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	-	1		0.3	CC 1 - écrit Rapport / Fiche réflexive.	A		CC			1	ORAL	O	00:15				
					0.3	CC 2	O	00:15	CC										
					0.4	CC 3	O	00:20	CC										
UE Formation sciences humaines, sociales et économiques I	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	3	1																
Anglais - S1 Master		-	1		2	En fin de semestre : présentation orale	O	00:15											
					1	Au cours du semestre : une activité écrite 250-300 mots à rendre.	A												
					1	Au cours du semestre : une activité orale Selon les besoins de l'étudiant, évaluée au fil de l'eau.	A												
BioEthics	Aline STEPHAN	-																	
Droit pharmaceutique et propriété industrielle	Francis MEGERLIN	-	1		1	ÉCRIT (CT)	E	01:00	CT			1	ÉCRIT (CT)	E	01:00				
UE Travaux pratiques I	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	6	2																
Conception et production de biomédicaments I : pratique	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	-	1		0.5	TP Participation active coeff. 0,1 + résultats expérimentaux coeff. 0,1 + 3 docs écrits - analyse des résultats coeff. 0,35 + cahier de labo. coeff. 0,1 + test de connaissance 15 min coeff. 0,35	A		CC			0.5	ORAL	O	00:15				
TP Génie génétique et Microbiologie	Coraline RIGOUIN	-	1		1	TP Génie génétique et Microbiologie Rédaction d'un cahier de laboratoire	A		CC			1	TP Génie génétique et Microbiologie Rédaction d'un cahier de laboratoire	A					

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
M1S2 BP	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	30	10	10															
UE Chimie biologique, bioinformatique - S2	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	6	2																
Biologie chimique	Thomas GRUTTER	-	1		1	Biologie chimique TH Avec documents	E	01:30	CT			1	Biologie chimique TH Avec documents	E	01:30				
Bioinformatique	Odile LECOMPTE	-																	
UE Sciences pharmaceutiques II	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	9	3																
Pharmacogenetics	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	-	1		0.3	Ecrit CC	E	00:30	CC			1	Oral		O	00:30			
					0.7	TP	A		CC										
Biotechnology and therapeutic innovations	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	-	1		0.25	Résumé	A		CC			1	Oral		O	00:20			
					0.75	Oral CC	O	00:20	CC										
Toxicologie intégrée	Carole RONZANI	-	1		1	ÉCRIT (CT)	E	01:00	CC			1	ÉCRIT (CT)	E	01:00				
UE Formation sciences humaines, sociales et économiques II	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	6	2																
Anglais - S2 Master		-	1		2	En fin de semestre : présentation orale	O	00:15											
					1	Au cours du semestre : une activité orale Selon les besoins de l'étudiant, évaluée au fil de l'eau.	A												
					1	Au cours du semestre : une activité écrite 250-300 mots à rendre.	A												

Document intermédiaire

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Démarche qualité en pratique	Clarisse MAECHLING	-	1		0	Démarche qualité pratique PP Projet personnel : travail en groupe, compte rendu de bilan intermédiaire écrit + présentation orale avec support affiche. Validation par acquis : résultat non acquis = NACQ sur l'UE10	A		CC			0	Démarche qualité pratique PP Projet personnel : travail écrit de synthèse sur un sujet lié à la démarche qualité. Validation par acquis : résultat non acquis = NACQ sur l'UE10	A					
Préparation à l'insertion professionnelle	Bruno VAN OVERLOOP	-			0	ASSIDUITÉ (CC)	A		CC			0	ASSIDUITÉ (CT)	A					
Projects in Bioethics	Aline STEPHAN	-	1		0.5	BioEthics rapport	A		CC			1	BioEthics rapport	A					
					0.5	présentation orale du projet et participation à la discussion collective, non substituable	O	00:20	CC										
UE Travaux pratiques II	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	9	3																
Méthodologie du travail de recherche - TP intégrés	Thierry CHATAIGNEAU	-	2		2	Rapport écrit	A		CC			2	Oral	O	01:00				
TP Cellular culture		-	1		1	Rapport	A		CT			1	Rapport	A					
TP Protein purification		-	1		1	Rapport écrit	A		CT			1	Rapport à réécrire	A					
Project in environment of the bioproduction factory	Tomio TAKAHASHI	-	2		1	Project in environment of the bioproduction factor Participation au bon déroulement et à la réflexion collective	A		CC			1	Project in environment of the bioproduction factor Rapport écrit	A					
					1	Project in environment of the bioproduction factor Ecriture d'une procédure SOP	A		CC										
					1	Project in environment of the bioproduction factor Rapport écrit	A		CC										
BLOC SUPPLÉMENTAIRE UE INNOVEC (FACULTATIF)	Line BOUREL	-	2																
UE (supplémentaire) INNOVEC	Line BOUREL	6	2																

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	INNOVEC	Line BOUREL	-
1	assiduité + évaluation stage(s) par le tuteur Validation par ACQ/NACQ. Conséquence résultat NACQ= UE NACQ. évaluation stage= force de proposition, dynamisme, esprit constructif, dévouement pour la collectivité...	A		CC															

Document interne médialaire

Responsable(s) : Pascal Wehrle

Dérogations et alinéas additionnels

Assiduité

(D) Un contrôle d'assiduité est organisé. Les absences aux enseignements intégrés et/ou dirigés et/ou pratiques doivent être excusées dans un délai de 5 jours ouvrés, par transmission de la pièce justificative au service de scolarité. L'étudiant doit également prévenir au plus tôt l'enseignant concerné.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

(D) Après deux absences non excusées à un ou des enseignements avec contrôle d'assiduité, un avertissement est transmis à l'étudiant avec convocation par un des responsables de la faculté. Si l'étudiant fait encore l'objet d'une absence non excusée supplémentaire au cours du semestre, il sera exclu de l'ensemble des examens du semestre et devra se présenter à la session 2.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

(A) Les étudiants en apprentissage ou en contrat professionnel sont des salariés en formation dont la présence est régie par le code du travail et les conventions collectives de la branche. Ils sont soumis à une obligation d'assiduité totale.

Capitalisation

(D) Pour une année d'études, en cas d'ajournement à la première session, l'étudiant conserve pour la deuxième session les notes des UE validées lors de la première session, sauf demande écrite de sa part adressée au service de la scolarité dans les sept jours qui suivent la publication des notes sur l'ENT. Dans ce cas, seule la note obtenue à la deuxième session sera retenue et considérée comme définitive.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

(D) Pour les UE non acquises, les notes des matières et des TP égales ou supérieures à 10/20 obtenues lors d'une des deux sessions sont maintenues pour une année. S'il y a une épreuve de rattrapage de TP, c'est la meilleure des deux notes qui est conservée.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant devra fournir au service de la scolarité et à l'enseignant, une justification écrite dans un délai maximal de 5 jours ouvrés, sauf cas de force majeure avérée.

(D) Lorsque l'absence est considérée comme étant justifiée, une épreuve de substitution **peut** être organisée. L'enseignant responsable de l'examen en définit les modalités qui peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, l'épreuve est neutralisée.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, la note de cette épreuve sera zéro. Lorsque l'étudiant est absent à toutes les épreuves de contrôle continu d'un élément pédagogique, sans justification recevable, il est déclaré défaillant.

Report de note de la session principale à la session de rattrapage

En cas de non validation d'un semestre, il est proposé un examen de rattrapage pour toute UE non acquise :

- Seules les matières dont la note est inférieure à 10/20 sont soumises au rattrapage.
- Aucun report de note n'est possible de la session 1 à la session 2.

(D) Dans le cadre des EP mêlant contrôle continu et contrôle terminal, une épreuve unique de rattrapage sera définie en session 2, sauf exceptions prévues dans le tableau des épreuves. Si l'épreuve de rattrapage est unique, elle représente toutes les notions et épreuves de la session 1
En conséquence, tous les contrôles prévus en session 2 pour un EP sont obligatoires.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session principale							Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.
M1S1 IP	Pascal WEHRLE	30	10	10												
BLOC OBLIGATOIRE (24 ECTS)	Pascal WEHRLE	-	8													
Anglais - S1 Master	Rama PIOTTO	3	1													
Anglais - S1 Master		-	1		2	En fin de semestre : présentation orale	O	00:15								
					1	Au cours du semestre : une activité écrite 250-300 mots à rendre.	A									
					1	Au cours du semestre : une activité orale Selon les besoins de l'étudiant, évaluée au fil de l'eau.	A									
Droit pharmaceutique et propriété industrielle	Francis MEGERLIN	3	1													
Droit pharmaceutique et propriété industrielle	Francis MEGERLIN	-	1		1	ÉCRIT (CT)	E	01:00	CT			1	ÉCRIT (CT)	E	01:00	
Formulation, fabrication, aspect biopharma médicaments TH+TP	Pascal WEHRLE	3	1													
Formulation, fabrication et aspects biopharmaceutiques des médicaments (partie TH/TD)	Pascal WEHRLE	-	0.75		1.5	TH (sans doc)	E	01:00	CT			2	FFABM TH+ TP (sans doc)	E	01:00	

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Formulation, fabrication et aspects biopharmaceutiques des médicaments (partie TP)	Nicolas ANTON	-	0.25		0.5	TP (DFGSP2 + M1 AM,AQ,RDP) 8 séances de 3h. Évaluation sur cahier de TP. Dernière séance CC (TP sans document) contrôler les connaissances des protocoles, +évaluation de certaines formulations réalisées.	A		CC										
Les grandes pathologies : de la cible au médicament	Jean-Pierre GIES	6	2																
Les grandes pathologies : de la cible au médicament	Jean-Pierre GIES	-	2		0.67	Oral (CC)	O	00:15	CC			2	ÉCRIT (CT)	E	01:00				
					0.66	Travaux tutorés	A		CC										
					0.67	QCM (CC)	E	01:00	CC										
Sciences séparatives. Extraction et purification	Said ENNAHAR	3	1																
Sciences séparatives. Extraction et purification	Said ENNAHAR	-	1		1	ÉCRIT (CT)	E	01:00	CT			1	ÉCRIT (CT)	E	01:00				
Statistiques expérimentales	Julien GODET	3	1																
Statistiques expérimentales	Julien GODET	-	1		1	Ecrit CT	E	01:00	CT			1	Ecrit CT	E	01:00				
UE Ouverture professionnelle (1 choix à faire)	Pascal WEHRLE	3	1																
Éthique et médicaments	Frédéric VAGNERON	-	1		1	Éthique et médicaments - OR	O	00:20	CC			1	Éthique et médicaments - OR	O	00:20				
Prévention des risques en laboratoire et dans l'industrie pharmaceutique	Florence KOTZYBA	-	1		1	Prévention des risques TH Sans documents	E	01:00	CT			1	Prévention des risques TH Sans documents	E	01:00				
Innovation thérapeutique en perspective historique : sciences, technologies et sociétés	Déborah DUBALD	-	1		1	Innovation thérapeutique OR	O	00:15	CC			1	Innovation thérapeutique OR	O	00:15				
BLOC OPTIONNEL (6 ECTS) (2 choix à faire)	Pascal WEHRLE	-	2																
Découverte de médicaments	Line BOUREL	3	1																
Découverte de médicaments	Line BOUREL	-	1		1	Découverte de médicaments CT	E	01:30	CT			1	Découverte de médicaments CT	E	01:30				
Formulation et procédés industriels alimentaires	Said ENNAHAR	3	1																
Formulation et procédés industriels alimentaires	Said ENNAHAR	-	1		1	Exposé Oral	A		CC			1	Oral	O	00:15				
Pharmacognosie avancée	Aurelie URBAIN	3	1																

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Pharmacognosie avancée	Aurelie URBAIN	-	1		1	Ecrit CT	E	01:00	CT			1	Ecrit CT	E	01:00				
Pharmacotechnie industrielle des formes solides	Thierry VANDAMME	3	1																
Pharmacotechnie industrielle des formes solides	Thierry VANDAMME	-	1		1	Ecrit CT	E	01:00	CT			1	Ecrit CT	E	01:00				
TP de pharmacie galénique et de pharmacotechnie	Pascal WEHRLE	3	1																
TP de pharmacie galénique et de pharmacotechnie	Pascal WEHRLE	-	1		1	TP (CC)	A		CC			1	TP (CT)	A					
M1S2 IP	Pascal WEHRLE	30	10	10															
BLOC OBLIGATOIRE (18 ECTS)	Pascal WEHRLE	-	6																
Démarche qualité et qualilogie du médicament	Pascal WEHRLE	3	1																
Démarche qualité et qualilogie du médicament	Pascal WEHRLE	-	1		0.5	Démarche qualité et qualito TH partie1 Sans documents	E	00:30	CT			0.5	Démarche qualité et qualito TH partie1 Sans documents	E	00:30				
					0.5	Démarche qualité et qualito TH partie 2 Avec documents	E	00:30	CT		0.5	Démarche qualité et qualito TH partie 2 Avec documents	E	00:30					
Formulation des médicaments	Thierry VANDAMME	3	1																
Formulation des médicaments	Thierry VANDAMME	-	1		1	ÉCRIT (CT)	E	01:00	CT			1	ÉCRIT (CT)	E	01:00				
Méthodologie du travail de recherche - TP intégrés	Thierry CHATAIGNEAU	6	2																
Méthodologie du travail de recherche - TP intégrés	Thierry CHATAIGNEAU	-	2		2	Rapport écrit	A		CC			2	Oral	O	01:00				
Optimisation des formes et des procédés pharmaceutiques	Pascal WEHRLE	3	1																
Optimisation des formes et des procédés pharmaceutiques	Pascal WEHRLE	-	1		1	ÉCRIT (CT)	E	01:00	CT			1	ÉCRIT (CT)	E	01:00				
Préparation à l'insertion professionnelle	Bruno VAN OVERLOOP	-																	
Préparation à l'insertion professionnelle	Bruno VAN OVERLOOP	-			0	ASSIDUITÉ (CC)	A		CC			0	ASSIDUITÉ (CT)	A					
UE Libre (1 choix à faire)		3	1																

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
BLOC OPTIONNEL (12 ECTS) (4 choix à faire)	Pascal WEHRLE	-	4																
Biopharmacie	Thierry VANDAMME	3	1																
Biopharmacie	Thierry VANDAMME	-	1		1	Biopharmacie TH Sans documents	E	00:45	CT			1	Biopharmacie TH Sans documents	E	00:45				
Dossiers d'AMM (dossiers pharmaceutiques)	Line BOUREL	3	1																
Dossiers d'AMM (dossiers pharmaceutiques)	Line BOUREL	-	1		1	Ecrit CT	E	01:00	CT			1	Ecrit CT	E	01:00				
Environnement technico-réglementaire de l'industrie pharma	Jean-Yves PABST	3	1																
Environnement technico-réglementaire de l'industrie pharma	Jean-Yves PABST	-	1		0.5	Environnement technico-regl. TR Travail en groupe : Synthèse écrite d'une note explicative (5 pages) + réalisation d'un support powerpoint de présentation d'une note explicative ICH ou EMA (30 diapos max). Note = moyenne des 3	A		CC			1	Environnement technico-regl. TR + OR	O	00:15				
					0.5	Environnement technico-regl. OR	O	00:15	CC										
Formulation pour applications topiques	Thierry VANDAMME	3	1																
Formulation pour applications topiques	Thierry VANDAMME	-	1		0.7	Ecrit CT	E	00:45	CT			1	Ecrit	E	00:45				
					0.3	Rapport	A		CC										
Métrie et validation des méthodes d'analyse	Martine BERGAENTZLE	3	1																
Métrie et validation des méthodes d'analyse	Martine BERGAENTZLE	-	1		0.7	Ecrit - Partie 1 / avec documents	E	01:00	CT			0.7	Ecrit - Partie 1 / avec documents	E	01:00				
					0.3	Ecrit - Partie 2 /sans documents	E	00:30	CT			0.3	Ecrit - Partie 2 /sans documents	E	00:30				
Production industrielle de médicaments d'origine naturelle	Mélanie BOURJOT	3	1																
Production industrielle de médicaments d'origine naturelle	Mélanie BOURJOT	-	1		0.6	CT écrit	E	01:00	CT			1	CT écrit	E	01:00				
					0.4	Exposé	A		CC										

Responsable(s) : Françoise Pons-Lebeau (Pons), Nathalie Niederhoffer

Dérogations et alinéas additionnels

Assiduité

(D) Un contrôle d'assiduité est organisé. Les absences aux enseignements intégrés et/ou dirigés et/ou pratiques doivent être excusées dans un délai de 5 jours ouvrés, par transmission de la pièce justificative au service de scolarité. L'étudiant doit également prévenir au plus tôt l'enseignant concerné.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

(D) Après deux absences non excusées à un ou des enseignements avec contrôle d'assiduité, un avertissement est transmis à l'étudiant avec convocation par un des responsables de la faculté. Si l'étudiant fait encore l'objet d'une absence non excusée supplémentaire au cours du semestre, il sera exclu de l'ensemble des examens du semestre et devra se présenter à la session 2.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

(A) Les étudiants en apprentissage ou en contrat professionnel sont des salariés en formation dont la présence est régie par le code du travail et les conventions collectives de la branche. Ils sont soumis à une obligation d'assiduité totale.

Capitalisation

(D) Pour une année d'études, en cas d'ajournement à la première session, l'étudiant conserve pour la deuxième session les notes des UE validées lors de la première session, sauf demande écrite de sa part adressée au service de la scolarité dans les sept jours qui suivent la publication des notes sur l'ENT. Dans ce cas, seule la note obtenue à la deuxième session sera retenue et considérée comme définitive.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

(D) Pour les UE non acquises, les notes des matières et des TP égales ou supérieures à 10/20 obtenues lors d'une des deux sessions sont maintenues pour une année. S'il y a une épreuve de rattrapage de TP, c'est la meilleure des deux notes qui est conservée.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant devra fournir au service de la scolarité et à l'enseignant, une justification écrite dans un délai maximal de 5 jours ouvrés, sauf cas de force majeure avérée.

(D) Lorsque l'absence est considérée comme étant justifiée, une épreuve de substitution **peut** être organisée. L'enseignant responsable de l'examen en définit les modalités qui peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, l'épreuve est neutralisée.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, la note de cette épreuve sera zéro. Lorsque l'étudiant est absent à toutes les épreuves de contrôle continu d'un élément pédagogique, sans justification recevable, il est déclaré défaillant.

Report de note de la session principale à la session de rattrapage

En cas de non validation d'un semestre, il est proposé un examen de rattrapage pour toute UE non acquise :

- Seules les matières dont la note est inférieure à 10/20 sont soumises au rattrapage.
- Aucun report de note n'est possible de la session 1 à la session 2.

- (D) Dans le cadre des EP mêlant contrôle continu et contrôle terminal, une épreuve unique de rattrapage sera définie en session 2, sauf exceptions prévues par le tableau des épreuves. Si l'épreuve de rattrapage est unique, elle représente toutes les notions et épreuves de la session 1. En conséquence, tous les contrôles prévus en session 2 pour un EP sont obligatoires.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
M1S1 PHT	Francoise PONS-LEBEAU (PONS)	30	10	10															
BLOC OBLIGATOIRE (27 ECTS)	Francoise PONS-LEBEAU (PONS)	-	9																
Anglais - S1 Master	Rama PIOTTO	3	1																
Anglais - S1 Master		-	1		2	En fin de semestre : présentation orale	O	00:15											
					1	Au cours du semestre : une activité écrite 250-300 mots à rendre.	A												
					1	Au cours du semestre : une activité orale Selon les besoins de l'étudiant, évaluée au fil de l'eau.	A												
Les grandes pathologies : de la cible au médicament	Jean-Pierre GIES	6	2																
Les grandes pathologies : de la cible au médicament	Jean-Pierre GIES	-	2		0.67	Oral (CC)	O	00:15	CC			2	ÉCRIT (CT)	E	01:00				
					0.66	Travaux tutorés	A		CC										
					0.67	QCM (CC)	E	01:00	CC										
Pharmacocinétique en recherche et développement	Genevieve UBEA UD-SEQUIER	3	1																
Pharmacocinétique en recherche et développement	Genevieve UBEA UD-SEQUIER	-	1		0.75	ÉCRIT (CT)	E	01:00	CT			1	ÉCRIT (CT)	E	01:00				
					0.25	Oral TD (mémoire)	O	00:10	CC										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Pharmacologie expérimentale	Thierry CHATAIGNEAU	3	1																
Pharmacologie expérimentale	Thierry CHATAIGNEAU	-	1		1	TP	A		CC			1	Oral		O	01:00			
Pharmacologie intégrée	Nathalie NIEDERHOFFER	3	1																
Pharmacologie intégrée	Nathalie NIEDERHOFFER	-	1		0.3	TP - Compte-rendu TP n°1 + Compte-rendu TP n°2 + Épreuve écrite de 10mn sans documents à la fin du TP n°2 (portant sur le contenu des 2 séances de TP). Moyenne des 3 épreuves donnant la note de TP finale	A		CC			1	ÉCRIT (TH) Sans documents.		E	00:45			
					0.35	CC 1 Sans documents.	E	01:00	CC										
					0.35	CC 2 Sans documents.	E	01:00	CC										
Pharmacologie moléculaire	Jean-Pierre GIES	3	1																
Pharmacologie moléculaire	Nathalie NIEDERHOFFER	-	1		0.42	CC1	E	01:00	CC			1.25	TH		E	00:45			
					0.42	CC2	E	01:00	CC										
					0.41	Travail personnel Travail personnel	E	01:00	CC										
Toxicologie cellulaire et moléculaire	Carole RONZANI	3	1																
Toxicologie cellulaire et moléculaire	Carole RONZANI	-	1		0.7	ÉCRIT (CT)	E	01:00	CT			1	ÉCRIT (CT)		E	01:00			
					0.3	TP	A		CC										
UE Ouverture professionnelle (1 choix à faire)	Francoise PONS-LEBEAU (PONS)	3	1																
Communication et gestion de projet	Elisabeth DUCONSEILLE	-	1		1	Comm & gestion projet OR	O	00:30	CC			1	Comm & gestion projet OR	O	00:15				
Éthique et médicaments	Frédéric VAGNERON	-	1		1	Éthique et médicaments - OR	O	00:20	CC			1	Éthique et médicaments - OR	O	00:20				
Innovation thérapeutique en perspective historique : sciences, technologies et sociétés	Déborah DUBALD	-	1		1	Innovation thérapeutique OR	O	00:15	CC			1	Innovation thérapeutique OR	O	00:15				

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Prévention des risques en laboratoire et dans l'industrie pharmaceutique	Florence KOTZYBA	-	1		1	Prévention des risques TH Sans documents	E	01:00	CT			1	Prévention des risques TH Sans documents	E	01:00				
BLOC OPTIONNEL (3 ECTS) (1 choix à faire)	Francoise PONS-LEBEAU (PONS)	-	1																
Découverte de médicaments	Line BOUREL	3	1																
Découverte de médicaments	Line BOUREL	-	1		1	Découverte de médicaments CT	E	01:30	CT			1	Découverte de médicaments CT	E	01:30				
Droit pharmaceutique et propriété industrielle	Francis MEGERLIN	3	1																
Droit pharmaceutique et propriété industrielle	Francis MEGERLIN	-	1		1	ÉCRIT (CT)	E	01:00	CT			1	ÉCRIT (CT)	E	01:00				
Formulation, fabrication, aspect biopharma médicaments TH+TD		3	1																
Formulation, fabrication et aspects biopharmaceutiques des médicaments (partie TH/TD)	Pascal WEHRLE	-	1		1.5	TH (sans doc)	E	01:00	CT			2	FFABM TH+ TP (sans doc)	E	01:00				
Initiation aux essais cliniques	Laurent MONASSIER	3	1																
Initiation aux essais cliniques		-	1																
Statistiques expérimentales	Julien GODET	3	1																
Statistiques expérimentales	Julien GODET	-	1		1	Ecrit CT	E	01:00	CT			1	Ecrit CT	E	01:00				
M1S2 PHT	Francoise PONS-LEBEAU (PONS)	30	10	10															
BLOC OBLIGATOIRE (24 ECTS)	Francoise PONS-LEBEAU (PONS)	-	8																
Méthodologie du travail de recherche - TP intégrés	Thierry CHATAIGNEAU	6	2																
Méthodologie du travail de recherche - TP intégrés	Thierry CHATAIGNEAU	-	2		2	Rapport écrit	A		CC			2	Oral	O	01:00				
Pharmacologie - Physiologie intégrée	Nathalie NIEDERHOFFER	3	1																
Pharmacologie - Physiologie intégrée	Nathalie NIEDERHOFFER	-	1		0.4	CC 1 Sans documents.	E	01:00	CC			1	ORAL	O	00:20				
					0.6	CC 2	O	00:20	CC										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Préparation à l'insertion professionnelle	Bruno VAN OVERLOOP	-																	
Préparation à l'insertion professionnelle	Bruno VAN OVERLOOP	-			0	ASSIDUITÉ (CC)	A		CC			0	ASSIDUITÉ (CT)	A					
Recherche et plateformes	Emilie SICK	3	1																
Recherche et plateformes	Emilie SICK	-	1		0.33	Ecrit CT	E	00:30	CT			1	Ecrit CT	E	00:30				
					0.33	Rapport	A		CC										
					0.34	Oral	O	00:25	CC										
Stage d'immersion en recherche	Emilie SICK	6	2																
Stage d'immersion en recherche	Emilie SICK	-	2		2	Oral poster	O	00:20	CC			2	oral oral	O	00:20				
Toxicologie intégrée	Carole RONZANI	3	1																
Toxicologie intégrée	Carole RONZANI	-	1		1	ÉCRIT (CT)	E	01:00	CC			1	ÉCRIT (CT)	E	01:00				
UE Libre (1 choix à faire)	Francoise PONS-LEBEAU (PONS)	3	1																
BLOC OPTIONNEL (6 ECTS) (2 choix à faire)	Francoise PONS-LEBEAU (PONS)	-	2																
Biologie chimique	Thomas GRUTTER	3	1																
Biologie chimique	Thomas GRUTTER	-	1		1	Biologie chimique TH Avec documents	E	01:30	CT			1	Biologie chimique TH Avec documents	E	01:30				
Biotechnology and therapeutic innovations	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	3	1																
Biotechnology and therapeutic innovations	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	-	1		0.25	Résumé	A		CC			1	Oral	O	00:20				
					0.75	Oral CC	O	00:20	CC										
Innovation en imagerie du vivant	Yves MELY	3	1																
Innovation en imagerie du vivant	Yves MELY	-	1		1	TP 3 rapports en fin de TP, correspondant à 3 séances de TP (même coefficient)	A		CC			1	ORAL	O	00:30				
Modèles génétiques animaux	Katia BEFORT	3	1																

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Modèles génétiques animaux	Katia BEFORT	-	1		0.5	ÉCRIT (CT)	E	01:30	CT			1	Écrit (CT)	E	01:30				
					0.5	ORAL (CC)	O	00:30	CC										
Techniques de culture cellulaire et d'histologie	Jose-Luis GONZALEZ DE AGUILAR	3	1		1	cf. MECCs Sciences et vie	A		CC			1	cf. MECCs Sciences et vie	A					
Techniques de culture cellulaire et d'histologie	Jose-Luis GONZALEZ DE AGUILAR	-	1		1	carnet de laboratoire	A												
					1	Rapport sur les thèmes de TP	A												
					1	Exposé sur les thèmes de TP	O	00:15											
Vigilances sanitaires	Jean-Yves PABST	3	1																
Vigilances sanitaires	Jean-Yves PABST	-	1		1	ÉCRIT (CT)	E	01:00	CT			1	ÉCRIT (CT)	E	01:00				
BLOC SUPPLÉMENTAIRE UE INNOVEC (FACULTATIF)	Line BOUREL	-																	
UE (supplémentaire) INNOVEC	Line BOUREL	6	2																
INNOVEC	Line BOUREL	-	2		1	Rapport écrit + soutenance orale Validation par résultat ACQ/NACQ. Conséquence résultat NACQ= UE NACQ.	A		CC			2	Rapport écrit + soutenance orale Validation par résultat ACQ/NACQ. Conséquence résultat NACQ= UE NACQ. Modalités de rédaction selon les règles en vigueur dans le master d'appartenance.	A					
					1	assiduité + évaluation stage(s) par le tuteur Validation par ACQ/NACQ. Conséquence résultat NACQ= UE NACQ. évaluation stage= force de proposition, dynamisme, esprit constructif, dévouement pour la collectivité...	A		CC										

Responsable(s) : Jean-Yves Pabst

Dérogations et alinéas additionnels

Assiduité

- (D) Un contrôle d'assiduité est organisé. Les absences aux enseignements intégrés et/ou dirigés et/ou pratiques doivent être excusées dans un délai de 5 jours ouvrés, par transmission de la pièce justificative au service de scolarité. L'étudiant doit également prévenir au plus tôt l'enseignant concerné.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

- (D) Après deux absences non excusées à un ou des enseignements avec contrôle d'assiduité, un avertissement est transmis à l'étudiant avec convocation par un des responsables de la faculté. Si l'étudiant fait encore l'objet d'une absence non excusée supplémentaire au cours du semestre, il sera exclu de l'ensemble des examens du semestre et devra se présenter à la session 2.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

- (A) Les étudiants en apprentissage ou en contrat professionnel sont des salariés en formation dont la présence est régie par le code du travail et les conventions collectives de la branche. Ils sont soumis à une obligation d'assiduité totale.

Capitalisation

- (D) Pour une année d'études, en cas d'ajournement à la première session, l'étudiant conserve pour la deuxième session les notes des UE validées lors de la première session, sauf demande écrite de sa part adressée au service de la scolarité dans les sept jours qui suivent la publication des notes sur l'ENT. Dans ce cas, seule la note obtenue à la deuxième session sera retenue et considérée comme définitive.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

- (D) Pour les UE non acquises, les notes des matières et des TP égales ou supérieures à 10/20 obtenues lors d'une des deux sessions sont maintenues pour une année. S'il y a une épreuve de rattrapage de TP, c'est la meilleure des deux notes qui est conservée.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant devra fournir au service de la scolarité et à l'enseignant, une justification écrite dans un délai maximal de 5 jours ouvrés, sauf cas de force majeure avérée.

- (D) Lorsque l'absence est considérée comme étant justifiée, une épreuve de substitution **peut** être organisée. L'enseignant responsable de l'examen en définit les modalités qui peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, l'épreuve est neutralisée.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, la note de cette épreuve sera zéro. Lorsque l'étudiant est absent à toutes les épreuves de contrôle continu d'un élément pédagogique, sans justification recevable, il est déclaré défaillant.

Report de note de la session principale à la session de rattrapage

En cas de non validation d'un semestre, il est proposé un examen de rattrapage pour toute UE non acquise :

- Seuls les matières dont la note est inférieure à 10/20 sont soumis au rattrapage.
- Aucun report de note n'est possible de la session 1 à la session 2.

(D) Dans le cadre des UE mêlant contrôle continu et contrôle terminal, une épreuve unique de rattrapage sera définie en session 2, sauf exceptions prévues dans le tableau des épreuves. Si l'épreuve de rattrapage est unique, elle représente toutes les notions et épreuves de la session 1
En conséquence, tous les contrôles prévus en session 2 pour un EP sont obligatoires.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session principale							Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.
M1S1 RDP	Jean-Yves PABST	30	10	10												
BLOC OBLIGATOIRE (27 ECTS)	Jean-Yves PABST	-	9													
Anglais - S1 Master	Rama PIOTTO	3	1													
Anglais - S1 Master		-	1		2	En fin de semestre : présentation orale	O	00:15								
					1	Au cours du semestre : une activité écrite 250-300 mots à rendre.	A									
					1	Au cours du semestre : une activité orale Selon les besoins de l'étudiant, évaluée au fil de l'eau.	A									
Découverte de médicaments	Line BOUREL	3	1													
Découverte de médicaments	Line BOUREL	-	1		1	Découverte de médicaments CT	E	01:30	CT			1	Découverte de médicaments CT	E	01:30	
Droit pharmaceutique et propriété industrielle	Francis MEGERLIN	3	1													
Droit pharmaceutique et propriété industrielle	Francis MEGERLIN	-	1		1	ÉCRIT (CT)	E	01:00	CT			1	ÉCRIT (CT)	E	01:00	
Formulation et procédés industriels alimentaires	Said ENNAHAR	3	1													
Formulation et procédés industriels alimentaires	Said ENNAHAR	-	1		1	Exposé Oral	A		CC			1	Oral	O	00:15	

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Formulation, fabrication, aspect biopharma médicaments TH+TP	Pascal WEHRLE	3	1																
Formulation, fabrication et aspects biopharmaceutiques des médicaments (partie TH/TD)	Pascal WEHRLE	-	0.75		1.5	TH (sans doc)	E	01:00	CT			2	FFABM TH+ TP (sans doc)	E	01:00				
Formulation, fabrication et aspects biopharmaceutiques des médicaments (partie TP)	Nicolas ANTON	-	0.25		0.5	TP (DFGSP2 + M1 AM,AQ,RDP) 8 séances de 3h. Évaluation sur cahier de TP. Dernière séance CC (TP sans document) contrôler les connaissances des protocoles, +évaluation de certaines formulations réalisées.	A		CC										
Les grandes pathologies : de la cible au médicament	Jean-Pierre GIES	6	2																
Les grandes pathologies : de la cible au médicament	Jean-Pierre GIES	-	2		0.67	Oral (CC)	O	00:15	CC			2	ÉCRIT (CT)	E	01:00				
					0.66	Travaux tutorés	A		CC										
					0.67	QCM (CC)	E	01:00	CC										
Statistiques expérimentales	Julien GODET	3	1																
Statistiques expérimentales	Julien GODET	-	1		1	Ecrit CT	E	01:00	CT			1	Ecrit CT	E	01:00				
UE Ouverture professionnelle (1 choix à faire)		3	1																
Communication et gestion de projet	Elisabeth DUCONSEILLE	-	1		1	Comm & gestion projet OR	O	00:30	CC			1	Comm & gestion projet OR	O	00:15				
Éthique et médicaments	Frédéric VAGNERON	-	1		1	Éthique et médicaments - OR	O	00:20	CC			1	Éthique et médicaments - OR	O	00:20				
Innovation thérapeutique en perspective historique : sciences, technologies et sociétés	Déborah DUBALD	-	1		1	Innovation thérapeutique OR	O	00:15	CC			1	Innovation thérapeutique OR	O	00:15				
Prévention des risques en laboratoire et dans l'industrie pharmaceutique	Florence KOTZYBA	-	1		1	Prévention des risques TH Sans documents	E	01:00	CT			1	Prévention des risques TH Sans documents	E	01:00				
BLOC OPTIONNEL (3 ECTS) (1 choix à faire)	Jean-Yves PABST	-	1																
Initiation aux essais cliniques	Laurent MONASSIER	3	1																
Initiation aux essais cliniques		-	1																

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Pharmacognosie avancée	Aurelie URBAIN	3	1																
Pharmacognosie avancée	Aurelie URBAIN	-	1		1	Ecrit CT	E	01:00	CT			1	Ecrit CT	E	01:00				
M1S2 RDP	Jean-Yves PABST	30	10	10															
BLOC OBLIGATOIRE (30 ECTS)	Jean-Yves PABST	-	10																
Anglais - S10 Pharma	Rama PIOTTO	3	1																
Anglais - S10 Pharma		-	1		2	Productions orales avec note.	O	00:10											
					1	Travail écrit Au cours du semestre, avec note.	E	01:30											
					1	Productions écrites au cours du semestre Avec note.	A												
Démarche qualité en pratique	Clarisse MAECHLING	3	1																
Démarche qualité en pratique	Clarisse MAECHLING	-	1		0	Démarche qualité pratique PP Projet personnel : travail en groupe, compte rendu de bilan intermédiaire écrit + présentation orale avec support affiche. Validation par acquis : résultat non acquis = NACQ sur l'UE10	A		CC			0	Démarche qualité pratique PP Projet personnel : travail écrit de synthèse sur un sujet lié à la démarche qualité. Validation par acquis : résultat non acquis = NACQ sur l'UE10	A					
Démarche qualité et qualilogie du médicament	Pascal WEHRLE	3	1																
Démarche qualité et qualilogie du médicament	Pascal WEHRLE	-	1		0.5	Démarche qualité et qualito TH partie1 Sans documents	E	00:30	CT			0.5	Démarche qualité et qualito TH partie1 Sans documents	E	00:30				
					0.5	Démarche qualité et qualito TH partie 2 Avec documents	E	00:30	CT		0.5	Démarche qualité et qualito TH partie 2 Avec documents	E	00:30					
Dossiers d'AMM (dossiers pharmaceutiques)	Line BOUREL	3	1																
Dossiers d'AMM (dossiers pharmaceutiques)	Line BOUREL	-	1		1	Ecrit CT	E	01:00	CT			1	Ecrit CT	E	01:00				

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Environnement technico-réglementaire de l'industrie pharma	Jean-Yves PABST	3	1																
Environnement technico-réglementaire de l'industrie pharma	Jean-Yves PABST	-	1		0.5	Environnement technico-regl. TR Travail en groupe : Synthèse écrite d'une note explicative (5 pages) + réalisation d'un support powerpoint de présentation d'une note explicative ICH ou EMA (30 diapos max). Note = moyenne des 3	A		CC			1	Environnement technico-regl. TR + OR	O	00:15				
					0.5	Environnement technico-regl. OR	O	00:15	CC										
Formulation des médicaments	Thierry VANDAMME	3	1																
Formulation des médicaments	Thierry VANDAMME	-	1		1	ÉCRIT (CT)	E	01:00	CT			1	ÉCRIT (CT)	E	01:00				
Méthodologie du travail de recherche - TP intégrés	Thierry CHATAIGNEAU	6	2																
Méthodologie du travail de recherche - TP intégrés	Thierry CHATAIGNEAU	-	2		2	Rapport écrit	A		CC			2	Oral	O	01:00				
Préparation à l'insertion professionnelle	Bruno VAN OVERLOOP	-																	
Préparation à l'insertion professionnelle	Bruno VAN OVERLOOP	-			0	ASSIDUITÉ (CC)	A		CC			0	ASSIDUITÉ (CT)	A					
Vigilances sanitaires	Jean-Yves PABST	3	1																
Vigilances sanitaires	Jean-Yves PABST	-	1		1	ÉCRIT (CT)	E	01:00	CT			1	ÉCRIT (CT)	E	01:00				
UE Libre (1 choix à faire)	Jean-Yves PABST	3	1																

Responsable(s) : Eric Marchioni

Dérogations et alinéas additionnels

Assiduité

(D) Un contrôle d'assiduité est organisé. Les absences aux enseignements intégrés et/ou dirigés et/ou pratiques doivent être excusées dans un délai de 5 jours ouvrés, par transmission de la pièce justificative au service de scolarité. L'étudiant doit également prévenir au plus tôt l'enseignant concerné.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

(D) Après deux absences non excusées à un ou des enseignements avec contrôle d'assiduité, un avertissement est transmis à l'étudiant avec convocation par un des responsables de la faculté. Si l'étudiant fait encore l'objet d'une absence non excusée supplémentaire au cours du semestre, il sera exclu de l'ensemble des examens du semestre et devra se présenter à la session 2.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

(A) Les étudiants en apprentissage ou en contrat professionnel sont des salariés en formation dont la présence est régie par le code du travail et les conventions collectives de la branche. Ils sont soumis à une obligation d'assiduité totale.

Capitalisation

(D) Pour une année d'études, en cas d'ajournement à la première session, l'étudiant conserve pour la deuxième session les notes des UE validées lors de la première session, sauf demande écrite de sa part adressée au service de la scolarité dans les sept jours qui suivent la publication des notes sur l'ENT. Dans ce cas, seule la note obtenue à la deuxième session sera retenue et considérée comme définitive.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

(D) Pour les UE non acquises, les notes des matières et des TP égales ou supérieures à 10/20 obtenues lors d'une des deux sessions sont maintenues pour une année. S'il y a une épreuve de rattrapage de TP, c'est la meilleure des deux notes qui est conservée.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant devra fournir au service de la scolarité et à l'enseignant, une justification écrite dans un délai maximal de 5 jours ouvrés, sauf cas de force majeure avérée.

(D) Lorsque l'absence est considérée comme étant justifiée, une épreuve de substitution **peut** être organisée. L'enseignant responsable de l'examen en définit les modalités qui peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, l'épreuve est neutralisée.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, la note de cette épreuve sera zéro. Lorsque l'étudiant est absent à toutes les épreuves de contrôle continu d'un élément pédagogique, sans justification recevable, il est déclaré défaillant.

Report de note de la session principale à la session de rattrapage

En cas de non validation d'un semestre, il est proposé un examen de rattrapage pour toute UE non acquise :

- Seules les matières dont la note est inférieure à 10/20 sont soumises au rattrapage.
- Aucun report de note n'est possible de la session 1 à la session 2.

- (D) Dans le cadre des EP mêlant contrôle continu et contrôle terminal, une épreuve unique de rattrapage sera définie en session 2, sauf exceptions prévues par le tableau des épreuves. Si l'épreuve de rattrapage est unique, elle représente toutes les notions et épreuves de la session 1
En conséquence, tous les contrôles prévus en session 2 pour un EP sont obligatoires.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session principale							Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.
M2S3 AM	Eric MARCHIONI	30	10	10												
BLOC OBLIGATOIRE (30 ECTS)	Eric MARCHIONI	-	10													
Analyse biophysicochimique d'identification bactérienne	Valérie GEOFFROY	3	1													
Analyse biophysicochimique d'identification bactérienne	Valérie GEOFFROY	-	1		1	ÉCRIT (CC)	E	00:45	CC			1	ORAL (CT)	O	00:15	
Analyse des macromolécules issues des biotechnologies	Said ENNAHAR	3	1													
Analyse des macromolécules issues des biotechnologies	Said ENNAHAR	-	1		0.75	ÉCRIT (CC)	E	00:45	CC			1	ÉCRIT (CT)	E	01:00	
					0.25	ÉCRIT (CC)	E	00:15	CC							
Assurance qualité des analyses chimiques du médicament	Eric MARCHIONI	3	1													
Assurance qualité des analyses chimiques du médicament	Eric MARCHIONI	-	1		1	TP (CC) Une seule séance de TP de 8h en salle + travail personnel (prépa du TP en bibliothèque 8h)+ réalisation de l'atelier en salle TP (8h) soit une seule épreuve donc 100% de la note	A		CC			1	ORAL (CT) Une seule séance de TP de 8h en salle + travail personnel (prépa du TP en bibliothèque 8h)+ réalisation de l'atelier en salle TP (8h) soit une seule épreuve donc 100% de la note	O	00:15	
Assurance qualité des produits de santé	Valérie GEOFFROY	3	1													
Assurance qualité des produits de santé	Valérie GEOFFROY	-	1		0.7	ORAL (CC)	O	00:15	CC			1	ORAL (CT)	O	00:15	
					0.3	SOUTENANCE	A	00:15	CC							
Dossiers d'AMM (étude de cas)	Marcella DE GIORGI	3	1													

OBJETS				Session principale											Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Dossiers d'AMM (étude de cas)	Marcella DE GIORGI	-	1		0.75	ORAL (CC)	O	00:15	CC			1	ORAL (CT)	O	00:15				
					0.25	ORAL (CC)	O	00:15	CC										
Gestion d'équipe et de projet	Elisabeth DUCONSEILLE	3	1																
Gestion d'équipe et de projet	Elisabeth DUCONSEILLE	-	1		1	ORAL (CC)	O	00:15	CC			1	ORAL (CT)	O	00:15				
Insertion professionnelle	Eric MARCHIONI	3	1																
Insertion professionnelle	Eric MARCHIONI	-	1		1	ASSIDUITÉ (CC) Visites d'entreprises, congrès...	A		CC			1	ORAL (CT)	O	00:15				
La contrefaçon et l'authenticité	Sonia LORDEL-MADELEINE	3	1																
La contrefaçon et l'authenticité	Sonia LORDEL-MADELEINE	-	1		0.4	TP (CC) Un TP de 4h, qui est noté sur les manipulations et sur un compte rendu qu'ils remettent à la fin du	A		CC			1	ORAL (CT)	O	00:15				
					0.6	ORAL (CC)	O	00:20	CC										
Management et communication	Elisabeth DUCONSEILLE	3	1																
Management et communication	Elisabeth DUCONSEILLE	-	1		1	ORAL (CC)	O	00:15	CC			1	ORAL (CT)	O	00:15				
Méthodologie du travail de recherche	Valérie GEOFFROY	3	1																
Méthodologie du travail de recherche	Valérie GEOFFROY	-	1		1	ORAL (CC)	O	00:15	CC			1	ORAL (CT)	O	00:15				
M2S4 AM	Eric MARCHIONI	30	10	10															
Contrat d'apprentissage (ou professionnel)	Eric MARCHIONI	30	10		10	SOUTENANCE (CC)	A	00:30	CC			10	SOUTENANCE (CT)	A	00:30				

Dérogations et alinéas additionnels

Assiduité

- (D) Un contrôle d'assiduité est organisé. Les absences aux enseignements intégrés et/ou dirigés et/ou pratiques doivent être excusées dans un délai de 5 jours ouvrés, par transmission de la pièce justificative au service de scolarité. L'étudiant doit également prévenir au plus tôt l'enseignant concerné.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

- (D) Après deux absences non excusées à un ou des enseignements avec contrôle d'assiduité, un avertissement est transmis à l'étudiant avec convocation par un des responsables de la faculté.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

- (D) Si l'étudiant fait encore l'objet d'une absence non excusée supplémentaire au cours du semestre, il sera exclu de l'ensemble des examens du semestre et devra se présenter à la session 2.

- (A) Les étudiants en apprentissage ou en contrat professionnel sont des salariés en formation dont la présence est régie par le code du travail et les conventions collectives de la branche. Ils sont soumis à une obligation d'assiduité totale.

Capitalisation

- (D) Pour une année d'études, en cas d'ajournement à la première session, l'étudiant conserve pour la deuxième session les notes des UE validées lors de la première session, sauf demande écrite de sa part adressée au service de la scolarité dans les sept jours qui suivent la publication des notes sur l'ENT. Dans ce cas, seule la note obtenue à la deuxième session sera retenue et considérée comme définitive.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

- (D) Pour les UE non acquises, les notes des matières et des TP égales ou supérieures à 10/20 obtenues lors d'une des deux sessions sont maintenues pour une année. S'il y a une épreuve de rattrapage de TP, c'est la meilleure des deux notes qui est conservée.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant devra fournir au service de la scolarité et à l'enseignant, une justification écrite dans un délai maximal de 5 jours ouvrés, sauf cas de force majeure avérée.

- (D) Lorsque l'absence est considérée comme étant justifiée, une épreuve de substitution **peut** être organisée. L'enseignant responsable de l'examen en définit les modalités qui peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, l'épreuve est neutralisée.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, la note de cette épreuve sera zéro. Lorsque l'étudiant est absent à toutes les épreuves de contrôle continu d'un élément pédagogique, sans justification recevable, il est déclaré défaillant.

Report de note de la session principale à la session de rattrapage

En cas de non validation d'un semestre, il est proposé un examen de rattrapage pour toute UE non acquise :

- Seules les matières dont la note est inférieure à 10/20 sont soumises au rattrapage.
- Aucun report de note n'est possible de la session 1 à la session 2.

- (D) Dans le cadre des EP mêlant contrôle continu et contrôle terminal, une épreuve unique de rattrapage sera définie en session 2, sauf exceptions prévues dans le tableau des épreuves. Si l'épreuve de rattrapage est unique, elle représente toutes les notions et épreuves de la session 1
En conséquence, tous les contrôles prévus en session 2 pour un EP sont obligatoires.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
M2S3 AQ	Valérie GEOFFROY	30	10	10															
BLOC OBLIGATOIRE (30 ECTS)	Valérie GEOFFROY	-	10																
Analyse biophysicochimique d'identification bactérienne	Valérie GEOFFROY	3	1																
Analyse biophysicochimique d'identification bactérienne	Valérie GEOFFROY	-	1		1	ÉCRIT (CC)	E	00:45	CC			1	ORAL (CT)	O	00:15				
Assurance qualité des produits de santé	Valérie GEOFFROY	3	1																
Assurance qualité des produits de santé	Valérie GEOFFROY	-	1		0.7	ORAL (CC)	O	00:15	CC			1	ORAL (CT)	O	00:15				
					0.3	SOUTENANCE	A	00:15	CC										
Culture de cellules animales	Serge DUMONT	3	1																
Culture de cellules animales	Serge DUMONT	-	1		0.33	ÉCRIT (CC)	E	01:00	CC			1	ORAL (CT)	O	00:15				
					0.33	ÉCRIT (CC)	E	01:00	CC										
					0.34	TP (CC) L'évaluation des TP se fait par un rapport que les étudiants rendent quelques temps après les TP	A		CC										
Dossiers d'AMM (étude de cas)	Marcella DE GIORGI	3	1																
Dossiers d'AMM (étude de cas)	Marcella DE GIORGI	-	1		0.75	ORAL (CC)	O	00:15	CC			1	ORAL (CT)	O	00:15				
					0.25	ORAL (CC)	O	00:15	CC										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Gestion d'équipe et de projet	Elisabeth DUCONSEILLE	3	1																
Gestion d'équipe et de projet	Elisabeth DUCONSEILLE	-	1		1	ORAL (CC)	O	00:15	CC			1	ORAL (CT)	O	00:15				
Insertion professionnelle	Eric MARCHIONI	3	1																
Insertion professionnelle	Eric MARCHIONI	-	1		1	ASSIDUITÉ (CC) Visites d'entreprises, congrès...	A		CC			1	ORAL (CT)	O	00:15				
Management et communication	Elisabeth DUCONSEILLE	3	1																
Management et communication	Elisabeth DUCONSEILLE	-	1		1	ORAL (CC)	O	00:15	CC			1	ORAL (CT)	O	00:15				
Méthodologie du travail de recherche	Valérie GEOFFROY	3	1																
Méthodologie du travail de recherche	Valérie GEOFFROY	-	1		1	ORAL (CC)	O	00:15	CC			1	ORAL (CT)	O	00:15				
Microbiologie des produits de santé	Valérie GEOFFROY	3	1																
Microbiologie des produits de santé	Valérie GEOFFROY	-	1		0.7	ÉCRIT (CC)	E	01:00	CC			1	ORAL (CT)	O	00:15				
					0.3	TP (CC) Tp de 20h avec 2 épreuves pour la note finale (examen d'1 h pour identification d'une moisissure coef 0,75 + rapport sur l'habillage en ZAC de la qualification microbiologique de celle-ci 0,25)	A		CC										
Stérilisation et agents anti-microbiens	Valérie GEOFFROY	3	1																
Stérilisation et agents anti-microbiens	Valérie GEOFFROY	-	1		0.7	ORAL (CC)	O	00:15	CC			1	ORAL (CT)	O	00:15				
					0.3	SOUTENANCE (CC)	A	00:15	CC										
M2S4 AQ	Valérie GEOFFROY	30	10	10															
Contrat d'apprentissage (ou professionnel)	Valérie GEOFFROY	30	10		10	SOUTENANCE (CC)	A	30:00	CC			10	SOUTENANCE (CT)	A	00:30				

Responsable(s) : Maria Zeniou-Meyer (Zeniou)

Dérogations et alinéas additionnels

Assiduité

(D) Un contrôle d'assiduité est organisé. Les absences aux enseignements intégrés et/ou dirigés et/ou pratiques doivent être excusées dans un délai de 5 jours ouvrés, par transmission de la pièce justificative au service de scolarité. L'étudiant doit également prévenir au plus tôt l'enseignant concerné.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

(D) Après deux absences non excusées à un ou des enseignements avec contrôle d'assiduité, un avertissement est transmis à l'étudiant avec convocation par un des responsables de la faculté.

(D) Si l'étudiant fait encore l'objet d'une absence non excusée supplémentaire au cours du semestre, il sera exclu de l'ensemble des examens du semestre et devra se présenter à la session 2.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

(A) Les étudiants en apprentissage ou en contrat professionnel sont des salariés en formation dont la présence est régie par le code du travail et les conventions collectives de la branche. Ils sont soumis à une obligation d'assiduité totale.

Capitalisation

(D) Pour une année d'études, en cas d'ajournement à la première session, l'étudiant conserve pour la deuxième session les notes des UE validées lors de la première session, sauf demande écrite de sa part adressée au service de la scolarité dans les sept jours qui suivent la publication des notes sur l'ENT. Dans ce cas, seule la note obtenue à la deuxième session sera retenue et considérée comme définitive.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

(D) Pour les UE non acquises, les notes des matières et des TP égales ou supérieures à 10/20 obtenues lors d'une des deux sessions sont maintenues pour une année. S'il y a une épreuve de rattrapage de TP, c'est la meilleure des deux notes qui est conservée.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant devra fournir au service de la scolarité et à l'enseignant, une justification écrite dans un délai maximal de 5 jours ouvrés, sauf cas de force majeure avérée.

(D) Lorsque l'absence est considérée comme étant justifiée, une épreuve de substitution **peut** être organisée. L'enseignant responsable de l'examen en définit les modalités qui peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, l'épreuve est neutralisée.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, la note de cette épreuve sera zéro. Lorsque l'étudiant est absent à toutes les épreuves de contrôle continu d'un élément pédagogique, sans justification recevable, il est déclaré défaillant.

Report de note de la session principale à la session de rattrapage

En cas de non validation d'un semestre, il est proposé un examen de rattrapage pour toute UE non acquise :

- Seules les matières dont la note est inférieure à 10/20 sont soumises au rattrapage.
- Aucun report de note n'est possible de la session 1 à la session 2.

- (D) Dans le cadre des EP mêlant contrôle continu et contrôle terminal, une épreuve unique de rattrapage sera définie en session 2, sauf exceptions prévues dans le tableau des épreuves. Si l'épreuve de rattrapage est unique, elle représente toutes les notions et épreuves de la session 1
En conséquence, tous les contrôles prévus en session 2 pour un EP sont obligatoires.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	M2S3 BP	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	30
BLOC SUPPLÉMENTAIRE UE INNOVEC (FACULTATIF)	Line BOUREL	-																	
UE (supplémentaire) INNOVEC	Line BOUREL	6	2																
INNOVEC	Line BOUREL	-	2		1	Rapport écrit + soutenance orale Validation par résultat ACQ/NACQ. Conséquence résultat NACQ= UE NACQ.	A		CC			2	Rapport écrit + soutenance orale Validation par résultat ACQ/NACQ. Conséquence résultat NACQ= UE NACQ. Modalités de rédaction selon les règles en vigueur dans le master d'appartenance.	A					
					1	assiduité + évaluation stage(s) par le tuteur Validation par ACQ/NACQ. Conséquence résultat NACQ= UE NACQ. évaluation stage= force de proposition, dynamisme, esprit constructif, dévouement pour la collectivité...	A		CC										
BLOC OBLIGATOIRE POUR TOUS (FORMATION INITIALE+APPRENTISSAGE)	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	-																	

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
UE Biotechnologie Pharmaceutique avancée I	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	6	2																
Drug discovery and development : case studies	Julie KARPENKO	-	1		1	ÉCRIT (CT)	E	01:30	CT			1	ÉCRIT (CT)	E	01:30				
CTD (case studies)	Marcella DE GIORGI	-	1		0.5	ORAL (CC)	O	00:15	CC			1	ORAL (CT)	O	00:30				
					0.5	ORAL (CC)	O	00:30	CC										
Le médicament, les BPF, la vie entreprise : e-learning	CFA LEEM	-			0	Validation de modules en ligne Résultat NACQ = compensé par la note de l'UE si >ou= à 10	A		CC			0	Validation de modules en ligne Résultat NACQ = compensé par la note de l'UE si >ou= à 10	A					
UE Formation sciences humaines sociales et économiques III	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	9	3																
Coaching recherche emploi/alternance/stage	BOUHDOUN Mohamed	-	0.25		0.25	Travail personnel noté CV, lettre motivation, profil LinkedIn (note=moyenne des 3)	A		CC			0.25	Travail personnel noté CV, lettre motivation, profil LinkedIn (note=moyenne des 3)	A					
Développement professionnel et connaissance de soi	Catherine SENECHAU (VONTHRON)	-			0	Travail personnel Journal d'apprentissage et auto-évaluation par la méthode des blasons	A		CC			0	Travail personnel Journal d'apprentissage et auto-évaluation par la méthode des blasons	A					
Intellectual property	Jean-Marc DELTORN	-																	
Project New business	Georges ORFAN OUDAKIS	-	2.75		0.4	Project New business business plan	A		CC		0								
					0.1	Project New business création d'un site web	A		CC		0								
					0.5	Project New business présentation projet	O	00:45	CC		0								
BLOC OBLIGATOIRE FORMATION INITIALE	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	-	5																
UE Projet (non alternant)	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	6	2																
USP Development practicals	Mariel DONZEAU	-	2		1	USP Development practicals Présentation	A	00:15	CC			1	USP Development practicals	O	00:15				

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
UE Biotechnologie pharmaceutique avancée II (non alternant) (2 choix)	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	6	2																
Human and molecular genetics	Bruno CHATTON	-	1		1	Examen écrit	E	02:00	CT			1	Examen écrit	E	02:00				
Comparative and medical genomics	Odile LECOMPTE	-	1		0.75	Comparative and medical genomics	E	01:30	CT			1	Comparative and medical genomics	E	01:30				
					0.25	Comparative and medical genomics	E	00:30	CC										
High throughput approaches	Claire GAVERIA UX-RUFF	-	1		0.7	High throughput approaches	E	02:00	CT			1	High throughput approaches	E	02:00				
					0.3	High throughput approaches présentation projet non substituable - 30 min	O	00:30	CC										
Current topics in synthetic biology	Coraline RIGOUIN	-	1		1	Current topics in synthetic biology Participation et présentation de séminaires	A		CC			1	Current topics in synthetic biology Présentation orale	O	00:15				
Structures macromoléculaires et découvertes de médicaments	Esther KELLENBERGER	-	1		0.6	ÉCRIT (CC) Analyse d'article	E	01:00	CC			1	ÉCRIT (CT) Analyse d'article	E	01:00				
					0.4	TP (CC) Cahier de labo	A		CC										
Biomolécules, description, bioreactivité and targeting	Maria Vittoria SPANEDDA	-	1		0.75	ÉCRIT (CC)	E	01:00	CC			1	ÉCRIT (CT)	E	01:00				
					0.25	ORAL (CC) Présentation d'une entreprise	O	00:10	CC										
UE Méthodologie de recherche-démarche scientifique (1 choix)	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	3	1																
Projet de recherche en laboratoire/bibliographique (5 semaines)	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	-	1		1	SOUTENANCE (CC) Immersion en laboratoire	A	00:30	CC			1	SOUTENANCE (CC) Immersion en laboratoire	A	00:30				
Mémoire bibliographique	Nicolas ANTON	-	1		1	SOUTENANCE (CC)	A	00:15	CC			1	SOUTENANCE (CC)	A	00:15				
BLOC OBLIGATOIRE APPRENTISSAGE	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	-	5																
UE Projet (alternant)	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	6	2																

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Applied bioproduction for apprenticeship	Tomio TAKAHASHI	-	2		1	Applied bioproduction for apprenticeship Participation au bon déroulement et à la réflexion collective	A		CC		0	2	Applied bioproduction for apprenticeship Rapport écrit	A					
					2	Applied bioproduction for apprenticeship Rapport écrit	A		CC										
UE Biotechnologie pharmaceutique avancée II (alternant) (2 choix)	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	6	2																
Human and molecular genetics	Bruno CHATTON	-	0.5		1	Examen écrit	E	02:00	CT			1	Examen écrit	E	02:00				
Comparative and medical genomics	Odile LECOMPTE	-	0.5		0.75	Comparative and medical genomics	E	01:30	CT			1	Comparative and medical genomics	E	01:30				
					0.25	Comparative and medical genomics	E	00:30	CC										
High throughput approaches	Claire GAVERIA UX-RUFF	-	0.5		0.7	High throughput approaches	E	02:00	CT			1	High throughput approaches	E	02:00				
					0.3	High throughput approaches présentation projet non substituable - 30 min	O	00:30	CC										
Current topics in synthetic biology	Coraline RIGOUIN	-	0.5		1	Current topics in synthetic biology Participation et présentation de séminaires	A		CC			1	Current topics in synthetic biology Présentation orale	O	00:15				
UE Découverte du monde professionnel	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	-																	
Découverte du monde professionnel	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	-																	
UE Biomolécules et leur ciblage (1 choix)	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	3	1																
Structures macromoléculaires et découvertes de médicaments	Esther KELLENBERGER	-	1		0.6	ÉCRIT (CC) Analyse d'article	E	01:00	CC			1	ÉCRIT (CT) Analyse d'article	E	01:00				
					0.4	TP (CC) Cahier de labo	A		CC										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Biomolécules, description, bioreactivity and targeting	Maria Vittoria SPANEDDA	-	1		0.75	ÉCRIT (CC)	E	01:00	CC			1	ÉCRIT (CT)	E	01:00				
					0.25	ORAL (CC) Présentation d'une entreprise	O	00:10	CC										
M2S4 BP	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	30	10	10															
Stage en industrie/laboratoire ou contrat d'apprentissage	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	30	10		10	SOUTENANCE (CC)	A	00:30	CC			10	SOUTENANCE (CT)	A	00:30				
BLOC SUPPLÉMENTAIRE UE INNOVEC (FACULTATIF)	Line BOUREL	-																	
UE (supplémentaire) INNOVEC	Line BOUREL	6	2																
INNOVEC	Line BOUREL	-	2		1	Rapport écrit + soutenance orale Validation par résultat ACQ/NACQ. Conséquence résultat NACQ= UE NACQ.	A		CC			2	Rapport écrit + soutenance orale Validation par résultat ACQ/NACQ. Conséquence résultat NACQ= UE NACQ. Modalités de rédaction selon les règles en vigueur dans le master d'appartenance.	A					
					1	assiduité + évaluation stage(s) par le tuteur Validation par ACQ/NACQ. Conséquence résultat NACQ= UE NACQ. évaluation stage= force de proposition, dynamisme, esprit constructif, dévouement pour la collectivité...	A		CC										

Document Intermediaire

Responsable(s) : Pascal Wehrle

Dérogations et alinéas additionnels

Assiduité

(D) Un contrôle d'assiduité est organisé. Les absences aux enseignements intégrés et/ou dirigés et/ou pratiques doivent être excusées dans un délai de 5 jours ouvrés, par transmission de la pièce justificative au service de scolarité. L'étudiant doit également prévenir au plus tôt l'enseignant concerné.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

(D) Après deux absences non excusées à un ou des enseignements avec contrôle d'assiduité, un avertissement est transmis à l'étudiant avec convocation par un des responsables de la faculté.

(D) Si l'étudiant fait encore l'objet d'une absence non excusée supplémentaire au cours du semestre, il sera exclu de l'ensemble des examens du semestre et devra se présenter à la session 2.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

(A) Les étudiants en apprentissage ou en contrat professionnel sont des salariés en formation dont la présence est régie par le code du travail et les conventions collectives de la branche. Ils sont soumis à une obligation d'assiduité totale.

Capitalisation

(D) Pour une année d'études, en cas d'ajournement à la première session, l'étudiant conserve pour la deuxième session les notes des UE validées lors de la première session, sauf demande écrite de sa part adressée au service de la scolarité dans les sept jours qui suivent la publication des notes sur l'ENT. Dans ce cas, seule la note obtenue à la deuxième session sera retenue et considérée comme définitive.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

(D) Pour les UE non acquises, les notes d'EP égales ou supérieures à 10/20 obtenues lors d'une des deux sessions sont maintenues pour une année. S'il y a une épreuve de rattrapage de TP, c'est la meilleure des deux notes qui est conservée.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant devra fournir au service de la scolarité et à l'enseignant, une justification écrite dans un délai maximal de 5 jours ouvrés, sauf cas de force majeure avérée.

(D) Lorsque l'absence est considérée comme étant justifiée, une épreuve de substitution **peut** être organisée. L'enseignant responsable de l'examen en définit les modalités qui peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, l'épreuve est neutralisée.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, la note de cette épreuve sera zéro. Lorsque l'étudiant est absent à toutes les épreuves de contrôle continu d'un élément pédagogique, sans justification recevable, il est déclaré défaillant.

Report de note de la session principale à la session de rattrapage

En cas de non validation d'un semestre, il est proposé un examen de rattrapage pour toute UE non acquise :

- Seules les matières dont la note est inférieure à 10/20 sont soumises au rattrapage.
- Aucun report de note n'est possible de la session 1 à la session 2.

- (D) Dans le cadre des EP mêlant contrôle continu et contrôle terminal, une épreuve unique de rattrapage sera définie en session 2, sauf exceptions prévues dans le tableau des épreuves. Si l'épreuve de rattrapage est unique, elle représente toutes les notions et épreuves de la session 1. En conséquence, tous les contrôles prévus en session 2 pour un EP sont obligatoires.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
M2S3 IP	Pascal WEHRLE	30	10	10															
BLOC OBLIGATOIRE (30 ECTS)	Pascal WEHRLE	-	10																
Développement des techniques comportementales	Bruno VAN OVERLOOP	3	1																
Développement des techniques comportementales	Bruno VAN OVERLOOP	-	1		1	ORAL (CC)	O	00:15	CC			1	ORAL (CT)	O	00:15				
Dossiers d'AMM (étude de cas)	Marcella DE GIORGI	3	1																
Dossiers d'AMM (étude de cas)	Marcella DE GIORGI	-	1		0.75	ORAL (CC)	O	00:15	CC			1	ORAL (CT)	O	00:15				
					0.25	ORAL (CC)	O	00:15	CC										
Gestion d'équipe et de projet	Elisabeth DUCONSEILLE	3	1																
Gestion d'équipe et de projet	Elisabeth DUCONSEILLE	-	1		1	ORAL (CC)	O	00:15	CC			1	ORAL (CT)	O	00:15				
Intégration professionnelle	Pascal WEHRLE	3	1																
Intégration professionnelle	Pascal WEHRLE	-	1		1	RAPPORT (CC)	A		CC			1	ORAL (CT)	O	00:15				
Logistique et gestion de production	Emmanuel CAILLAUD	3	1																
Logistique et gestion de production	Emmanuel CAILLAUD	-	1		1	ÉCRIT (CC)	E	01:00	CC			1	ORAL (CT)	O	00:15				
Maitrise des procédés de production pharmaceutique	Pascal WEHRLE	3	1																
Maitrise des procédés de production pharmaceutique	Pascal WEHRLE	-	1		1	RAPPORT (CC)	A		CC			1	ORAL (CT)	O	00:15				

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Management et communication	Elisabeth DUONSEILLE	3	1																
Management et communication	Elisabeth DUONSEILLE	-	1		1	ORAL (CC)	O	00:15	CC			1	ORAL (CT)	O	00:15				
New pharmaceutical dosage forms and technologies	Pascal WEHRLE	3	1																
New pharmaceutical dosage forms and technologies	Pascal WEHRLE	-	1		1	RAPPORT (CC)	A		CC			1	ORAL (CT)	O	00:15				
Biogalénique et ingénierie des nanovecteurs	Béatrice HEURTAULT	3	1																
Ingénierie et applications biomédicales des nanovecteurs	Béatrice HEURTAULT	-	0.6		0.6	RAPPORT (CC)	A		CC			0.6	RAPPORT (CT)	A					
Nouvelles approches de la biogalénique	Thierry VANDAMME	-	0.4		0.4	RAPPORT (CC)	A		CC			0.4	RAPPORT (CT)	A					
Pharmacotechnie industrielle formes liquides et semi-solides	Philippe NANDE	3	1																
Pharmacotechnie industrielle formes liquides et semi-solides	Philippe NANDE	-	1		1	RAPPORT (CC)	A		CC			1	ORAL (CT)	O	00:15				
M2S4 IP	Pascal WEHRLE	30	10	10															
Contrat d'apprentissage (ou professionnel)	Pascal WEHRLE	30	10		10	SOUTENANCE (CC)	A	00:30	CC			10	SOUTENANCE (CT)	A	00:30				

Document Intermédiaire

Responsable(s) : Françoise Pons-Lebeau (Pons), Nathalie Niederhoffer

Dérogations et alinéas additionnels

Assiduité

(D) Un contrôle d'assiduité est organisé. Les absences aux enseignements intégrés et/ou dirigés et/ou pratiques doivent être excusées dans un délai de 5 jours ouvrés, par transmission de la pièce justificative au service de scolarité. L'étudiant doit également prévenir au plus tôt l'enseignant concerné.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

(D) Après deux absences non excusées à un ou des enseignements avec contrôle d'assiduité, un avertissement est transmis à l'étudiant avec convocation par un des responsables de la faculté.

(D) Si l'étudiant fait encore l'objet d'une absence non excusée supplémentaire au cours du semestre, il sera exclu de l'ensemble des examens du semestre et devra se présenter à la session 2.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

(A) Les étudiants en apprentissage ou en contrat professionnel sont des salariés en formation dont la présence est régie par le code du travail et les conventions collectives de la branche. Ils sont soumis à une obligation d'assiduité totale.

Capitalisation

(D) Pour une année d'études, en cas d'ajournement à la première session, l'étudiant conserve pour la deuxième session les notes des UE validées lors de la première session, sauf demande écrite de sa part adressée au service de la scolarité dans les sept jours qui suivent la publication des notes sur l'ENT. Dans ce cas, seule la note obtenue à la deuxième session sera retenue et considérée comme définitive.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

(D) Pour les UE non acquises, les notes d'EP égales ou supérieures à 10/20 obtenues lors d'une des deux sessions sont maintenues pour une année. S'il y a une épreuve de rattrapage de TP, c'est la meilleure des deux notes qui est conservée.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant devra fournir au service de la scolarité et à l'enseignant, une justification écrite dans un délai maximal de 5 jours ouvrés, sauf cas de force majeure avérée.

(D) Lorsque l'absence est considérée comme étant justifiée, une épreuve de substitution **peut** être organisée. L'enseignant responsable de l'examen en définit les modalités qui peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, l'épreuve est neutralisée.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, la note de cette épreuve sera zéro. Lorsque l'étudiant est absent à toutes les épreuves de contrôle continu d'un élément pédagogique, sans justification recevable, il est déclaré défaillant.

Report de note de la session principale à la session de rattrapage

En cas de non validation d'un semestre, il est proposé un examen de rattrapage pour toute UE non acquise :

- Seules les matières dont la note est inférieure à 10/20 sont soumises au rattrapage.
- Aucun report de note n'est possible de la session 1 à la session 2.

- (D) Dans le cadre des EP mêlant contrôle continu et contrôle terminal, une épreuve unique de rattrapage sera définie en session 2, sauf exceptions prévues dans le tableau des épreuves. Si l'épreuve de rattrapage est unique, elle représente toutes les notions et épreuves de la session 1
En conséquence, tous les contrôles prévus en session 2 pour un EP sont obligatoires.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session principale											Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.				
M2S3 PHT	Francoise PONS-LEBEAU (PONS)	30	10	10																
BLOC OBLIGATOIRE (21 ECTS)	Francoise PONS-LEBEAU (PONS)	-	7																	
Découverte et développement de médicaments (étude de cas)	Julie KARPENKO	3	1																	
Drug discovery and development : case studies	Julie KARPENKO	-	1		1	ÉCRIT (CT)	E	01:30	CT			1	ÉCRIT (CT)	E	01:30					
Dossiers d'AMM (dossiers précliniques et cliniques)	Nathalie NIEDERHOFFER	3	1																	
Dossiers d'AMM (dossiers précliniques et cliniques)	Nathalie NIEDERHOFFER	-	1		0.7	ORAL (CC)	O	00:30	CC			1	ÉCRIT (CT) sans documents	E	00:30					
					0.3	ÉCRIT (CC)	E	00:30	CC											
Modèles précliniques en pharmacologie	Nelly ETIENNE-S ELLOUM	3	1																	
Modèles précliniques en pharmacologie	Nelly ETIENNE-S ELLOUM	-	1		1	ÉCRIT (CC)	E	02:00	CC			1	ORAL (CT)	O	00:15					
Projet de recherche	Francoise PONS-LEBEAU (PONS)	6	2																	
Projet de recherche	Francoise PONS-LEBEAU (PONS)	-	2		1	ORAL (CC)	O	00:15	CC			1	ORAL (CT)	O	00:15					

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Recherche en pharmacologie, pharmacocinétique et toxicologie	Nathalie NIEDERHOFFER	3	1																
Recherche en pharmacologie, pharmacocinétique et toxicologie	Nathalie NIEDERHOFFER	-	1		1	ÉCRIT (CC)	E	01:00	CC			1	ÉCRIT (CT)	E	01:00				
UE Ouverture professionnelle (1 choix à faire)	Francoise PONS-LEBEAU (PONS)	3	1																
Communication et gestion de projet	Elisabeth DUCONSEILLE	-	1		1	Comm & gestion projet OR	O	00:30	CC			1	Comm & gestion projet OR	O	00:15				
Éthique et médicaments	Frédéric VAGNERON	-	1		1	Éthique et médicaments - OR	O	00:20	CC			1	Éthique et médicaments - OR	O	00:20				
Innovation thérapeutique en perspective historique : sciences, technologies et sociétés	Déborah DUBALD	-	1		1	Innovation thérapeutique OR	O	00:15	CC			1	Innovation thérapeutique OR	O	00:15				
Prévention des risques en laboratoire et dans l'industrie pharmaceutique	Florence KOTZYBA	-	1		1	Prévention des risques TH Sans documents	E	01:00	CT			1	Prévention des risques TH Sans documents	E	01:00				
BLOC OPTIONNEL SIMPLE CURSUS (9 ECTS)	Francoise PONS-LEBEAU (PONS)	-	3																
UE Optionnelle (3 choix à faire)	Francoise PONS-LEBEAU (PONS)	9	3																
Investigation clinique spécialisée		-	1																
Le médicament (approches multidisciplinaires)	Ferhat MEZIANI	-	1		0.25	ORAL (CC)	O	00:15	CC			1	ÉCRIT (CT)	E	01:00				
Statistiques expérimentales	Julien GODET	-	1		0.75	ÉCRIT (CT)	E	01:00	CT										
Statistiques expérimentales	Julien GODET	-	1		1	Ecrit CT	E	01:00	CT			1	Ecrit CT	E	01:00				
Droit pharmaceutique et propriété industrielle	Francis MEGERLIN	-	1		1	ÉCRIT (CT)	E	01:00	CT			1	ÉCRIT (CT)	E	01:00				
Formulation, fabrication et aspects biopharmaceutiques des médicaments (partie TH/TD)	Pascal WEHRLE	-	1		1.5	TH (sans doc)	E	01:00	CT			2	FFABM TH+ TP (sans doc)	E	01:00				
BLOC OPTIONNEL DOUBLE CURSUS (9 ECTS)	Francoise PONS-LEBEAU (PONS)	-	3																
Pharmacocinétique en recherche et développement	Genevieve UBEA UD-SEQUIER	3	1																

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Pharmacocinétique en recherche et développement	Genevieve UBEA UD-SEQUIER	-	1		0.75	ÉCRIT (CT)	E	01:00	CT			1	ÉCRIT (CT)	E	01:00				
					0.25	Oral TD (mémoire)	O	00:10	CC										
UE Optionnelle (2 choix à faire)	Francoise PONS-LEBEAU (PONS)	6	2																
Investigation clinique spécialisée		-	1																
Le médicament (approches multidisciplinaires)	Ferhat MEZIANI	-	1		0.25	ORAL (CC)	O	00:15	CC			1	ÉCRIT (CT)	E	01:00				
					0.75	ÉCRIT (CT)	E	01:00	CT										
Statistiques expérimentales	Julien GODET	-	1		1	Ecrit CT	E	01:00	CT			1	Ecrit CT	E	01:00				
Mémoire bibliographique	Nicolas ANTON	-	1		1	SOUTENANCE (CC)	A	00:15	CC			1	SOUTENANCE (CC)	A	00:15				
BLOC SUPPLÉMENTAIRE UE INNOVEC (FACULTATIF)	Line BOUREL	-																	
UE (supplémentaire) INNOVEC	Line BOUREL	6	2																
INNOVEC	Line BOUREL	-	2		1	Rapport écrit + soutenance orale Validation par résultat ACQ/NACQ. Conséquence résultat NACQ= UE NACQ.	A		CC			2	Rapport écrit + soutenance orale Validation par résultat ACQ/NACQ. Conséquence résultat NACQ= UE NACQ. Modalités de rédaction selon les règles en vigueur dans le master d'appartenance.	A					
					1	assiduité + évaluation stage(s) par le tuteur Validation par ACQ/NACQ. Conséquence résultat NACQ= UE NACQ. évaluation stage= force de proposition, dynamisme, esprit constructif, dévouement pour la collectivité...	A		CC										
M2S4 PHT	Francoise PONS-LEBEAU (PONS)	30	10	10															
Stage en industrie/laboratoire	Francoise PONS-LEBEAU (PONS)	30	10		10	SOUTENANCE (CC)	A	00:30	CC			10	SOUTENANCE (CT)	A	00:30				
BLOC SUPPLÉMENTAIRE UE INNOVEC (FACULTATIF)	Line BOUREL	-																	

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	UE (supplémentaire) INNOVEC	Line BOUREL	6
INNOVEC	Line BOUREL	-	2		1	Rapport écrit + soutenance orale Validation par résultat ACQ/NACQ. Conséquence résultat NACQ= UE NACQ.	A		CC			2	Rapport écrit + soutenance orale Validation par résultat ACQ/NACQ. Conséquence résultat NACQ= UE NACQ. Modalités de rédaction selon les règles en vigueur dans le master d'appartenance.	A					
					1	assiduité + évaluation stage(s) par le tuteur Validation par ACQ/NACQ. Conséquence résultat NACQ= UE NACQ. évaluation stage= force de proposition, dynamisme, esprit constructif, dévouement pour la collectivité...	A		CC										

Document intermédiaire

Dérogations et alinéas additionnels

Assiduité

- (D) Un contrôle d'assiduité est organisé. Les absences aux enseignements intégrés et/ou dirigés et/ou pratiques doivent être excusées dans un délai de 5 jours ouvrés, par transmission de la pièce justificative au service de scolarité. L'étudiant doit également prévenir au plus tôt l'enseignant concerné.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

- (D) Après deux absences non excusées à un ou des enseignements avec contrôle d'assiduité, un avertissement est transmis à l'étudiant avec convocation par un des responsables de la faculté. Si l'étudiant fait encore l'objet d'une absence non excusée supplémentaire au cours du semestre, il sera exclu de l'ensemble des examens du semestre et devra se présenter à la session 2.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

- (A) Les étudiants en apprentissage ou en contrat professionnel sont des salariés en formation dont la présence est régie par le code du travail et les conventions collectives de la branche. Ils sont soumis à une obligation d'assiduité totale.

Capitalisation

- (D) Pour une année d'études, en cas d'ajournement à la première session, l'étudiant conserve pour la deuxième session les notes des UE validées lors de la première session, sauf demande écrite de sa part adressée au service de la scolarité dans les sept jours qui suivent la publication des notes sur l'ENT. Dans ce cas, seule la note obtenue à la deuxième session sera retenue et considérée comme définitive.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

- (D) Pour les UE non acquises, les notes de matières et de TP égales ou supérieures à 10/20 obtenues lors d'une des deux sessions sont maintenues pour une année. S'il y a une épreuve de rattrapage de TP, c'est la meilleure des deux notes qui est conservée.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant devra fournir au service de la scolarité et à l'enseignant, une justification écrite dans un délai maximal de 5 jours ouvrés, sauf cas de force majeure avérée.

- (D) Lorsque l'absence est considérée comme étant justifiée, une épreuve de substitution **peut** être organisée. L'enseignant responsable de l'examen en définit les modalités qui peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, l'épreuve est neutralisée.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, la note de cette épreuve sera zéro. Lorsque l'étudiant est absent à toutes les épreuves de contrôle continu d'un élément pédagogique, sans justification recevable, il est déclaré défaillant.

Report de note de la session principale à la session de rattrapage

En cas de non validation d'un semestre, il est proposé un examen de rattrapage pour toute UE non acquise :

- Seules les matières dont la note est inférieure à 10/20 sont soumises au rattrapage.
- Aucun report de note n'est possible de la session 1 à la session 2.

- (D) Dans le cadre des EP mêlant contrôle continu et contrôle terminal, une épreuve unique de rattrapage sera définie en session 2, sauf exceptions prévues dans le tableau des épreuves. Si l'épreuve de rattrapage est unique, elle représente toutes les notions et épreuves de la session 1
En conséquence, tous les contrôles prévus en session 2 pour un EP sont obligatoires.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	M2S3 RetD	Jean-Pierre GIES	30
BLOC OBLIGATOIRE (15 ECTS)	Jean-Pierre GIES	-	5																
Conception des formes pharmaceutiques	Pascal WEHRLE	3	1																
Conception des formes pharmaceutiques	Pascal WEHRLE	-	1		1	RAPPORT (CC) Rapport à rendre dans un délai de 1 mois	A		CC			1	RAPPORT (CT) Rapport à rendre dans un délai de 1 mois	A					
Gestion dynamique de projet	Jean-Pierre GIES	3	1																
Gestion dynamique de projet	Jean-Pierre GIES	-	1		1	RAPPORT (CC) Rapport à rendre dans un délai de 1 mois	A		CC			1	RAPPORT (CT) Rapport à rendre dans un délai de 1 mois	A					
Initiation à la pharmacochimie	Line BOUREL	3	1																
Initiation à la pharmacochimie	Line BOUREL	-	1		1	RAPPORT (CC) Rapport à rendre dans un délai de 1 mois	A		CC			1	RAPPORT (CT) Rapport à rendre dans un délai de 1 mois	A					
Le médicament et les étapes de son développement	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	3	1																
Le médicament et les étapes de son développement	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	-	1		1	RAPPORT (CC) Rapport à rendre dans un délai de 1 mois	A		CC			1	RAPPORT (CT) Rapport à rendre dans un délai de 1 mois	A					
Pharmacologie générale	Valerie SCHINI-KERTH	3	1																
Pharmacologie générale	Valerie SCHINI-KERTH	-	1		1	RAPPORT (CC) Rapport à rendre dans un délai de 1 mois	A		CC			1	RAPPORT (CT) Rapport à rendre dans un délai de 1 mois	A					

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	BLOC OPTIONNEL 1 (3 ECTS)	Jean-Pierre GIES	-
Adhérence, morphologie et migration cellulaire	Maxime LEHMANN	3	1																
Adhérence, morphologie et migration cellulaire	Maxime LEHMANN	-	1		1	RAPPORT (CC) Rapport à rendre dans un délai de 1 mois	A		CC			1	RAPPORT (CT) Rapport à rendre dans un délai de 1 mois	A					
Initiation à la culture cellulaire	Emilie SICK	3	1																
Initiation à la culture cellulaire	Emilie SICK	-	1		1	RAPPORT (CC) Rapport à rendre dans un délai de 1 mois	A		CC			1	RAPPORT (CT) Rapport à rendre dans un délai de 1 mois	A					
BLOC OPTIONNEL 2 (3 ECTS)	Jean-Pierre GIES	-	1																
Pharmacocinétique (bases et principes des stratégies)	Genevieve UBEA UD-SEQUIER	3	1																
Pharmacocinétique (bases et principes des stratégies)	Genevieve UBEA UD-SEQUIER	-	1		1	RAPPORT (CC) Rapport à rendre dans un délai de 1 mois	A		CC			1	RAPPORT (CT) Rapport à rendre dans un délai de 1 mois	A					
Pharmacocinétique (applications avancées dans la RetD)	Genevieve UBEA UD-SEQUIER	3	1																
Pharmacocinétique (applications avancées dans la RetD)	Genevieve UBEA UD-SEQUIER	-	1		1	RAPPORT (CC) Rapport à rendre dans un délai de 1 mois	A		CC			1	RAPPORT (CT) Rapport à rendre dans un délai de 1 mois	A					
BLOC OPTIONNEL 3 (9 ECTS)	Jean-Pierre GIES	-	3																
ADME et toxicologie cellulaire (application développement)	Genevieve UBEA UD-SEQUIER	3	1																
ADME et toxicologie cellulaire (application développement)	Genevieve UBEA UD-SEQUIER	-	1		1	RAPPORT (CC) Rapport à rendre dans un délai de 1 mois	A		CC			1	RAPPORT (CT) Rapport à rendre dans un délai de 1 mois	A					
Analyse du médicament	Eric MARCHIONI	3	1																
Analyse du médicament	Eric MARCHIONI	-	1		1	RAPPORT (CC) Rapport à rendre dans un délai de 1 mois	A		CC			1	RAPPORT (CT) Rapport à rendre dans un délai de 1 mois	A					
Cibles actuelles et futures (maladie cardio ou métabolique)	Valerie SCHINI-KERTH	3	1																
Cibles actuelles et futures (maladie cardio ou métabolique)	Valerie SCHINI-KERTH	-	1		1	RAPPORT (CC) Rapport à rendre dans un délai de 1 mois	A		CC			1	RAPPORT (CT) Rapport à rendre dans un délai de 1 mois	A					

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Immunologie aujourd'hui : module pour une vision globale	Samuel LIEGEOIS	3
Immunologie aujourd'hui : module pour une vision globale	Samuel LIEGEOIS	-	1		1	RAPPORT (CC) Rapport à rendre dans un délai de 1 mois	A		CC			1	RAPPORT (CT) Rapport à rendre dans un délai de 1 mois	A					
Immunologie cellulaire et moléculaire approfondie	Sylvie FOURNEL	3	1																
Immunologie cellulaire et moléculaire approfondie	Sylvie FOURNEL	-	1		1	RAPPORT (CC) Rapport à rendre dans un délai de 1 mois	A		CC			1	RAPPORT (CT) Rapport à rendre dans un délai de 1 mois	A					
Méthodes sans marquage et méthodes fluorescentes originales	Pascal VILLA	3	1																
Méthodes sans marquage et méthodes fluorescentes originales	Pascal VILLA	-	1		1	RAPPORT (CC) Rapport à rendre dans un délai de 1 mois	A		CC			1	RAPPORT (CT) Rapport à rendre dans un délai de 1 mois	A					
Nouvelles approches de la biogalénique	Thierry VANDAMME	3	1																
Nouvelles approches de la biogalénique	Thierry VANDAMME	-	1		0.4	RAPPORT (CC)	A		CC			0.4	RAPPORT (CT)	A					
M2S4 RetD	Jean-Pierre GIES	30	10	10															
Contrat d'apprentissage (ou professionnel)	Jean-Pierre GIES	30	10		10	SOUTENANCE (CC)	A	01:00	CC			10	SOUTENANCE (CT)	A	01:00				

Document interne

Responsable(s) : Jean-Yves Pabst

Dérogations et alinéas additionnels

Assiduité

(D) Un contrôle d'assiduité est organisé. Les absences aux enseignements intégrés et/ou dirigés et/ou pratiques doivent être excusées dans un délai de 5 jours ouvrés, par transmission de la pièce justificative au service de scolarité. L'étudiant doit également prévenir au plus tôt l'enseignant concerné.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

(D) Après deux absences non excusées à un ou des enseignements avec contrôle d'assiduité, un avertissement est transmis à l'étudiant avec convocation par un des responsables de la faculté.

(D) Si l'étudiant fait encore l'objet d'une absence non excusée supplémentaire au cours du semestre, il sera exclu de l'ensemble des examens du semestre et devra se présenter à la session 2.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

(A) Les étudiants en apprentissage ou en contrat professionnel sont des salariés en formation dont la présence est régie par le code du travail et les conventions collectives de la branche. Ils sont soumis à une obligation d'assiduité totale.

Capitalisation

(D) Pour une année d'études, en cas d'ajournement à la première session, l'étudiant conserve pour la deuxième session les notes des UE validées lors de la première session, sauf demande écrite de sa part adressée au service de la scolarité dans les sept jours qui suivent la publication des notes sur l'ENT. Dans ce cas, seule la note obtenue à la deuxième session sera retenue et considérée comme définitive.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

(D) Pour les UE non acquises, les notes d'EP égales ou supérieures à 10/20 obtenues lors d'une des deux sessions sont maintenues pour une année. S'il y a une épreuve de rattrapage de TP, c'est la meilleure des deux notes qui est conservée.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant devra fournir au service de la scolarité et à l'enseignant, une justification écrite dans un délai maximal de 5 jours ouvrés, sauf cas de force majeure avérée.

(D) Lorsque l'absence est considérée comme étant justifiée, une épreuve de substitution **peut** être organisée. L'enseignant responsable de l'examen en définit les modalités qui peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, l'épreuve est neutralisée.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, la note de cette épreuve sera zéro. Lorsque l'étudiant est absent à toutes les épreuves de contrôle continu d'un élément pédagogique, sans justification recevable, il est déclaré défaillant.

Report de note de la session principale à la session de rattrapage

En cas de non validation d'un semestre, il est proposé un examen de rattrapage pour toute UE non acquise :

- Seules les matières dont la note est inférieure à 10/20 sont soumises au rattrapage.
- Aucun report de note n'est possible de la session 1 à la session 2.

(D) Dans le cadre de EP mêlant contrôle continu et contrôle terminal, une épreuve unique de rattrapage sera définie en session 2, sauf exceptions prévues dans le tableau des épreuves. Si l'épreuve de rattrapage est unique, elle représente toutes les notions et épreuves de la session 1
En conséquence, tous les contrôles prévus en session 2 pour un EP sont obligatoires.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
M2S3 RDP	Jean-Yves PABST	30	10	10															
UE01 Institutions et réglementation pharmaceutiques	Francis MEGERLIN	6	2																
Droit applicable aux industries des technologies de santé	Francis MEGERLIN	-	0.5		0.5	SOUTENANCE (CC)	A	00:15	CC			0.5	SOUTENANCE (CT)	A	00:15				
Enregistrement des médicaments	Philippe GALAIS	-	1		1	ORAL (CC)	O	00:15	CC			1	ORAL (CT)	O	00:15				
Institutions européennes et procédures d'enregistrements	Philippe GALAIS	-	0.5		0.5	ÉCRIT (CC)	E	00:45	CC			0.5	ORAL (CT)	O	00:15				
UE02 Économie de la santé	Francis MEGERLIN	6	2																
Droit de la responsabilité et surveillance des marchés	Frederique BERROD	-	0.7		0.7	SOUTENANCE (CC)	A	00:15	CC			0.7	SOUTENANCE (CT)	A	00:15				
Gouvernance du système de santé	Francis MEGERLIN	-	0.6		0.6	ORAL (CC)	O	00:15	CC			0.6	ORAL (CT)	O	00:15				
Introduction au market access	Francis MEGERLIN	-	0.7		0.7	SOUTENANCE (CC)	A	00:15	CC			0.7	SOUTENANCE (CT)	A	00:15				
UE03 E-santé et production dans l'industrie pharmaceutique	Jean-Yves PABST	6	2																
Cybersécurité (traçabilité, matériovigilance, contrefaçon)	Alain SEVILLA	-	0.5		0.5	ORAL (CC)	O	00:15	CC			0.5	ORAL (CT)	O	00:15				
Insertion professionnelle et visite d'usine	Jean-Yves PABST	-	0.5		0.5	ORAL (CC)	O	00:15	CC			0.5	ORAL (CT)	O	00:15				
Production dans l'industrie pharmaceutique	Pierre COMBROUX	-	0.5		1	RAPPORT (CC)	A		CC			1	ORAL (CT)	O	00:15				

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Transformation numérique du secteur santé	Catherine LEDIG	-	0.5		0.5	SOUTENANCE (CC)	A	00:15	CC			0.5	SOUTENANCE (CT)	A	00:15				
UE04 Dossier d'AMM et certification DM		6	2																
Dossier d'AMM (technico-réglementaires)	Jean-Yves PABST	-	0.5		1	ORAL (CC)	O	00:15	CC			1	ORAL (CT)	O	00:15				
Approche systémique du marché des DM	Francis MEGERLIN	-	0.5		1	ORAL (CC)	O	00:15	CC			1	ORAL (CT)	O	00:15				
Réglementation des essais cliniques	Jean-Yves PABST	-	0.5		1	ÉCRIT (CC)	E	00:30	CC			1	ORAL (CT)	O	00:15				
Veille réglementaire et technologie, intelligence économique	Catherine LEDIG	-	0.5		1	SOUTENANCE (CC)	A	00:15	CC			1	ORAL (CT)	O	00:15				
UE05 Options (2 choix)		6	2																
Langues (maîtrise de l'anglais technique)	Mélanie MEUNIER	-	1		1	ORAL (CC)	O	00:15	CC			1	ORAL (CT)	O	00:15				
Communication, développement (techniques comportementales)	Jean-Yves PABST	-	1		1	SOUTENANCE (CC)	A	00:15	CC			1	SOUTENANCE (CT)	A	00:15				
Droit des sociétés, du travail en entreprise et fiscalité	Jean-Yves PABST	-	1		1	RAPPORT (CC)	A		CC			1	ORAL (CT)	O	00:15				
M2S4 RDP		30	10	10															
Contrat d'apprentissage (ou professionnel)	Jean-Yves PABST	30	10		10	SOUTENANCE (CC)	A	00:30	CC			10	SOUTENANCE (CT)	A	00:30				

Document Intermédiaire

Modalités d'Évaluation des Connaissances et des Compétences

Année universitaire 2022/2023

Faculté de pharmacie

Critères d'édition

Utilisateur : Clémentine BOURGEOIS

Objectif : CFVU

Modèle : A

Date : 08/09/2022

Règles standards : Avec

Références : Sans

Formation

DFGSP2

DFGSP3

DFASP1

DFASP2 - Parcours Industrie/Recherche

DFASP2 - Parcours Internat

DFASP2 - Parcours Officine

6A - Parcours Industrie-Recherche

6A - Parcours Officine

Dates de validation

Conseil de composante : 23/03/2022 CFVU : Non

Conseil de composante : 23/03/2022 CFVU : Non

Conseil de composante : 23/03/2022 CFVU : Non

Conseil de composante : 23/03/2022 CFVU : Non

Conseil de composante : 23/03/2022 CFVU : Non

Conseil de composante : 23/03/2022 CFVU : Non

Conseil de composante : 23/03/2022 CFVU : Non

Conseil de composante : 23/03/2022 CFVU : Non

SANTE - DFAS

Règles applicables à tous les diplômes SANTE - DFAS sélectionnés

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires concernant l'étudiant, le paiement des droits et la détermination du statut de l'étudiant.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Dérogations : 0

Inscriptions administratives en DFA

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de cinq inscriptions au cours du DFA en sciences pharmaceutiques ou odontologiques ou maïeutiques ou plus de six inscriptions au cours du DFA en sciences médicales.. Chaque année d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions.

Une dérogation exceptionnelle peut être accordée par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Inscriptions pédagogiques

L'inscription pédagogique consiste pour un étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Dérogations : 0

Elle s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le CA après avis de la CFVU.

Dérogations : 0

Assiduité

L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Dérogations : 4

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

Dérogations : 4

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

L'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut être dispensé d'assiduité. Il doit en faire la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant son accès à ce profil spécifique.

Dérogations : 0

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Dérogations : 0

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme, ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS.

Dérogations : 0

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Dérogations : 0

Modalités de progression en DFA

Peuvent s'inscrire au diplôme de formation approfondie (DFA), les étudiants titulaires du diplôme de formation générale (DFG) de la même filière.

Pour accéder à l'année supérieure, l'étudiant doit avoir validé les deux semestres de l'année en cours et les stages afférents.

Dérogations : 0

Par dérogation aux principes énoncés ci-dessus, l'étudiant n'ayant pas validé son année peut être autorisé à suivre par anticipation des éléments pédagogiques de l'année supérieure. Il reste exclusivement inscrit dans l'année non validée, et les éléments pédagogiques suivis dans l'année supérieure font l'objet d'un contrat signé par le responsable pédagogique et par l'étudiant. Le responsable pédagogique informe le service de scolarité des contrats établis. Lors de son inscription pédagogique, l'étudiant présente obligatoirement le contrat pédagogique signé.

Mise en situation professionnelle

La formation propose des mises en situation professionnelle, notamment par le biais d'un stage ou de l'alternance.

Le stage est une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

Le stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant et accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Dérogations : 0

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit impérativement contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Déroptions : 0

Déroptions : 0

Compensation en DFG, DFA et DE et obtention du diplôme

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Déroptions : 0

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieur à 10/20.

Déroptions : 0

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études et au niveau du diplôme, les notes des semestres ne se compensent pas entre elles.

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants.

Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Déroptions : 0

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Déroptions : 4

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention ou parcours).

Déroptions : 0

En cas de **redoublement**, et/ou de **modification du diplôme**, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Dérogations : 0

Validation du DFA

Le diplôme est délivré aux étudiants qui ont acquis :

- en sciences pharmaceutiques : les quatre semestres par l'obtention de 120 ECTS, les stages afférents et le certificat de synthèse pharmaceutique
- en sciences médicales : les six semestres par l'obtention de 120 ECTS, les stages afférents et le certificat de compétence clinique
- en sciences odontologiques : les quatre semestres par l'obtention de 120 ECTS, les stages afférents et le certificat de synthèse clinique et thérapeutiques

Ce diplôme confère le grade de master.

Jurys des certificats de santé

Un jury pluridisciplinaire se réunira pour délibérer sur la validation :

- du Certificat de synthèse pharmaceutique (pharmacie)
- du Certificat de compétence clinique (médecine)
- du Certificat de synthèse clinique et thérapeutique (odontologie)

Jurys

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Dérogations : 0

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre. Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Dérogations : 0

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Equivalences et mentions

En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

Dérogations : 0

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

L'attribution d'une mention (assez bien : 12/20 ; bien : 14/20 ; très bien : 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue au diplôme. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

Dérogations : 0

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre.

Dérogations : 4

Règle(s) additionnelle(s)

Dérogations : 0

Règles applicables aux diplômes SANTE - DFAS en régime CC/CT

Sessions d'examens

Deux sessions d'examens sont organisées, pour chaque semestre le cas échéant, durant l'année universitaire. La session de rattrapage concerne les étudiants défaillants ou ajournés après la tenue du jury.

Dérogations : 0

Les modalités d'évaluation des étudiants peuvent être prévues sous la forme d'un contrôle continu. Dans ce cas, il peut constituer intégralement la session principale d'examens et contribuer à la session de rattrapage sous la forme d'un report de notes de TD et/ou de TP.

Une session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats de la session principale.

Anonymat des épreuves

Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

Dérogations : 0

Organisation des épreuves

Lorsque l'évaluation comporte un contrôle continu et une épreuve terminale, l'organisation du contrôle continu intervient au moins quinze jours avant la fin du semestre. Ce délai de quinze jours ne s'impose pas à un enseignement évalué uniquement grâce à un contrôle continu, ou aux travaux dirigés ou aux travaux pratiques.

Des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre.

Dérogations : 0

Absence aux épreuves

La présence aux épreuves de contrôle continu et de contrôle terminal est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études.

En cas d'absence à une épreuve de contrôle terminal, l'étudiant est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs. La défaillance n'est pas compensable.

Toutefois, une épreuve de remplacement peut être accordée par le Président du jury, au cas par cas, en particulier dans les circonstances suivantes:

- convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation est déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès de leur service de scolarité.
- empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original présenté au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Dérogations : 0

Des dispositions particulières peuvent être appliquées aux étudiants à profil spécifique.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant est sanctionné par un zéro à cette épreuve. Lorsque la session principale ne comporte que des épreuves de contrôle continu et que l'étudiant est absent à toutes ces épreuves sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Une dispense totale ou partielle de contrôle continu peut être accordée dans les conditions suivantes.

- l'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut bénéficier d'une dispense totale de contrôle continu. Il doit en faire la demande auprès de son service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants son accession à ce profil spécifique. Lorsque la session principale ne comporte que des épreuves de contrôle continu, une épreuve de substitution est prévue dans le règlement des examens.
- une dispense partielle de contrôle continu peut être accordée pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès de son service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'évènement imprévu au plus tard dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un justificatif original est recevable.

Dérogations : 4

Une épreuve de remplacement peut lui être proposée. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Toute absence à l'épreuve de remplacement ou à la session de rattrapage n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée.

Report de note de la session principale à la session de rattrapage en DFG et DFA

En cas d'ajournement ou défaillance à la session principale, l'étudiant conserve pour la session de rattrapage, les notes des UE validées lors de la session principale.

Dans les 7 jours qui suivent la mise à disposition du relevé de notes, l'étudiant peut y renoncer par demande écrite au service de scolarité. Dans ce cas, *seule la note obtenue à la session de rattrapage sera retenue et considérée comme définitive*.

Dérogations : 0

Les notes supérieures ou égales à 10/20 des épreuves d'une UE non validée sont reportées de la session principale à la session de rattrapage, sans possibilité de renonciation.

Dérogations : 4

Document intermédiaire

Responsable(s) : Françoise Pons-Lebeau (Pons), Nelly Etienne-Selloum

Dérogations et alinéas additionnels

Assiduité

- (D) Un contrôle d'assiduité est organisé. Les absences aux enseignements intégrés et/ou dirigés et/ou pratiques doivent être excusées dans un délai de 5 jours ouvrés, par transmission de la pièce justificative au service de scolarité. L'étudiant doit également prévenir au plus tôt l'enseignant concerné.

Motif de la dérogation : Changement des règles d'assiduité pour coller avec l'organisation de la faculté de pharmacie.

- (D) Après deux absences non excusées à un ou des enseignements avec contrôle d'assiduité, un avertissement est transmis à l'étudiant avec convocation par un des responsables de la faculté. Si l'étudiant fait encore l'objet d'une absence non excusée supplémentaire au cours du semestre, il sera exclu de l'ensemble des examens du semestre et devra se présenter à la session 2.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

- (A) Les étudiants en apprentissage ou en contrat professionnel sont des salariés en formation dont la présence est régie par le code du travail et les conventions collectives de la branche. Ils sont soumis à une obligation d'assiduité totale.

Capitalisation

- (D) Pour une année d'études, en cas d'ajournement à la première session, l'étudiant conserve pour la deuxième session les notes des UE validées lors de la première session, sauf demande écrite de sa part adressée au service de la scolarité dans les sept jours qui suivent la publication des notes sur l'ENT. Dans ce cas, seule la note obtenue à la deuxième session sera retenue et considérée comme définitive.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

- (D) Pour les UE non acquises, les notes de matières et des TP égales ou supérieures à 10/20 obtenues lors d'une des deux sessions sont maintenues pour une année. S'il y a une épreuve de rattrapage de TP, c'est la meilleure des deux notes qui est conservée.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant devra fournir au service de la scolarité et à l'enseignant, une justification écrite dans un délai maximal de 5 jours ouvrés, sauf cas de force majeure avérée.

- (D) Lorsque l'absence est considérée comme étant justifiée, une épreuve de substitution **peut** être organisée. L'enseignant responsable de l'examen en définit les modalités qui peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, l'épreuve est neutralisée.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, la note de cette épreuve sera zéro. Lorsque l'étudiant est absent à toutes les épreuves de contrôle continu d'un élément pédagogique, sans justification recevable, il est déclaré défaillant.

Report de note de la session principale à la session de rattrapage en DFG et DFA

En cas de non validation d'un semestre, il est proposé un examen de rattrapage pour toute UE non acquise :

- Seules les matières dont la note est inférieure à 10/20 sont soumises au rattrapage.
- Aucun report de note n'est possible de la session 1 à la session 2.

- (D) Dans le cadre des UE mêlant contrôle continu et contrôle terminal, une épreuve unique de rattrapage sera définie en session 2, sauf exceptions prévues par le tableau des épreuves. Si l'épreuve de rattrapage est unique, elle représente toutes les notions et épreuves de la session 1
En conséquence, tous les contrôles prévus en session 2 pour une UE sont obligatoires.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Semestre 1 - DFASP1		
UE01 Immunopathologie - Parasitologie - Mycologie		9	3																
Immunopathologie - Inflammation	Pauline SOULAS -SPRAUEL	-	1.25		1.25	Immunopathologie - Inflammation TH Sans documents	E	01:30	CT			1.25	Immunopathologie - Inflammation TH Sans documents	E	01:30				
Parasitologie médicale	Sylvie PERROTEY	-	1		0.6	Parasitologie TH Sans documents	E	01:00	CT			0.25	Parasitologie TP	O	00:20				
					0.15	Parasitologie TD En binôme : rapport écrit d'un cas clinique à traiter + présentation orale- note = addition des notes des intervenantes de chaque disciplines évaluées	A		CC		0.75	Parasitologie TH + TD Sans documents	E	01:00					
					0.25	Parasitologie TP Recherche et reconnaissance d'éléments parasitaires sur lame pendant 30min à la fin de chaque séance (x5). Note = moyenne des 5 séances	A		CC										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Mycologie médicale	Nathalie BOULANGER	-	0.75		0.5	Mycologie médicale TH Sans documents	E	00:30	CT			0.75	Mycologie médicale TH + TP + TD Sans documents	E	00:30				
					0.1	Mycologie médicale TD QCM et cas cliniques portant sur le cours. Corrigé fait à la fin du TD	A		CC										
					0.15	Mycologie médicale TP Dessin de champignon sur boîte suite à observation macro et microscopique (sur 2 séances) + reconnaissance finale de champignon sur lame- note = moyenne des 2	A		CC										
UE02 Pathologies et médicaments des systèmes		9	3																
Système gastro-entéro-hépatique et endocrinologie	Jean-Marc LESSINGER	-	0.75		0.75	Système gastro TH Sans documents	E	00:45	CT			0.75	Système gastro TH Sans documents	E	00:45				
Système cardiovasculaire	Valerie SCHINI-KERTH	-	1		1	Système cardiovasculaire TH Sans documents	E	01:00	CT			1	Système cardiovasculaire TH Sans documents	E	01:00				
Système nerveux central	Line BOUREL	-	1.25		1.1	Système nerveux central TH Sans documents	E	01:00	CT			1.25	Système nerveux central TH + TD Sans documents	E	01:00				
					0.15	Système nerveux central TD Travail personnel écrit de réflexion en lien avec les cas traités en TD	A		CC										
UE03 Réglementation - Santé publique - Service sanitaire		6	2																
Droit pharmaceutique général	Francis MEGERLIN	-	1		1	Droit pharmaceutique général TH Sans documents	E	01:00	CT			1	Droit pharmaceutique général TH Sans documents	E	01:00				

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Initiation à la qualité	Clarisse MAECHLING	-
Concepts clés en santé publique	Bruno MICHEL	-	1		1	Concepts clés en santé publique TH Sans documents	E	01:00	CT			1	Concepts clés en santé publique TH Sans documents	E	01:00				
Comprendre les données de santé publique	Julien GODET	-			0	Comprendre données santé publique PR Présentiel - Validation par acquis	A		CC			0	Comprendre données santé publique PR Présentation rapport	A	00:10				
UE04 Pré-parcours (1 enseignement d'ouverture au choix)			3	1															
Enseignement d'ouverture Officine			-	1															
Règles de prescription des ordonnances, disp. des prod. de santé		Nelly ETIENNE-S ELLOUM	-	1	0.25	RPDO OR1	O	00:15	CC			1	RPDO OR1 + OR2	O	00:15				
Enseignement d'ouverture Industrie-recherche / Recherche et dev. (1 élément au choix)			-	1															
Éthique et médicaments		Frédéric VAGNERON	-	1	1	Éthique et médicaments - OR	O	00:20	CC			1	Éthique et médicaments - OR	O	00:20				
Communication et gestion de projet		Elisabeth DUCONSEILLE	-	1	1	Comm & gestion projet OR	O	00:30	CC			1	Comm & gestion projet OR	O	00:15				
Innovation thérapeutique en perspective historique : sciences, technologies et sociétés		Déborah DUBALD	-	1	1	Innovation thérapeutique OR	O	00:15	CC			1	Innovation thérapeutique OR	O	00:15				
Prévention des risques en laboratoire et dans l'industrie pharmaceutique		Florence KOTZYBA	-	1	1	Prévention des risques TH Sans documents	E	01:00	CT			1	Prévention des risques TH Sans documents	E	01:00				
Enseignement d'ouverture Pharmacie hospitalière (1 élément au choix)			-	1															
Règles de prescription des ordonnances, disp. des prod. de santé		Nelly ETIENNE-S ELLOUM	-	1	0.25	RPDO OR1	O	00:15	CC			1	RPDO OR1 + OR2	O	00:15				
					0.75	RPDO OR2	O	00:15	CT										
Éthique et médicaments		Frédéric VAGNERON	-	1	1	Éthique et médicaments - OR	O	00:20	CC			1	Éthique et médicaments - OR	O	00:20				

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Communication et gestion de projet	Elisabeth DUCONSEILLE	-	1		1	Comm & gestion projet OR	O	00:30	CC			1	Comm & gestion projet OR	O	00:15				
Innovation thérapeutique en perspective historique : sciences, technologies et sociétés	Déborah DUBALD	-	1		1	Innovation thérapeutique OR	O	00:15	CC			1	Innovation thérapeutique OR	O	00:15				
Prévention des risques en laboratoire et dans l'industrie pharmaceutique	Florence KOTZYBA	-	1		1	Prévention des risques TH Sans documents	E	01:00	CT			1	Prévention des risques TH Sans documents	E	01:00				
UE05 Libre (1 élément au choix)			3	1															
Conception et production de biomédicaments II : étude de cas	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	-	1		0.3	CC 1 - écrit Rapport / Fiche réflexive.	A		CC			1	ORAL	O	00:15				
					0.3	CC 2	O	00:15	CC										
					0.4	CC 3	O	00:20	CC										
Microbiologie avancée	Philippe GEORGEL	-	1		0.8	Microbiologie avancée TH Sans documents	E	01:00	CT			1	Microbiologie avancée TH + TP Sans documents	E	01:00				
					0.2	Microbiologie avancée TP Rapport de TP écrit à rendre individuellement	A		CC										
Alimentation et nutrition	Alain PRADIGNAC	-	1		1	Alimentation et nutrition TH Sans documents	E	00:30	CT			1	Alimentation et nutrition TH Sans documents	E	00:30				
Initiation aux essais cliniques		-	1																
Compléments alimentaires	Aurelie URBAIN	-	1		0.75	Aliments fonctionnels TH Sans documents	E	01:00	CT			1	Aliments fonctionnels TH + OR Sans documents	E	01:00				
					0.25	Aliments fonctionnels OR	O	00:22	CC										
Allemand - S7 Pharma		-	1		1	Évaluation du parcours et du travail au cours du semestre, évaluation du parcours et du travail au fil de l'eau avec note.	A												
					1	Entretien oral en fin de semestre Avec note.	O	00:10											
Autre (choix libre)		-	1																
Semestre 2 - DFASP1			30	10	10														
Nécessaires pour la validation du DFASP et le passage en 6ème année			-																

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
AFGSU niveau 2	Clarisse MAECHLING	-			0	AFGSU niveau 2 1 journée de formation obligatoire au CESU67. Acquisition selon présence à cette journée, transmise par le CESU67. Si non acquisition, la session 2 a lieu en 5ème année de pharmacie (DFASP2).	A		CC										
Certificat de synthèse pharmaceutique	Nelly ETIENNE-SELLOUM	-			0.5	CSP OR	O	00:15	CT			0.5	CSP OR La session 2 est identique et a lieu en 5ème année de pharmacie (DFASP2).	O	00:15				
					0.5	CSP TC Notes du tronc commun de DFASP1 (0,2) + DFGSP3 (0,2) + DFGSP2 (0,1) coefficientées entre elles au pro rata des ECTS des différentes UE.	A		CT		0.5	CSP TC Notes du tronc commun de DFASP1 (0,2) + DFGSP3 (0,2) + DFGSP2 (0,1) coefficientées entre elles au pro rata des ECTS des différentes UE.	A						
Formation au geste vaccinal		-																	
Stage officinal d'application DFASP1 (1 semaine)	Rachel MATZ-WESTPHAL	-			0	Stage officinal d'application Stage d'une semaine en officine. Validation par acquis : rapport de stage + appréciation maître de stage.	A		CC			0	Travail personnel	A					
UE06 Pathologies et thérapeutiques		9	3																
Pathologies respiratoires	Francoise PONS-LEBEAU (PONS)	-	1		1	Pathologies respiratoires TH Sans documents	E	01:00	CT			1	Pathologies respiratoires TH Sans documents	E	01:00				
Diabète et hyperlipoprotéïnémies	Valerie SCHINI-KERTH	-	1		0.25	Diabète OR	O	00:15	CC			1	Diabète TH + OR Sans documents	E	01:00				
					0.75	Diabète TH Sans documents	E	01:00	CT										

OBJETS				Session principale											Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Cancérologie	Maxime LEHMANN	-	1		0.2	Cancérologie TR Travail personnel : résumé écrit + présentation orale de 5 min. Note = 50% résumé / 50% présentation	A		CC			1	Cancérologie TH +TR Sans documents	E	01:30				
					0.8	Cancérologie TH Sans documents	E	01:30	CT										
UE07 Toxicologie - Séméiologie - Dossiers biologiques thérapeutiques		6	2																
Dossier biologique et thérapeutique	Jean-Marc LESSINGER	-			0	DBT de synthèse Entraînement au CSP, pas d'évaluation	A		CC										
Diagnostics biologiques TP coordonnés	Eleonore REAL	-	0.5		0.5	Diagnostics biologiques OR	O	00:30	CC			0.5	Diagnostics biologiques OR	O	00:30				
Sémiologie	Jean-Marc LESSINGER	-	0.5		0.5	Sémiologie TH Sans documents	E	00:20	CT			0.5	Sémiologie TH Sans documents	E	00:20				
Toxicologie médicamenteuse et professionnelle	Francoise PONS-LEBEAU (PONS)	-	1		1	Toxicologie médicamenteuse et pro TH Sans documents	E	01:00	CT			1	Toxicologie médicamenteuse et pro TH Sans documents	E	01:00				
UE08 Préparation aux prises de fonctions hospitalières		3	1																
Hygiène hospitalière	Muriel TIPHINE	-	0.5		0.5	Hygiène hospitalière TH Avec documents	E	00:30	CT			0.5	Hygiène hospitalière TH Avec documents	E	00:30				
Environnement hospitalier	Genevieve UBEA UD-SEQUIER	-	0.5		0.5	Environnement hospitalier TH Sans documents	E	00:30	CT			0.5	Environnement hospitalier TH Sans documents	E	00:30				
UE09 Informatique et langue		3	1																
C2i - Niveau 2 Métiers de la santé	Nassera TOUNSI	-	0.5		0.5	C2i niveau 2 QCM 7 QCM distanciels de ~12 minutes chacun	A	01:30	CC			0.5	C2i niveau 2 QCM 1 QCM présentiel de ~45 minutes	A	00:45				
Choix langue UE09		-	0.5																
Anglais - S8 Pharma		-	0.5		1	Productions orales au cours du semestre	O	00:10											
					1	Productions écrites au cours du semestre Avec note.	A												
					1	Production orale en interaction Au cours du semestre, avec note.	O	00:10											

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Allemand - S8 Pharma		-	0.5		1	Productions écrites au cours du semestre Avec note (éventuellement seconde chance). Travaux fait à la maison.	A												
					1	Productions orales au cours du semestre Éventuellement seconde chance.	O	00:10											
					1	Évaluation du parcours et du travail au cours du semestre, avec note.	A												
Enseignement de parcours Officine		-	3																
UE10 Enseignement de parcours - Officine		9	3																
Phytothérapie	Catherine SENECHÉAU (VONTHRON)	-	1.2		0.6	Phytothérapie EC Sans documents	E	01:00	CC			1.2	Phytothérapie EC + TP	O	00:30				
					0.6	Phytothérapie TP Reconnaissance de drogues végétales sèches. Note = nom français et parti (0,25) + noms latins et familles (0,25) + usages thérapeutiques (0,5)	A	00:30	CC										
Toxicologie appliquée à l'officine	Anne CASSET	-	0.6		0.6	Toxicologie officine TH Sans documents	E	00:45	CT			0.6	Toxicologie officine TH Sans documents	E	00:45				
Législation pharmaceutique et droit social	Francis MEGERLIN	-	0.6		0.6	Législation pharmaceutique TH Sans documents	E	01:00	CT			0.6	Législation pharmaceutique TH Sans documents	E	01:00				
Thérapeutiques à l'officine	Rachel MATZ-W ESTPHAL	-	0.6		0.6	Thérapeutiques à l'officine TH Sans documents	E	01:00	CT			0.6	Thérapeutiques à l'officine TH Sans documents	E	01:00				
Enseignement de parcours Industrie-recherche / Rech. et dév.		-	3																
UE10 Enseignement de parcours - Industrie-recherche / Rech. et dév.		9	3																

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Démarche qualité et qualilogie du médicament	Pascal WEHRLE	-	1		0.5	Démarche qualité et qualito TH partie1 Sans documents	E	00:30	CT			0.5	Démarche qualité et qualito TH partie1 Sans documents	E	00:30				
					0.5	Démarche qualité et qualito TH partie 2 Avec documents	E	00:30	CT		0.5	Démarche qualité et qualito TH partie 2 Avec documents	E	00:30					
Environnement technico-réglementaire de l'industrie pharma	Jean-Yves PABST	-	1		0.5	Environnement technico-regl. TR Travail en groupe : Synthèse écrite d'une note explicative (5 pages) + réalisation d'un support powerpoint de présentation d'une note explicative ICH ou EMA (30 diapos max). Note = moyenne des 3	A		CC			1	Environnement technico-regl. TR + OR	O	00:15				
					0.5	Environnement technico-regl. OR	O	00:15	CC										
Choix Master UE10 - Analyse des médicaments		-	1																
Méthodes d'analyses physicochimiques	Eric MARCHIONI	-	1		0.25	MAPC TH Sans documents	E	00:30	CT			1	MAPC TH + OR Sans documents	E	00:30				
					0.75	MAPC OR	O	00:25	CC										
Choix Master UE10 - Assurance qualité microbiologique des produits de santé		-	1																
Démarche qualité en pratique	Clarisse MAECHLING	-			0	Démarche qualité pratique PP Projet personnel : travail en groupe, compte rendu de bilan intermédiaire écrit + présentation orale avec support affiche. Validation par acquis : résultat non acquis = NACQ sur l'UE10	A		CC			0	Démarche qualité pratique PP Projet personnel : travail écrit de synthèse sur un sujet lié à la démarche qualité. Validation par acquis : résultat non acquis = NACQ sur l'UE10	A					
Choix Master UE10 - Biotechnologie pharmaceutique		-	1																
Biologie chimique	Thomas GRUTTER	-	1		1	Biologie chimique TH Avec documents	E	01:30	CT			1	Biologie chimique TH Avec documents	E	01:30				
Choix Master UE10 - Ingénierie pharmaceutique		-	1																

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Biopharmacie	Thierry VANDAMME	-
Choix Master UE10 - Pharmacologie et toxicologie (1 élément au choix)		-	1																
Innovation en imagerie du vivant	Yves MELY	-	1		1	TP 3 rapports en fin de TP, correspondant à 3 séances de TP (même coefficient)	A		CC			1	ORAL	O	00:30				
Biologie chimique	Thomas GRUTTER	-	1		1	Biologie chimique TH Avec documents	E	01:30	CT			1	Biologie chimique TH Avec documents	E	01:30				
Choix Master UE10 - Réglementation et droit pharmaceutique		-	1																
Droit pharmaceutique européen	Camille FISCHBACH	-	1		1	Droit pharmaceutique européen TH Avec documents	E	01:00	CT			1	Droit pharmaceutique européen TH Avec documents	E	01:00				
Enseignement de parcours Internat		-	3																
UE10 Enseignement de parcours - Internat		9	3																
Exercices - DBT - Génétique médicale	Jean-Marc LESSINGER	-	3		3	Internat 4A TH Sans documents	E	02:00	CT			3	Internat 4A TH Sans documents	E	02:00				

Document Intermédiaire

Responsable(s) : Martine Bergaentzle

Dérogations et alinéas additionnels

Assiduité

(D) Un contrôle d'assiduité est organisé. Les absences aux enseignements intégrés et/ou dirigés et/ou pratiques doivent être excusées dans un délai de 5 jours ouvrés, par transmission de la pièce justificative au service de scolarité. L'étudiant doit également prévenir au plus tôt l'enseignant concerné.

Motif de la dérogation : Changement des règles d'assiduité pour coller avec les MECC générales de la faculté de pharmacie.

(D) Après deux absences non excusées à un ou des enseignements avec contrôle d'assiduité, un avertissement est transmis à l'étudiant avec convocation par un des responsables de la faculté. Si l'étudiant fait encore l'objet d'une absence non excusée supplémentaire au cours du semestre, il sera exclu de l'ensemble des examens du semestre et devra se présenter à la session 2.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

(A) Les étudiants en apprentissage ou en contrat professionnel sont des salariés en formation dont la présence est régie par le code du travail et les conventions collectives de la branche. Ils sont soumis à une obligation d'assiduité totale.

Capitalisation

(D) Pour une année d'études, en cas d'ajournement à la première session, l'étudiant conserve pour la deuxième session les notes des UE validées lors de la première session, sauf demande écrite de sa part adressée au service de la scolarité dans les sept jours qui suivent la publication des notes sur l'ENT. Dans ce cas, seule la note obtenue à la deuxième session sera retenue et considérée comme définitive.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

(D) Pour les UE non acquises, les notes des matières et des TP égales ou supérieures à 10/20 obtenues lors d'une des deux sessions sont maintenues pour une année. S'il y a une épreuve de rattrapage de TP, c'est la meilleure des deux notes qui est conservée.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant devra fournir au service de la scolarité et à l'enseignant, une justification écrite dans un délai maximal de 5 jours ouvrés, sauf cas de force majeure avérée.

(D) Lorsque l'absence est considérée comme étant justifiée, une épreuve de substitution **peut** être organisée. L'enseignant responsable de l'examen en définit les modalités qui peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, l'épreuve est neutralisée.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, la note de cette épreuve sera zéro. Lorsque l'étudiant est absent à toutes les épreuves de contrôle continu d'un élément pédagogique, sans justification recevable, il est déclaré défaillant.

Report de note de la session principale à la session de rattrapage en DFG et DFA

En cas de non validation d'un semestre, il est proposé un examen de rattrapage pour toute UE non acquise :

- Seules les matières dont la note est inférieure à 10/20 sont soumises au rattrapage.
- Aucun report de note n'est possible de la session 1 à la session 2.

- (D) Dans le cadre des UE mêlant contrôle continu et contrôle terminal, une épreuve unique de rattrapage sera définie en session 2, sauf exceptions prévues par le tableau des épreuves. Si l'épreuve de rattrapage est unique, elle représente toutes les notions et épreuves de la session 1
En conséquence, tous les contrôles prévus en session 2 pour un EP sont obligatoires.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Semestre 1 - DFASP2 Industrie/Recherche		
Stages et service sanitaire à effectuer au 1er ou au 2ème semestre (un stage à effectuer par semestre)	Eric MARCHIONI	30	-																
Projet professionnel (en laboratoire ou en industrie)	Martine BERGAENTZLE	15	15		1	Rapport écrit + oral Rapport écrit + oral. Validation par acquis : résultat NACQ = SEM AJ	A		CC			1	Rapport écrit + oral	A					

Document Interne

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Stages hospitaliers	Genevieve UBEA UD-SEQUIER	27	9		1	Stages hospitaliers - Filière Internat Modalités Officine ou modalités Industrie-Recherche. Validation par acquis : résultat NACQ = SEM AJ	A		CC			1	Stages hospitaliers - Filière Officine Stages hospitaliers: Mémoire + avis du chef de service Présence stage + Avis médico-pharmaceutique + 3 mémoires + 1 TD (cas clinique) (mémoires+cas clinique : un travail par terrain de stage)	A					
					1	Stages hospitaliers - Filière Officine Présence stage - Présence réunions de Pharmacie clinique - Avis médico-pharmaceutique - Travail perso (3 mémoires + 1 cas clinique, 1/terrain). Validation par acquis : résultat NACQ = SEM AJ	A		CC		1	Stages hospitaliers - Filière Industrie-Recherche Stages hospitaliers: Mémoire + avis du chef de service Présence stage + Avis médico-pharmaceutique + 1 mémoire + 1 TD (cas clinique) (mémoire et cas clinique : un travail par terrain de stage)	A						
					1	Stages hospitaliers - Filière Industrie-Recherche Présence stage - Présence réunions de Pharmacie clinique - Avis médico-pharmaceutique - Travail perso (un mémoire + un cas clinique, 1/terrain). Validation par acquis : résultat NACQ = SEM AJ	A		CC		1	Stages hospitaliers - Filière Internat Modalités officine ou modalités industrie ou ou selon contrat pédagogique si prise de poste FFI au semestre 2 (contrat pédagogique validé par G.Ubeaud Séquier et J. Godet)	A						
Service Sanitaire - SSES	Bruno MICHEL	3	1		1	Evaluation terrain + validation référent Evaluation de terrain (réfèrent de proximité) + validation du référent pédagogique. Validation par acquis : résultat NACQ = UE Stage NACQ = SEM AJ	A		CC			1	Oral + validation du référent pédagogique	O	00:20				
Semestre 2 - DFASP2 Industrie/Recherche		Eric MARCHIONI	30																

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Nécessaires pour la validation du DFASP et le passage en 6ème année		-																	
AFGSU niveau 2	Clarisse MAECHLING	-			0	AFGSU niveau 2 1 journée de formation obligatoire au CESU67. Acquisition selon présence à cette journée, transmise par le CESU67. Si non acquisition, la session 2 a lieu en 5ème année de pharmacie (DFASP2).	A		CC										
Certificat de synthèse pharmaceutique	Nelly ETIENNE-SELLOUM	-			0.5	CSP OR	O	00:15	CT			0.5	CSP OR La session 2 est identique et a lieu en 5ème année de pharmacie (DFASP2).	O	00:15				
					0.5	CSP TC Notes du tronc commun de DFASP1 (0,2) + DFGSP3 (0,2) + DFGSP2 (0,1) coefficientées entre elles au pro rata des ECTS des différentes UE.	A		CT		0.5	CSP TC Notes du tronc commun de DFASP1 (0,2) + DFGSP3 (0,2) + DFGSP2 (0,1) coefficientées entre elles au pro rata des ECTS des différentes UE.	A						
Formation au geste vaccinal		-																	
Stages et service sanitaire à effectuer au 1er ou au 2ème semestre (un stage à effectuer par semestre)	Eric MARCHIONI	-																	
Projet professionnel (en laboratoire ou en industrie)	Martine BERGAENTZLE	15	15		1	Rapport écrit + oral Rapport écrit + oral. Validation par acquis : résultat NACQ = SEM AJ	A		CC			1	Rapport écrit + oral	A					

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Stages hospitaliers	Genevieve UBEA UD-SEQUIER	27	9		1	Stages hospitaliers - Filière Internat Modalités Officine ou modalités Industrie-Recherche. Validation par acquis : résultat NACQ = SEM AJ	A		CC			1	Stages hospitaliers - Filière Officine Stages hospitaliers: Mémoire + avis du chef de service Présence stage + Avis médico-pharmaceutique + 3 mémoires + 1 TD (cas clinique) (mémoires+cas clinique : un travail par terrain de stage)	A					
					1	Stages hospitaliers - Filière Officine Présence stage - Présence réunions de Pharmacie clinique - Avis médico-pharmaceutique - Travail perso (3 mémoires + 1 cas clinique, 1/terrain). Validation par acquis : résultat NACQ = SEM AJ	A		CC		1	Stages hospitaliers - Filière Industrie-Recherche Stages hospitaliers: Mémoire + avis du chef de service Présence stage + Avis médico-pharmaceutique + 1 mémoire + 1 TD (cas clinique) (mémoire et cas clinique : un travail par terrain de stage)	A						
					1	Stages hospitaliers - Filière Industrie-Recherche Présence stage - Présence réunions de Pharmacie clinique - Avis médico-pharmaceutique - Travail perso (un mémoire + un cas clinique, 1/terrain). Validation par acquis : résultat NACQ = SEM AJ	A		CC		1	Stages hospitaliers - Filière Internat Modalités officine ou modalités industrie ou ou selon contrat pédagogique si prise de poste FFI au semestre 2 (contrat pédagogique validé par G.Ubeaud Séquier et J. Godet)	A						
Service Sanitaire - SSES	Bruno MICHEL	3	1		1	Evaluation terrain + validation référent Evaluation de terrain (réfèrent de proximité) + validation du référent pédagogique. Validation par acquis : résultat NACQ = UE Stage NACQ = SEM AJ	A		CC			1	Oral + validation du référent pédagogique	O	00:20				
Analyse des médicaments (M1S2 AM pour pharmaciens) - 15 ECTS	Eric MARCHIONI	-	1																

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	AM - BLOC UE OBLIGATOIRES (9 ECTS)	Eric MARCHIONI	-
Dossiers d'AMM (dossiers pharmaceutiques)	Line BOUREL	3	1																
Dossiers d'AMM (dossiers pharmaceutiques)	Line BOUREL	-	1		1	Ecrit CT	E	01:00	CT			1	Ecrit CT	E	01:00				
Métrieologie et validation des méthodes d'analyse	Martine BERGAENTZLE	3	1																
Métrieologie et validation des méthodes d'analyse	Martine BERGAENTZLE	-	1		0.7	Ecrit - Partie 1 / avec documents	E	01:00	CT			0.7	Ecrit - Partie 1 / avec documents	E	01:00				
					0.3	Ecrit - Partie 2 /sans documents	E	00:30	CT			0.3	Ecrit - Partie 2 /sans documents	E	00:30				
UE Libre AM (un choix à faire)	Eric MARCHIONI	3	1																
AM - BLOC UE OPTIONNELLES (2 choix - 6 ECTS)	Eric MARCHIONI	-	2																
UE Anglais pour l'industrie des produits de santé	Rama PIOTTO	3	1																
Anglais pour l'industrie des produits de santé		-	1		2	Productions écrites au cours du semestre, avec note.	A												
					2	Productions orales Au cours du semestre, avec note.	O	00:10											
					1	Oral Au cours du semestre	O	00:10											
UE Contrôles pharmacopées appliqués aux médicaments à base de plantes	Catherine SENECHAU (VONTHRON)	3	1																
Contrôles pharmacopées appliqués aux médicaments à base de plantes	Catherine SENECHAU (VONTHRON)	-	1		0.5	RAPPORT (CC)	A		CC			1	ORAL (CT)	O	00:30				
					0.25	ORAL (CC)	O	00:30	CC										
					0.25	Résultat exp (CC)	A		CC										
Démarche qualité en pratique	Clarisse MAECHLING	3	1																
Démarche qualité en pratique	Clarisse MAECHLING	-	1		0	Démarche qualité pratique PP Projet personnel : travail en groupe, compte rendu de bilan intermédiaire écrit + présentation orale avec support affiche. Validation par acquis : résultat non acquis = NACQ sur l'UE10	A		CC			0	Démarche qualité pratique PP Projet personnel : travail écrit de synthèse sur un sujet lié à la démarche qualité. Validation par acquis : résultat non acquis = NACQ sur l'UE10	A					

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Production industrielle de médicaments d'origine naturelle	Mélanie BOURJOT	3	1																
Production industrielle de médicaments d'origine naturelle	Mélanie BOURJOT	-	1		0.6	CT écrit	E	01:00	CT			1	CT écrit	E	01:00				
					0.4	Exposé	A		CC										
Assurance qualité microbiologique des produits de santé (M1S2 AQ pour pharmaciens) - 15 ECTS	Philippe ANDRE	-																	
AQ - BLOC UE OBLIGATOIRES (12 ECTS)	Philippe ANDRE	-																	
Dossiers d'AMM (dossiers pharmaceutiques)	Line BOUREL	3	1																
Dossiers d'AMM (dossiers pharmaceutiques)	Line BOUREL	-	1		1	Ecrit CT	E	01:00	CT			1	Ecrit CT	E	01:00				
Métabolisme et physiopathologie des germes en industrie	Emmanuel BOUTANT	6	2																
Métabolisme et physiopathologie des germes en industrie	Emmanuel BOUTANT	-	2		0.4	TD	A		CC			2	Ecrit CT	E	01:00				
					0.6	TP	A		CC										
					1	Ecrit CT	E	01:00	CT										
UE Libre AQ (un choix à faire)	Philippe ANDRE	3	1																
AQ - BLOC UE OPTIONNELLES (1 choix - 3 ECTS)	Philippe ANDRE	-	1																
UE Anglais pour l'industrie des produits de santé	Rama PIOTTO	3	1																
Anglais pour l'industrie des produits de santé		-	1		2	Productions écrites au cours du semestre, avec note.	A												
					2	Productions orales Au cours du semestre, avec note.	O	00:10											
					1	Oral Au cours du semestre	O	00:10											
Interactions hôtes micro-organismes	Florence PLOETZE	3	1																
Interactions hôtes micro-organismes	Florence PLOETZE	-			3	Evaluation du cours-écrit -cours 1	E	01:30											
					3	Ecrit cours 2	E	01:30											
Métrologie et validation des méthodes d'analyse	Martine BERGAENTZLE	3	1																

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Métrologie et validation des méthodes d'analyse	Martine BERGAENTZLE	-	1		0.7	Ecrit - Partie 1 / avec documents	E	01:00	CT			0.7	Ecrit - Partie 1 / avec documents	E	01:00				
					0.3	Ecrit - Partie 2 /sans documents	E	00:30	CT			0.3	Ecrit - Partie 2 /sans documents	E	00:30				
Production industrielle de médicaments d'origine naturelle	Mélanie BOURJOT	3	1																
Production industrielle de médicaments d'origine naturelle	Mélanie BOURJOT	-	1		0.6	CT écrit	E	01:00	CT			1	CT écrit	E	01:00				
					0.4	Exposé	A		CC										
Biotechnologie pharmaceutique (M1S2 BP pour pharmaciens) - 15 ECTS	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	-																	
BP - BLOC UE OBLIGATOIRES (12 ECTS)	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	-																	
UE Bioinformatique	Odile LECOMPTE	3	1																
Bioinformatique	Odile LECOMPTE	-	1																
Biotechnology and therapeutic innovations	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	3	1																
Biotechnology and therapeutic innovations	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	-	1		0.25	Résumé	A		CC			1	Oral	O	00:20				
					0.75	Oral CC	O	00:20	CC										
UE Pharmacogenetics	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	3	1																
Pharmacogenetics	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	-	1		0.3	Ecrit CC	E	00:30	CC			1	Oral	O	00:30				
					0.7	TP	A		CC										
UE Libre BP (un choix à faire)	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	3	1																
BP - BLOC UE OPTIONNELLES (1 choix - 3 ECTS)		-	1																
UE Anglais pour l'industrie des produits de santé	Rama PIOTTO	3	1																

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Anglais pour l'industrie des produits de santé		-
					2	Productions orales Au cours du semestre, avec note.	O	00:10											
					1	Oral Au cours du semestre	O	00:10											
Démarche qualité en pratique	Clarisse MAECHLING	3	1																
Démarche qualité en pratique	Clarisse MAECHLING	-	1		0	Démarche qualité pratique PP Projet personnel : travail en groupe, compte rendu de bilan intermédiaire écrit + présentation orale avec support affiche. Validation par acquis : résultat non acquis = NACQ sur l'UE10	A		CC			0	Démarche qualité pratique PP Projet personnel : travail écrit de synthèse sur un sujet lié à la démarche qualité. Validation par acquis : résultat non acquis = NACQ sur l'UE10	A					
Dossiers d'AMM (dossiers pharmaceutiques)	Line BOUREL	3	1																
Dossiers d'AMM (dossiers pharmaceutiques)	Line BOUREL	-	1		1	Ecrit CT	E	01:00	CT			1	Ecrit CT	E	01:00				
Modèles génétiques animaux	Katia BEFORT	3	1																
Modèles génétiques animaux	Katia BEFORT	-	1		0.5	ÉCRIT (CT)	E	01:30	CT			1	Écrit (CT)	E	01:30				
					0.5	ORAL (CC)	O	00:30	CC										
UE Missions professionnelles	Emmanuelle Beller	3	1																
Missions professionnelles	Emmanuelle Beller	-	1		1	Missions professionnelles TR Rapport projet + soutenance orale	A		CT			1	Missions professionnelles TR Rapport projet + soutenance orale	A					
BLOC SUPPLÉMENTAIRE UE INNOVEC (FACULTATIF)	Line BOUREL	-																	
UE (supplémentaire) INNOVEC	Line BOUREL	6	2																

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
INNOVEC	Line BOUREL	-	2		1	Rapport écrit + soutenance orale Validation par résultat ACQ/NACQ. Conséquence résultat NACQ= UE NACQ.	A		CC			2	Rapport écrit + soutenance orale Validation par résultat ACQ/NACQ. Conséquence résultat NACQ= UE NACQ. Modalités de rédaction selon les règles en vigueur dans le master d'appartenance.	A					
					1	assiduité + évaluation stage(s) par le tuteur Validation par ACQ/NACQ. Conséquence résultat NACQ= UE NACQ. évaluation stage= force de proposition, dynamisme, esprit constructif, dévouement pour la collectivité...	A		CC										
Ingénierie pharmaceutique (M1S2 IP pour pharmaciens) - 15 ECTS	Pascal WEHRLE	-																	
IP - BLOC UE OBLIGATOIRES (12 ECTS)	Pascal WEHRLE	-																	
Dossiers d'AMM (dossiers pharmaceutiques)	Line BOUREL	3	1																
Dossiers d'AMM (dossiers pharmaceutiques)	Line BOUREL	-	1		1	Ecrit CT	E	01:00	CT			1	Ecrit CT	E	01:00				
Formulation des médicaments	Thierry VANDAMME	3	1																
Formulation des médicaments	Thierry VANDAMME	-	1		1	ÉCRIT (CT)	E	01:00	CT			1	ÉCRIT (CT)	E	01:00				
Optimisation des formes et des procédés pharmaceutiques	Pascal WEHRLE	3	1																
Optimisation des formes et des procédés pharmaceutiques	Pascal WEHRLE	-	1		1	ÉCRIT (CT)	E	01:00	CT			1	ÉCRIT (CT)	E	01:00				
UE Libre IP (un choix à faire)	Pascal WEHRLE	3	1																
IP - BLOC UE OPTIONNELLES (1 choix - 3 ECTS)	Pascal WEHRLE	-	1																
UE Anglais pour l'industrie des produits de santé	Rama PIOTTO	3	1																

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Anglais pour l'industrie des produits de santé		-	1		2	Productions écrites au cours du semestre, avec note.	A												
					2	Productions orales Au cours du semestre, avec note.	O	00:10											
					1	Oral Au cours du semestre	O	00:10											
Métrieologie et validation des méthodes d'analyse	Martine BERGAENTZLE	3	1																
Métrieologie et validation des méthodes d'analyse	Martine BERGAENTZLE	-	1		0.7	Ecrit - Partie 1 / avec documents	E	01:00	CT			0.7	Ecrit - Partie 1 / avec documents	E	01:00				
					0.3	Ecrit - Partie 2 /sans documents	E	00:30	CT		0.3	Ecrit - Partie 2 /sans documents	E	00:30					
Production industrielle de médicaments d'origine naturelle	Mélanie BOURJOT	3	1																
Production industrielle de médicaments d'origine naturelle	Mélanie BOURJOT	-	1		0.6	CT écrit	E	01:00	CT			1	CT écrit	E	01:00				
					0.4	Exposé	A		CC										
Pharmacologie et toxicologie (M1S2 PHT pour pharmaciens) - 15 ECTS	Francoise PONS-LEBEAU (PONS)	-																	
PHT - BLOC UE OBLIGATOIRES (12 ECTS)		-																	
UE Bases de la culture cellulaire	Serge DUMONT	3	1																
Bases de la culture cellulaire	Serge DUMONT	-	1		0.33	ÉCRIT (CT) Sans docs	E	00:30	CT			0.5	ÉCRIT (CT)	E	00:30				
					0.33	ÉCRIT (CT) Avec docs	E	01:00	CC		0.5	ÉCRIT (CT)	E	01:00					
					0.33	TP (CC)	A		CC										
Modèles génétiques animaux	Katia BEFORT	3	1																
Modèles génétiques animaux	Katia BEFORT	-	1		0.5	ÉCRIT (CT)	E	01:30	CT			1	Écrit (CT)	E	01:30				
					0.5	ORAL (CC)	O	00:30	CC										
Recherche et plateformes	Emilie SICK	3	1																
Recherche et plateformes	Emilie SICK	-	1		0.33	Ecrit CT	E	00:30	CT			1	Ecrit CT	E	00:30				
					0.33	Rapport	A		CC										
					0.34	Oral	O	00:25	CC										
UE Libre PHT (un choix à faire)	Francoise PONS-LEBEAU (PONS)	3	1																

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
PHT - BLOC UE OPTIONNELLES (1 choix - 3 ECTS)	Francoise PONS-LEBEAU (PONS)	-	1																
UE Anglais pour l'industrie des produits de santé	Rama PIOTTO	3	1																
Anglais pour l'industrie des produits de santé		-	1		2	Productions écrites au cours du semestre, avec note.	A												
					2	Productions orales Au cours du semestre, avec note.	O	00:10											
					1	Oral Au cours du semestre	O	00:10											
Biologie chimique	Thomas GRUTTER	3	1																
Biologie chimique	Thomas GRUTTER	-	1		1	Biologie chimique TH Avec documents	E	01:30	CT			1	Biologie chimique TH Avec documents	E	01:30				
Biotechnology and therapeutic innovations	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	3	1																
Biotechnology and therapeutic innovations	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	-	1		0.25	Résumé	A		CC			1	Oral	O	00:20				
					0.75	Oral CC	O	00:20	CC										
Dossiers d'AMM (dossiers pharmaceutiques)	Line BOUREL	3	1																
Dossiers d'AMM (dossiers pharmaceutiques)	Line BOUREL	-	1		1	Ecrit CT	E	01:00	CT			1	Ecrit CT	E	01:00				
Innovation en imagerie du vivant	Yves MELY	3	1																
Innovation en imagerie du vivant	Yves MELY	-	1		1	TP 3 rapports en fin de TP, correspondant à 3 séances de TP (même coefficient)	A		CC			1	ORAL	O	00:30				
UE Pharmacogenetics	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	3	1																

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Pharmacogenetics	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	-	1		0.3	Ecrit CC	E	00:30	CC			1	Oral	O	00:30				
					0.7	TP	A		CC										
BLOC SUPPLÉMENTAIRE UE INNOVEC (FACULTATIF)	Line BOUREL	-																	
UE (supplémentaire) INNOVEC	Line BOUREL	6	2																
INNOVEC	Line BOUREL	-	2		1	Rapport écrit + soutenance orale Validation par résultat ACQ/NACQ. Conséquence résultat NACQ= UE NACQ.	A		CC			2	Rapport écrit + soutenance orale Validation par résultat ACQ/NACQ. Conséquence résultat NACQ= UE NACQ. Modalités de rédaction selon les règles en vigueur dans le master d'appartenance.	A					
					1	assiduité + évaluation stage(s) par le tuteur Validation par ACQ/NACQ. Conséquence résultat NACQ= UE NACQ. évaluation stage= force de proposition, dynamisme, esprit constructif, dévouement pour la collectivité...	A		CC										
Règlementation et droit pharmaceutiques (M1S2 RDP pour pharmaciens) - 15 ECTS	Jean-Yves PABST	-																	
RDP - BLOC UE OBLIGATOIRES (15 ECTS)	Jean-Yves PABST	-																	
UE Anglais pour l'industrie des produits de santé	Rama PIOTTO	3	1																
Anglais pour l'industrie des produits de santé		-	1		2	Productions écrites au cours du semestre, avec note.	A												
					2	Productions orales Au cours du semestre, avec note.	O	00:10											
					1	Oral Au cours du semestre	O	00:10											
Démarche qualité en pratique	Clarisse MAEHLING	3	1																

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Démarche qualité en pratique	Clarisse MAECHLING	-	1		0	Démarche qualité pratique PP Projet personnel : travail en groupe, compte rendu de bilan intermédiaire écrit + présentation orale avec support affiche. Validation par acquis : résultat non acquis = NACQ sur l'UE10	A		CC			0	Démarche qualité pratique PP Projet personnel : travail écrit de synthèse sur un sujet lié à la démarche qualité. Validation par acquis : résultat non acquis = NACQ sur l'UE10	A					
Dossiers d'AMM (dossiers pharmaceutiques)	Line BOUREL	3	1																
Dossiers d'AMM (dossiers pharmaceutiques)	Line BOUREL	-	1		1	Ecrit CT	E	01:00	CT			1	Ecrit CT	E	01:00				
Formulation des médicaments	Thierry VANDAMME	3	1																
Formulation des médicaments	Thierry VANDAMME	-	1		1	ÉCRIT (CT)	E	01:00	CT			1	ÉCRIT (CT)	E	01:00				
UE Libre RDP (un choix à faire)	Jean-Yves PABST	3	1																
Industrie-Recherche - Sans Master		-																	
SANS MASTER - BLOC UE OBLIGATOIRES (15 ECTS)	Eric MARCHIONI	-																	
UE Anglais pour l'industrie des produits de santé	Rama PIOTTO	3	1																
Anglais pour l'industrie des produits de santé		-	1		2	Productions écrites au cours du semestre, avec note.	A												
					2	Productions orales Au cours du semestre, avec note.	O	00:10											
					1	Oral Au cours du semestre	O	00:10											
Dossiers d'AMM (dossiers pharmaceutiques)	Line BOUREL	3	1																
Dossiers d'AMM (dossiers pharmaceutiques)	Line BOUREL	-	1		1	Ecrit CT	E	01:00	CT			1	Ecrit CT	E	01:00				
Formulation des médicaments	Thierry VANDAMME	3	1																

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale							Session de rattrapage							
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Formulation des médicaments	Thierry VANDAMME	-	1		1	ÉCRIT (CT)	E	01:00	CT				1	ÉCRIT (CT)	E	01:00			
Préparation à l'insertion professionnelle	Bruno VAN OVERLOOP	-																	
Préparation à l'insertion professionnelle	Bruno VAN OVERLOOP	-			0	ASSIDUITÉ (CC)	A		CC				0	ASSIDUITÉ (CT)	A				
Vigilances sanitaires	Jean-Yves PABST	3	1																
Vigilances sanitaires	Jean-Yves PABST	-	1		1	ÉCRIT (CT)	E	01:00	CT				1	ÉCRIT (CT)	E	01:00			
UE Libre SANS MASTER (un choix à faire)		3	1																

Document intermédiaire

Responsable(s) : Julien Godet

Dérogations et alinéas additionnels

Assiduité

(D) Un contrôle d'assiduité est organisé. Les absences aux enseignements intégrés et/ou dirigés et/ou pratiques doivent être excusées dans un délai de 5 jours ouvrés, par transmission de la pièce justificative au service de scolarité. L'étudiant doit également prévenir au plus tôt l'enseignant concerné.

Motif de la dérogation : Changement des règles d'assiduité pour coller avec les MECC générales de la faculté de pharmacie.

(D) Après deux absences non excusées à un ou des enseignements avec contrôle d'assiduité, un avertissement est transmis à l'étudiant avec convocation par un des responsables de la faculté. Si l'étudiant fait encore l'objet d'une absence non excusée supplémentaire au cours du semestre, il sera exclu de l'ensemble des examens du semestre et devra se présenter à la session 2.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

(A) Les étudiants en apprentissage ou en contrat professionnel sont des salariés en formation dont la présence est régie par le code du travail et les conventions collectives de la branche. Ils sont soumis à une obligation d'assiduité totale.

Capitalisation

(D) Pour une année d'études, en cas d'ajournement à la première session, l'étudiant conserve pour la deuxième session les notes des UE validées lors de la première session, sauf demande écrite de sa part adressée au service de la scolarité dans les sept jours qui suivent la publication des notes sur l'ENT. Dans ce cas, seule la note obtenue à la deuxième session sera retenue et considérée comme définitive.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

(D) Pour les UE non acquises, les notes des matières égales ou supérieures à 10/20 obtenues lors d'une des deux sessions sont maintenues pour une année. S'il y a une épreuve de rattrapage de TP, c'est la meilleure des deux notes qui est conservée.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant devra fournir au service de la scolarité et à l'enseignant, une justification écrite dans un délai maximal de 5 jours ouvrés, sauf cas de force majeure avérée.

(D) Lorsque l'absence est considérée comme étant justifiée, une épreuve de substitution **peut** être organisée. L'enseignant responsable de l'examen en définit les modalités qui peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, la note de cette épreuve sera zéro. Lorsque l'étudiant est absent à toutes les épreuves de contrôle continu d'un élément pédagogique, sans justification recevable, il est déclaré défaillant.

Report de note de la session principale à la session de rattrapage en DFG et DFA

En cas de non validation d'un semestre, il est proposé un examen de rattrapage pour toute UE non acquise :

- Seules les matières dont la note est inférieure à 10/20 sont soumises au rattrapage.
- Aucun report de note n'est possible de la session 1 à la session 2.

- (D) Dans le cadre des EP mêlant contrôle continu et contrôle terminal, une épreuve unique de rattrapage sera définie en session 2, sauf exceptions prévues par le tableau des épreuves. Si l'épreuve de rattrapage est unique, elle représente toutes les notions et épreuves de la session 1
En conséquence, tous les contrôles prévus en session 2 pour un EP sont obligatoires.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Semestre 1 - DFASP2 Internat		
UE01 Piquages	Bruno MICHEL	9	1																
Piquages	Bruno MICHEL	-	1		1	écrit CT - Piquages	E	01:00	CT			1	écrit CT - Piquages	E	01:00				
UE02 Cas cliniques	Julien GODET	6	1																
Cas cliniques	Julien GODET	-	1		1	Participation/ assiduité aux cours Validation par acquis : résultat NACQ = NACQ sur l'UE02 = SEM AJ	A		CC			1	Ecrit CT - Cas cliniques	E	00:30				
Stage et service sanitaire à effectuer au 1er ou au 2ème semestre		-	10																

Document Internat

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Stages hospitaliers	Genevieve UBEA UD-SEQUIER	27	9		1	Stages hospitaliers - Filière Internat Modalités Officine ou modalités Industrie-Recherche. Validation par acquis : résultat NACQ = SEM AJ	A		CC			1	Stages hospitaliers - Filière Officine Stages hospitaliers: Mémoire + avis du chef de service Présence stage + Avis médico-pharmaceutique + 3 mémoires + 1 TD (cas clinique) (mémoires+cas clinique : un travail par terrain de stage)	A					
					1	Stages hospitaliers - Filière Officine Présence stage - Présence réunions de Pharmacie clinique - Avis médico-pharmaceutique - Travail perso (3 mémoires + 1 cas clinique, 1/terrain). Validation par acquis : résultat NACQ = SEM AJ	A		CC		1	Stages hospitaliers - Filière Industrie-Recherche Stages hospitaliers: Mémoire + avis du chef de service Présence stage + Avis médico-pharmaceutique + 1 mémoire + 1 TD (cas clinique) (mémoire et cas clinique : un travail par terrain de stage)	A						
					1	Stages hospitaliers - Filière Industrie-Recherche Présence stage - Présence réunions de Pharmacie clinique - Avis médico-pharmaceutique - Travail perso (un mémoire + un cas clinique, 1/terrain). Validation par acquis : résultat NACQ = SEM AJ	A		CC		1	Stages hospitaliers - Filière Internat Modalités officine ou modalités industrie ou ou selon contrat pédagogique si prise de poste FFI au semestre 2 (contrat pédagogique validé par G.Ubeaud Séquier et J. Godet)	A						
Service Sanitaire - SSES	Bruno MICHEL	3	1		1	Evaluation terrain + validation référent Evaluation de terrain (réfèrent de proximité) + validation du référent pédagogique. Validation par acquis : résultat NACQ = UE Stage NACQ = SEM AJ	A		CC			1	Oral + validation du référent pédagogique	O	00:20				
Semestre 2 - DFASP2 Internat		30																	

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Nécessaires pour la validation du DFASP et le passage en 6ème année		-																	
AFGSU niveau 2	Clarisse MAECHLING	-			0	AFGSU niveau 2 1 journée de formation obligatoire au CESU67. Acquisition selon présence à cette journée, transmise par le CESU67. Si non acquisition, la session 2 a lieu en 5ème année de pharmacie (DFASP2).	A		CC										
Certificat de synthèse pharmaceutique	Nelly ETIENNE-S ELLOUM	-			0.5	CSP OR	O	00:15	CT			0.5	CSP OR La session 2 est identique et a lieu en 5ème année de pharmacie (DFASP2).	O	00:15				
					0.5	CSP TC Notes du tronc commun de DFASP1 (0,2) + DFGSP3 (0,2) + DFGSP2 (0,1) coefficientées entre elles au pro rata des ECTS des différentes UE.	A		CT		0.5	CSP TC Notes du tronc commun de DFASP1 (0,2) + DFGSP3 (0,2) + DFGSP2 (0,1) coefficientées entre elles au pro rata des ECTS des différentes UE.	A						
Formation au geste vaccinal		-																	
Stage et service sanitaire à effectuer au 1er ou au 2ème semestre		-	10																

Document Intermédiaire

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Stages hospitaliers	Genevieve UBEA UD-SEQUIER	27	9		1	Stages hospitaliers - Filière Internat Modalités Officine ou modalités Industrie-Recherche. Validation par acquis : résultat NACQ = SEM AJ	A		CC			1	Stages hospitaliers - Filière Officine Stages hospitaliers: Mémoire + avis du chef de service Présence stage + Avis médico-pharmaceutique + 3 mémoires + 1 TD (cas clinique) (mémoires+cas clinique : un travail par terrain de stage)	A					
					1	Stages hospitaliers - Filière Officine Présence stage - Présence réunions de Pharmacie clinique - Avis médico-pharmaceutique - Travail perso (3 mémoires + 1 cas clinique, 1/terrain). Validation par acquis : résultat NACQ = SEM AJ	A		CC		1	Stages hospitaliers - Filière Industrie-Recherche Stages hospitaliers: Mémoire + avis du chef de service Présence stage + Avis médico-pharmaceutique + 1 mémoire + 1 TD (cas clinique) (mémoire et cas clinique : un travail par terrain de stage)	A						
					1	Stages hospitaliers - Filière Industrie-Recherche Présence stage - Présence réunions de Pharmacie clinique - Avis médico-pharmaceutique - Travail perso (un mémoire + un cas clinique, 1/terrain). Validation par acquis : résultat NACQ = SEM AJ	A		CC		1	Stages hospitaliers - Filière Internat Modalités officine ou modalités industrie ou ou selon contrat pédagogique si prise de poste FFI au semestre 2 (contrat pédagogique validé par G.Ubeaud Séquier et J. Godet)	A						
Service Sanitaire - SSES	Bruno MICHEL	3	1		1	Evaluation terrain + validation référent Evaluation de terrain (réfèrent de proximité) + validation du référent pédagogique. Validation par acquis : résultat NACQ = UE Stage NACQ = SEM AJ	A		CC			1	Oral + validation du référent pédagogique	O	00:20				

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
1 Bloc au choix, en fonction de la réorientation souhaitée en cas d'échec au concours de l'internat		-	5																
BLOC sans réorientation (internat)		-																	
UE03 Préparation à la prise de fonction d'internes en pharmacie	Genevieve UBEA UD-SEQUIER	3	1																
Préparation à la prise de fonction d'internes en pharmacie	Genevieve UBEA UD-SEQUIER	-	1		1	Ecrit CT	E	00:30	CT			1	Ecrit CT	E	00:30				
UE04 Pré-spécialisation	Jean-Marc LESSINGER	3	1																
1 choix dans le parcours Officine ou dans une spé. du master Sciences du médicament et des produits de santé* ou autre master avec le projet professionnel de l'étudiant. *Équivalence M1		-	2																
Stage de recherche clinique	Genevieve UBEA UD-SEQUIER	6	2		1	Présentation orale + mémoire ou équivalent selon contrat pédagogique si prise de poste FFI ausemestre 2 (contrat pédagogique validé par G. Ubeaud Séquier et J. Godet)	O	00:10	CT			1	oral CT	O	00:20				
Réussite au concours de l'internat	Julien GODET	3	1		1	Concours La réussite au concours de l'internat n'est prise en compte pour la validation de l'année que pour les étudiants inscrits dans le présent "Bloc sans réorientation". NACQ = AJ sur le semestre.	A		CC										
MATIÈRE FACULTATIVE (étudiants ayant réussi le concours)		-																	

OBJETS				Session principale											Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Éducation thérapeutique et suivi du patient	Pascal WEHRLE	-
BLOC réorientation Officine (pré-requis : avoir validé RPDO en DFASP1)		-	5																
UE05 Autres activités spécialisées de l'officine	Sylvie PERROTEY	3	1																
Médicaments homéopathiques	Mélanie BOURJOT	-	1.25		1.25	ORAL	O	00:10	CT			1.25	ORAL	O	00:10				
Médicaments vétérinaires	Sylvie PERROTEY	-	0.75		0.75	ORAL	O	00:20	CT			0.75	ORAL	O	00:20				
UE06 Prise en charge et suivi pharmaceutique du patient	Caroline WEHRLE	6	2																
Prise en charge globale pharmaceutique du patient - Pharmacie pratique	Caroline WEHRLE	-	1.5		1.5	ORAL	O	00:10	CT			1.5	ORAL	O	00:10				
Suivi pharmaceutique et biologique des patients -relations ville/hôpital	Genevieve UBEA UD-SEQUIER	-	0.5		0.5	ECRIT (TH)	E	00:30	CT			0.5	ECRIT (TH°)	E	00:30				
UE07 Dispensation des médicaments et autres produits de santé	Nelly ETIENNE-S ELLOUM	3	1																
Thérapeutiques officinales en uro-gynéco-obstétrique	Nelly ETIENNE-S ELLOUM	-	0.5		0.5	ECRIT (TH)	E	00:30	CT			0.5	ECRIT (TH)	E	00:30				
Règles de prescription et de dispensation appliquées à la thérapeutique	Caroline WEHRLE	-	1.5		1.5	ORAL	O	00:15	CC			1.5	ORAL	O	00:15				
UE08 Libre (1 élément au choix)	Pascal WEHRLE	3	1																
Plantes fraîches	Gisele HAAN-AR CHIPOFF	-	1		1	ECRIT	E	00:45	CC			1	ECRIT	E	00:45				
Choisir une langue étrangère		-	1																

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Anglais - S10 Pharma		-	1		2	Productions orales avec note.	O	00:10											
					1	Travail écrit Au cours du semestre, avec note.	E	01:30											
					1	Productions écrites au cours du semestre Avec note.	A												
Allemand - S10 Pharma		-	1		1	Productions écrites et orales au cours du semestre avec feedback formatif	A												
					1	Productions orales au cours du semestre éventuellement seconde chance.	O	00:10											
					1	Évaluation du parcours et du travail au cours du semestre, avec note.	A												
BLOC réorientation Industrie-Recherche (pas de pré-requis)		-	5																
Projet professionnel (en laboratoire ou en industrie)	Martine BERGAENTZLE	15	5		1	Rapport écrit + oral Rapport écrit + oral. Validation par acquis : résultat NACQ = SEM AJ	A		CC			1	Rapport écrit + oral	A					

Document Intermédiaire

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Stages hospitaliers	Genevieve UBEA UD-SEQUIER	27
1	Stages hospitaliers - Filière Officine Présence stage - Présence réunions de Pharmacie clinique - Avis médico-pharmaceutique - Travail perso (3 mémoires + 1 cas clinique, 1/terrain). Validation par acquis : résultat NACQ = SEM AJ	A		CC		1	Stages hospitaliers - Filière Industrie-Recherche Stages hospitaliers: Mémoire + avis du chef de service Présence stage + Avis médico-pharmaceutique + 1 mémoire + 1 TD (cas clinique) (mémoire et cas clinique : un travail par terrain de stage)	A											
1	Stages hospitaliers - Filière Industrie-Recherche Présence stage - Présence réunions de Pharmacie clinique - Avis médico-pharmaceutique - Travail perso (un mémoire + un cas clinique, 1/terrain). Validation par acquis : résultat NACQ = SEM AJ	A		CC		1	Stages hospitaliers - Filière Internat Modalités officine ou modalités industrie ou ou selon contrat pédagogique si prise de poste FFI au semestre 2 (contrat pédagogique validé par G.Ubeaud Séquier et J. Godet)	A											

DU

Responsable(s) : Pascal Wehrle

Dérogations et alinéas additionnels

Assiduité

- (D) Un contrôle d'assiduité est organisé. Les absences aux enseignements intégrés et/ou dirigés et/ou pratiques doivent être excusées dans un délai de 5 jours ouvrés, par transmission de la pièce justificative au service de scolarité. L'étudiant doit également prévenir au plus tôt l'enseignant concerné.

Motif de la dérogation : Changement des règles d'assiduité pour coller avec les MECC générales de la faculté de pharmacie.

- (D) Après deux absences non excusées à un ou des enseignements avec contrôle d'assiduité, un avertissement est transmis à l'étudiant avec convocation par un des responsables de la faculté. Si l'étudiant fait encore l'objet d'une absence non excusée supplémentaire au cours du semestre, il sera exclu de l'ensemble des examens du semestre et devra se présenter à la session 2.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

- (A) Les étudiants en apprentissage ou en contrat professionnel sont des salariés en formation dont la présence est régie par le code du travail et les conventions collectives de la branche. Ils sont soumis à une obligation d'assiduité totale.

Capitalisation

- (D) Pour une année d'études, en cas d'ajournement à la première session, l'étudiant conserve pour la deuxième session les notes des UE validées lors de la première session, sauf demande écrite de sa part adressée au service de la scolarité dans les sept jours qui suivent la publication des notes sur l'ENT. Dans ce cas, seule la note obtenue à la deuxième session sera retenue et considérée comme définitive.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

- (D) Pour les UE non acquises, les notes des matières et des TP égales ou supérieures à 10/20 obtenues lors d'une des deux sessions sont maintenues pour une année. S'il y a une épreuve de rattrapage de TP, c'est la meilleure des deux notes qui est conservée.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant devra fournir au service de la scolarité et à l'enseignant, une justification écrite dans un délai maximal de 5 jours ouvrés, sauf cas de force majeure avérée.

- (D) Lorsque l'absence est considérée comme étant justifiée, une épreuve de substitution **peut** être organisée. L'enseignant responsable de l'examen en définit les modalités qui peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, l'épreuve est neutralisée.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, la note de cette épreuve sera zéro. Lorsque l'étudiant est absent à toutes les épreuves de contrôle continu d'un élément pédagogique, sans justification recevable, il est déclaré défaillant.

Report de note de la session principale à la session de rattrapage en DFG et DFA

En cas de non validation d'un semestre, il est proposé un examen de rattrapage pour toute UE non acquise :

- Seules les matières dont la note est inférieure à 10/20 sont soumises au rattrapage.
- Aucun report de note n'est possible de la session 1 à la session 2.

(D) Dans le cadre des EP mêlant contrôle continu et contrôle terminal, une épreuve unique de rattrapage sera définie en session 2, sauf exceptions prévues par le tableau des épreuves. Si l'épreuve de rattrapage est unique, elle représente toutes les notions et épreuves de la session 1
En conséquence, tous les contrôles prévus en session 2 pour un EP sont obligatoires.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Semestre 1 - DFASP2 Officine		
UE01 Pharmacien et environnement	Francoise PONS-LEBEAU (PONS)	6	3																
Entomologie médicale urbaine	Sylvie PERROTEY	-	1		0.5	ECRIT (TH)	E	00:30	CT			0.5	ECRIT (TH)	E	00:30				
					0.5	TP Séance 1 : 1 note sur 20 - Séance 2 : 2 notes sur 20 - Séance 3 : 2 notes sur 20 - Total de 5 notes = moyenne sur 20	A		CC			0.5	ECRIT	E	00:30				
Risques zoonotiques - Epidémiologie	Nathalie BOULANGER	-	0.75		0.75	ECRIT (TH)	E	00:30	CT			0.75	ECRIT (TH)	E	00:30				
Environnement et santé	Francoise PONS-LEBEAU (PONS)	-	1.25		0.75	ECRIT (TH)	E	00:45	CT			0.75	ECRIT (TH)	E	00:45				
					0.5	ORAL Travail personnel (écrit + oral de 20 min), moyenne de 2 notes, coefficient des épreuves : 1/2 (écrit) + 1/2 (oral).	O	00:20	CC			0.5	ORAL	O	00:20				
UE02 Comptabilité, gestion et management à l'officine	Pascal WEHRLE	3	2																
Gestion et droit commercial	Nasser IDIRI	-	1		1	ECRIT (TH)	E	00:30	CT			1	ECRIT (TH)	E	00:30				
Management, marketing stratégique et opérationnel	Marie HENRY	-	1		1	ECRIT (TH)	E	00:30	CT			1	ECRIT (TH)	E	00:30				
UE03 Démarche qualité à l'officine	Pascal WEHRLE	3	1																
Démarche qualité à l'officine	Pascal WEHRLE	-	1		1	ECRIT (TH)	E	00:30	CT			1	ECRIT	E	00:30				

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
UE04 Libre (1 élément au choix)	Pascal WEHRLE	3	1																
Aromathérapie	Gisele HAAN-AR CHIPOFF	-	1		1	ECRIT (TH)	E	00:30	CT			1	ECRIT (TH)	E	00:30				
Autre (choix libre)		-	1																
Stage et service sanitaire à effectuer au 1er ou au 2ème semestre		-	10																
Stages hospitaliers	Genevieve UBEA UD-SEQUIER	27	9		1	Stages hospitaliers - Filière Internat Modalités Officine ou modalités Industrie-Recherche. Validation par acquis : résultat NACQ = SEM AJ	A		CC			1	Stages hospitaliers - Filière Officine Stages hospitaliers: Mémoire + avis du chef de servicePrésence stage + Avis médico-pharmaceutique + 3 mémoires + 1 TD (cas clinique) (mémoires+cas clinique : un travail par terrain de stage)	A					
					1	Stages hospitaliers - Filière Officine Présence stage - Présence réunions de Pharmacie clinique - Avis médico-pharmaceutique - Travail perso (3 mémoires + 1 cas clinique, 1/terrain). Validation par acquis : résultat NACQ = SEM AJ	A		CC		1	Stages hospitaliers - Filière Industrie-Recherche Stages hospitaliers: Mémoire + avis du chef de service Présence stage + Avis médico-pharmaceutique + 1 mémoire + 1 TD (cas clinique) (mémoire et cas clinique : un travail par terrain de stage)	A						
					1	Stages hospitaliers - Filière Industrie-Recherche Présence stage - Présence réunions de Pharmacie clinique - Avis médico-pharmaceutique - Travail perso (un mémoire + un cas clinique, 1/terrain). Validation par acquis : résultat NACQ = SEM AJ	A		CC		1	Stages hospitaliers - Filière Internat Modalités officine ou modalités industrie ou ou selon contrat pédagogique si prise de poste FFI au semestre 2 (contrat pédagogique validé par G.Ubeaud Séquier et J. Godet)	A						

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Service Sanitaire - SSES	Bruno MICHEL	3
Semestre 2 - DFASP2 Officine		30																	
Nécessaires pour la validation du DFASP et le passage en 6ème année		-																	
AFGSU niveau 2	Clarisse MAECHLING	-			0	AFGSU niveau 2 1 journée de formation obligatoire au CESU67. Acquisition selon présence à cette journée, transmise par le CESU67. Si non acquisition, la session 2 a lieu en 5ème année de pharmacie (DFASP2).	A		CC										
Certificat de synthèse pharmaceutique	Nelly ETIENNE-S ELLOUM	-			0.5	CSP OR	O	00:15	CT			0.5	CSP OR La session 2 est identique et a lieu en 5ème année de pharmacie (DFASP2).	O	00:15				
					0.5	CSP TC Notes du tronc commun de DFASP1 (0,2) + DFGSP3 (0,2) + DFGSP2 (0,1) coefficientées entre elles au pro rata des ECTS des différentes UE.	A		CT		0.5	CSP TC Notes du tronc commun de DFASP1 (0,2) + DFGSP3 (0,2) + DFGSP2 (0,1) coefficientées entre elles au pro rata des ECTS des différentes UE.	A						
Formation au geste vaccinal		-																	
UE05 Autres activités spécialisées de l'officine		3	2																
Médicaments homéopathiques	Mélanie BOURJOT	-	1.25		1.25	ORAL	O	00:10	CT			1.25	ORAL	O	00:10				
Médicaments vétérinaires	Sylvie PERROTEY	-	0.75		0.75	ORAL	O	00:20	CT			0.75	ORAL	O	00:20				

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
UE06 Prise en charge et suivi pharmaceutique du patient	Caroline WEHRLE	6	2																
Prise en charge globale pharmaceutique du patient - Pharmacie pratique	Caroline WEHRLE	-	1.5		1.5	ORAL	O	00:10	CT			1.5	ORAL	O	00:10				
Suivi pharmaceutique et biologique des patients -relations ville/hôpital	Genevieve UBEA UD-SEQUIER	-	0.5		0.5	ECRIT (TH)	E	00:30	CT			0.5	ECRIT (TH°)	E	00:30				
UE07 Dispensation des médicaments et autres produits de santé	Nelly ETIENNE-S ELLOUM	3	2																
Thérapeutiques officinales en uro-gynéco-obstétrique	Nelly ETIENNE-S ELLOUM	-	0.5		0.5	ECRIT (TH)	E	00:30	CT			0.5	ECRIT (TH)	E	00:30				
Règles de prescription et de dispensation appliquées à la thérapeutique	Caroline WEHRLE	-	1.5		1.5	ORAL	O	00:15	CC			1.5	ORAL	O	00:15				
UE08 Libre (1 élément au choix)	Pascal WEHRLE	3	1																
Plantes fraîches	Gisele HAAN-AR CHIPOFF	-	1		1	ECRIT	E	00:45	CC			1	ECRIT	E	00:45				
Choisir une langue étrangère		-	1																
Anglais - S10 Pharma			- 1		2	Productions orales avec note.	O	00:10											
					1	Travail écrit Au cours du semestre, avec note.	E	01:30											
					1	Productions écrites au cours du semestre Avec note.	A												
Allemand - S10 Pharma			- 1		1	Productions écrites et orales au cours du semestre avec feedback formatif	A												
					1	Productions orales au cours du semestre éventuellement seconde chance.	O	00:10											
					1	Évaluation du parcours et du travail au cours du semestre, avec note.	A												
Stage et service sanitaire à effectuer au 1er ou au 2ème semestre		-	10																

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Stages hospitaliers	Genevieve UBEA UD-SEQUIER	27	9		1	Stages hospitaliers - Filière Internat Modalités Officine ou modalités Industrie-Recherche. Validation par acquis : résultat NACQ = SEM AJ	A		CC			1	Stages hospitaliers - Filière Officine Stages hospitaliers: Mémoire + avis du chef de service Présence stage + Avis médico-pharmaceutique + 3 mémoires + 1 TD (cas clinique) (mémoires+cas clinique : un travail par terrain de stage)	A					
					1	Stages hospitaliers - Filière Officine Présence stage - Présence réunions de Pharmacie clinique - Avis médico-pharmaceutique - Travail perso (3 mémoires + 1 cas clinique, 1/terrain). Validation par acquis : résultat NACQ = SEM AJ	A		CC		1	Stages hospitaliers - Filière Industrie-Recherche Stages hospitaliers: Mémoire + avis du chef de service Présence stage + Avis médico-pharmaceutique + 1 mémoire + 1 TD (cas clinique) (mémoire et cas clinique : un travail par terrain de stage)	A						
					1	Stages hospitaliers - Filière Industrie-Recherche Présence stage - Présence réunions de Pharmacie clinique - Avis médico-pharmaceutique - Travail perso (un mémoire + un cas clinique, 1/terrain). Validation par acquis : résultat NACQ = SEM AJ	A		CC		1	Stages hospitaliers - Filière Internat Modalités officine ou modalités industrie ou ou selon contrat pédagogique si prise de poste FFI au semestre 2 (contrat pédagogique validé par G.Ubeaud Séquier et J. Godet)	A						
Service Sanitaire - SSES	Bruno MICHEL	3	1		1	Evaluation terrain + validation référent Evaluation de terrain (réfèrent de proximité) + validation du référent pédagogique. Validation par acquis : résultat NACQ = UE Stage NACQ = SEM AJ	A		CC			1	Oral + validation du référent pédagogique	O	00:20				

Règles applicables à tous les diplômes SANTE - DIPLÔME D'ETAT EN PHARMACIE sélectionnés

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires concernant l'étudiant, le paiement des droits et la détermination du statut de l'étudiant.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Dérogations : 0

Inscriptions pédagogiques

L'inscription pédagogique consiste pour un étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Dérogations : 0

Elle s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le CA après avis de la CFVU.

Dérogations : 0

Inscriptions administratives en Thèse en vue du DE de docteur en pharmacie

Les étudiants soutiennent au cours du troisième cycle court ou, au plus tard, dans un délai de deux ans après la validation du troisième cycle court une thèse devant un jury.

Une dérogation exceptionnelle à ce délai peut être accordée par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Assiduité

Additionnels : 2

L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Dérogations : 2

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

Dérogations : 2

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

L'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut être dispensé d'assiduité. Il doit en faire la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant son accès à ce profil spécifique.

Dérogations : 0

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique. Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Dérogations : 0

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme, ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS.

Dérogations : 0

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Dérogations : 0

Modalités d'accès au diplôme d'Etat de Santé

Le troisième cycle est accessible aux étudiants ayant obtenu le diplôme de formation approfondie de la même filière.

Mise en situation professionnelle

La formation propose des mises en situation professionnelle, notamment par le biais d'un stage ou de l'alternance.

Le stage est une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

Le stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant et accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Dérogations : 0

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit impérativement contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

Dérogations : 0

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Thèse d'exercice en vue du DE de docteur en pharmacie

Le jury de thèse comprend au moins trois membres, dont le directeur de thèse :

- un enseignant-chercheur habilité à diriger des recherches exerçant dans la composante, président ;
- deux autres membres, dont une personnalité qualifiée extérieure à la composante. La participation d'un responsable d'une structure accueillant des étudiants en stage est souhaitée.

Deux membres du jury sont titulaires du diplôme d'Etat de pharmacien ou de docteur en pharmacie.

Compensation en DFG, DFA et DE et obtention du diplôme

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Déroations : 0

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieur à 10/20.

Déroations : 0

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études et au niveau du diplôme, les notes des semestres ne se compensent pas entre elles.

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants.

Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Déroations : 0

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Déroations : 2

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention ou parcours).

Déroations : 0

En cas de **redoublement**, et/ou de **modification du diplôme**, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Déroations : 0

Validation du diplôme de Docteur

Le diplôme d'Etat de Docteur est délivré aux étudiants ayant validé les trois cycles d'études et soutenu avec succès leur thèse.

Le jury de thèse peut refuser la thèse et demander des modifications.

Il peut l'admettre avec l'une des mentions suivantes : passable, assez bien, bien ou très bien.

Jurys

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Déroations : 0

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre. Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.
Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Dérogations : 0

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre.

Dérogations : 2

Règle(s) additionnelle(s)

-

Dérogations : 0

Règles applicables aux diplômes SANTE - DIPLÔME D'ETAT EN PHARMACIE en régime CC/CT

Sessions d'examens

Deux sessions d'examens sont organisées, pour chaque semestre le cas échéant, durant l'année universitaire. La session de rattrapage concerne les étudiants défaillants ou ajournés après la tenue du jury.

Dérogations : 0

Les modalités d'évaluation des étudiants peuvent être prévues sous la forme d'un contrôle continu. Dans ce cas, il peut constituer intégralement la session principale d'examens et contribuer à la session de rattrapage sous la forme d'un report de notes de TD et/ou de TP.

Une session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats de la session principale.

Anonymat des épreuves

Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

Dérogations : 0

Organisation des épreuves

Lorsque l'évaluation comporte un contrôle continu et une épreuve terminale, l'organisation du contrôle continu intervient au moins quinze jours avant la fin du semestre. Ce délai de quinze jours ne s'impose pas à un enseignement évalué uniquement grâce à un contrôle continu, ou aux travaux dirigés ou aux travaux pratiques.

Des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre.

Dérogations : 0

Absence aux épreuves

La présence aux épreuves de contrôle continu et de contrôle terminal est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études.

En cas d'absence à une épreuve de contrôle terminal, l'étudiant est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs. La défaillance n'est pas compensable.

Toutefois, une épreuve de remplacement peut être accordée par le Président du jury, au cas par cas, en particulier dans les circonstances suivantes:

- convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation est déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès de leur service de scolarité.
- empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original présenté au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Dérogations : 0

Des dispositions particulières peuvent être appliquées aux étudiants à profil spécifique.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant est sanctionné par un zéro à cette épreuve. Lorsque la session principale ne comporte que des épreuves de contrôle continu et que l'étudiant est absent à toutes ces épreuves sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Une dispense totale ou partielle de contrôle continu peut être accordée dans les conditions suivantes.

- l'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut bénéficier d'une dispense totale de contrôle continu. Il doit en faire la demande auprès de son service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants son accession à ce profil spécifique. Lorsque la session principale ne comporte que des épreuves de contrôle continu, une épreuve de substitution est prévue dans le règlement des examens.
- une dispense partielle de contrôle continu peut être accordée pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès de son service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'évènement imprévu au plus tard dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un justificatif original est recevable.

Dérogations : 2

Une épreuve de remplacement peut lui être proposée. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Toute absence à l'épreuve de remplacement ou à la session de rattrapage n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée.

Report de note de la session principale à la session de rattrapage

Lorsqu'est organisée une session de rattrapage, les notes supérieures ou égales à 10/20 des épreuves d'une UE non validée sont reportées de la session principale à la session de rattrapage, sans possibilité de renonciation.

Dérogations : 2

Responsable(s) : Martine Bergaentzle

Dérogations et alinéas additionnels

Assiduité

- (D) Un contrôle d'assiduité est organisé. Les absences aux enseignements intégrés et/ou dirigés et/ou pratiques doivent être excusées dans un délai de 5 jours ouvrés, par transmission de la pièce justificative au service de scolarité. L'étudiant doit également prévenir au plus tôt l'enseignant concerné.

Motif de la dérogation : Changement des règles d'assiduité pour coller avec les MECC générales de la faculté de pharmacie.

- (D) Après deux absences non excusées à un ou des enseignements avec contrôle d'assiduité, un avertissement est transmis à l'étudiant avec convocation par un des responsables de la faculté. Si l'étudiant fait encore l'objet d'une absence non excusée supplémentaire au cours du semestre, il sera exclu de l'ensemble des examens du semestre et devra se présenter à la session 2.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

- (A) Les étudiants en apprentissage ou en contrat professionnel sont des salariés en formation dont la présence est régie par le code du travail et les conventions collectives de la branche. Ils sont soumis à une obligation d'assiduité totale

Capitalisation

- (D) Pour une année d'études, en cas d'ajournement à la première session, l'étudiant conserve pour la deuxième session les notes des UE validées lors de la première session, sauf demande écrite de sa part adressée au service de la scolarité dans les sept jours qui suivent la publication des notes sur l'ENT. Dans ce cas, seule la note obtenue à la deuxième session sera retenue et considérée comme définitive.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

- (D) Pour les UE non acquises, les notes des matières et des TP égales ou supérieures à 10/20 obtenues lors d'une des deux sessions sont maintenues pour une année. S'il y a une épreuve de rattrapage de TP, c'est la meilleure des deux notes qui est conservée.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant devra fournir au service de la scolarité et à l'enseignant, une justification écrite dans un délai maximal de 5 jours ouvrés, sauf cas de force majeure avérée.

- (D) Lorsque l'absence est considérée comme étant justifiée, une épreuve de substitution **peut** être organisée. L'enseignant responsable de l'examen en définit les modalités qui peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut l'épreuve est neutralisée.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, la note de cette épreuve sera zéro. Lorsque l'étudiant est absent à toutes les épreuves de contrôle continu d'un élément pédagogique, sans justification recevable, il est déclaré défaillant.

Report de note de la session principale à la session de rattrapage

En cas de non validation d'un semestre, il est proposé un examen de rattrapage pour toute UE non acquise :

- Seules les matières dont la note est inférieure à 10/20 sont soumises au rattrapage.
- Aucun report de note n'est possible de la session 1 à la session 2.

(D) Dans le cadre des UE mêlant contrôle continu et contrôle terminal, une épreuve unique de rattrapage sera définie en session 2, sauf exceptions prévues et proposées dans le tableau des épreuves. Si l'épreuve de rattrapage est unique, elle représente toutes les notions et épreuves de la session 1. En conséquence, tous les contrôles prévus en session 2 pour un EP sont obligatoires.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session principale							Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.
Semestre 1 - 6A IR																
UE Obligatoires - 6A IR					24	8										
CTD (case studies)	Marcella DE GIORGI	-	1		0.5	ORAL (CC)	O	00:15	CC			1	ORAL (CT)	O	00:30	
					0.5	ORAL (CC)	O	00:30	CC							
Drug discovery and development : case studies	Julie KARPENKO	-	1		1	ÉCRIT (CT)	E	01:30	CT			1	ÉCRIT (CT)	E	01:30	
Dossiers d'AMM (dossiers précliniques et cliniques)	Nathalie NIEDERHOFFER	-	1		0.7	ORAL (CC)	O	00:30	CC			1	ÉCRIT (CT)	E	00:30	
					0.3	ÉCRIT (CC)	E	00:30	CC							
Droit pharmaceutique et propriété industrielle	Francis MEGERLIN	-	1		1	ÉCRIT (CT)	E	01:00	CT			1	ÉCRIT (CT)	E	01:00	
Formulation et procédés industriels alimentaires	Said ENNAHAR	-	1		1	Formulation et procédés industriels alimentaires Exposé	A		CC			1	Formulation et procédés industriels alimentaires	O	00:15	
Mémoire bibliographique	Nicolas ANTON	-	1		1	SOUTENANCE (CC)	A	00:15	CC			1	SOUTENANCE (CC)	A	00:15	
Pharmacotechnie industrielle des formes solides	Thierry VANDAMME	-	1		1	Ecrit CT	E	01:00	CT			1	Ecrit CT	E	01:00	
Gouvernance du système de santé	Francis MEGERLIN	-	1		0.6	ORAL (CC)	O	00:15	CC			0.6	ORAL (CT)	O	00:15	
UE Ouverture professionnelle - 6A IR (1 élément au choix)					3	1										
Communication et gestion de projet	Elisabeth DUCONSEILLE	-	1		1	Comm & gestion projet OR	O	00:30	CC			1	Comm & gestion projet OR	O	00:15	
Éthique et médicaments	Frédéric VAGNERON	-	1		1	Éthique et médicaments - OR	O	00:20	CC			1	Éthique et médicaments - OR	O	00:20	

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Innovation thérapeutique en perspective historique : sciences, technologies et sociétés	Déborah DUBALD	-
Prévention des risques en laboratoire et dans l'industrie pharmaceutique	Florence KOTZYBA	-	1		1	Prévention des risques TH Sans documents	E	01:00	CT			1	Prévention des risques TH Sans documents	E	01:00				
Production dans l'industrie pharmaceutique	Pierre COMBROUX	-	1		1	RAPPORT (CC)	A		CC			1	ORAL (CT)	O	00:15				
UE Libre (1 élément au choix)		3	1																
Semestre 2 - 6A IR		-	10																
UE Obligatoire (30 ECTS)	Martine BERGAENTZLE	30	10																
Stage industriel (24 semaines)	Martine BERGAENTZLE	30	10		1	Stage industriel Rapport écrit + soutenance orale	A		CC			1	Stage industriel 2 mois de stage à temps complet + soutenance orale ou rapport écrit + soutenance orale	A					

Document interne

Responsable(s) : Pascal Wehrle, Emilie Sick

Dérogations et alinéas additionnels

Assiduité

(D) Un contrôle d'assiduité est organisé. Les absences aux enseignements intégrés et/ou dirigés et/ou pratiques doivent être excusées dans un délai de 5 jours ouvrés, par transmission de la pièce justificative au service de scolarité. L'étudiant doit également prévenir au plus tôt l'enseignant concerné.

Motif de la dérogation : Changement des règles d'assiduité pour respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

(D) Après deux absences non excusées à un ou des enseignements avec contrôle d'assiduité, un avertissement est transmis à l'étudiant avec convocation par un des responsables de la faculté. Si l'étudiant fait encore l'objet d'une absence non excusée supplémentaire au cours du semestre, il sera exclu de l'ensemble des examens du semestre et devra se présenter à la session 2.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

(A) Les étudiants en apprentissage ou en contrat professionnel sont des salariés en formation dont la présence est régie par le code du travail et les conventions collectives de la branche. Ils sont soumis à une obligation d'assiduité totale.

Capitalisation

(D) Pour une année d'études, en cas d'ajournement à la première session, l'étudiant conserve pour la deuxième session les notes des UE validées lors de la première session, sauf demande écrite de sa part adressée au service de la scolarité dans les sept jours qui suivent la publication des notes sur l'ENT. Dans ce cas, seule la note obtenue à la deuxième session sera retenue et considérée comme définitive.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

(D) Pour les UE non acquises, les notes des matières et TP égales ou supérieures à 10/20 obtenues lors d'une des deux sessions sont maintenues pour une année. S'il y a une épreuve de rattrapage de TP, c'est la meilleure des deux notes qui est conservée.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant devra fournir au service de la scolarité et à l'enseignant, une justification écrite dans un délai maximal de 5 jours ouvrés, sauf cas de force majeure avérée.

(D) Lorsque l'absence est considérée comme étant justifiée, une épreuve de substitution **peut** être organisée. L'enseignant responsable de l'examen en définit les modalités qui peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, l'épreuve est neutralisée.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, la note de cette épreuve sera zéro. Lorsque l'étudiant est absent à toutes les épreuves de contrôle continu d'un élément pédagogique, sans justification recevable, il est déclaré défaillant.

Report de note de la session principale à la session de rattrapage

En cas de non validation d'un semestre, il est proposé un examen de rattrapage pour toute UE non acquise :

- Seules les matières dont la note est inférieure à 10/20 sont soumises au rattrapage.
- Aucun report de note n'est possible de la session 1 à la session 2.

(D) Dans le cadre de UE mêlant contrôle continu et contrôle terminal, une épreuve unique de rattrapage sera définie en session 2, sauf exceptions prévues et proposées par le tableau des épreuves. Si l'épreuve de rattrapage est unique, elle représente toutes les notions et épreuves de la session 1 En conséquence, tous les contrôles prévus en session 2 pour un EP sont obligatoires.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session principale							Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.
Semestre 1 - 6A OF																
UE01 Optimisation de la prise en charge pharmaceutique ambulatoire	Caroline WEHRLE	6	1													
Produits naturels et conseils	Catherine SENECHAU (VONTHRON)	-	0.5		0.25	Travail personnel à l'oral 30 minutes de présentation en groupe - mise en situation professionnelle 1 note sur 20	A	00:30	CC			0.25	Travail personnel à l'oral	A	00:30	
					0.25	écrit terminal Sans documents	E	00:30	CT			0.25	Écrit terminal Sans documents	E	00:30	
Ateliers de pratique officinale	Caroline WEHRLE	-	0.5		0.5	Oral	O	00:10	CC			0.5	Oral	O	00:10	
UE02 Actualités pharmaceutiques et ouverture professionnelle	Pascal WEHRLE	6	1													
Actualités sur ...	Anne CASSET	-	0.25		0.12	Travail personnel écrit	A		CC			0.12	Travail personnel écrit	A		
					0.13	Oral Travail personnel (écrit+oral+participation = moyenne de 3 notes)	O	00:10	CC			0.13	Oral	O	00:10	
Conférences pré-stage	Pascal WEHRLE	-	0.25		0.25	Oral	O	00:10	CT			0.25	Oral	O	00:10	
Travaux tutorés, journée APMSA	Valerie SCHINI-KERTH	-	0.25		0.13	Oral	O	00:15	CC			0.13	Oral	O	00:15	
					0.12	Travail personnel écrit	A		CC			0.12	Travail personnel écrit	A		
Sécurité sociale et organismes sociaux	Pascal WEHRLE	-	0.25		0.13	Écrit	E	00:30	CC			0.25	Oral	O	00:20	
					0.12	Travail personnel écrit	A		CC							
UE03 Spécialisations à l'officine	Pascal WEHRLE	6	1													

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Maintien et soins à domicile	Caroline WEHRLE	-	0.25		0.25	Écrit Avec documents	E	00:30	CT			0.25	Écrit Avec documents	E	00:30				
Éducation thérapeutique et suivi du patient	Pascal WEHRLE	-	0.75		0.75	Oral Matière ouverte aux étudiants en DFASP2 internat ayant réussi le concours (facultatif): délivrance d'une attestation de formation à l'ETP si assiduité à la matière (validation par présence).	O	00:15	CC			0.75	Oral	O	00:15				
UE04 Dermatologie, cosmétologie et hygiène	Pascal WEHRLE	3	1																
Dermatologie, cosmétologie et hygiène	Pascal WEHRLE	-	1		1	Écrit Sans documents	E	00:30	CT			1	Écrit Sans documents	E	00:30				
UE05 Libre (3 éléments au choix)	Pascal WEHRLE	9	3																
Reconnaisances zoologiques	Sylvie PERROTEY	-	1		0.5	Écrit 1 TP avec reconnaissance à la loupe (ou au microscope) d'échantillons = 1 note/20 + 1 TD avec préparation en amont d'une fiche comptoir sur une thématique = 1 note/20	E	00:20	CC			0.5	Écrit	E	00:20				
					0.5	Oral	O	00:20	CC		0.5	Oral	O	00:20					
Mémoire bibliographique	Nicolas ANTON	-	1		1	SOUTENANCE (CC)	A	00:15	CC			1	SOUTENANCE (CC)	A	00:15				
L'activité physique, un outil de santé	Eleonore REAL	-	1		0.5	Écrit	E	00:30	CC			1	Écrit	E	00:30				
					0.5	Travail personnel oral Présentation sur un thème choisi et suivie par des questions	O	00:30	CC										
Reconnaisances champignons et fruits toxiques	Gisele HAAN-AR CHIPOFF	-	1		1	Écrit	E	00:45	CC			1	Écrit	E	00:45				
Semestre 2 - 6A OF																			
Stage de pratique professionnelle	Rachel MATZ-W ESTPHAL	30	1		1	Stage de pratique professionnelle Examen oral avec documents	A		CC			1	Stage de pratique professionnelle Avis du maître de stage défavorable : stage de deux mois à temps complet en officine ainsi qu'un examen oral Avis du maître de stage favorable : examen oral	A					

Règles applicables à tous les diplômes SANTÉ - DFGS sélectionnés

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires concernant l'étudiant, le paiement des droits et la détermination du statut de l'étudiant.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Dérogations : 0

Inscriptions pédagogiques

L'inscription pédagogique consiste pour un étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Dérogations : 0

Elle s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le CA après avis de la CFVU.

Dérogations : 0

Assiduité

L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Dérogations : 2

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

Dérogations : 2

A partir de la 3^{ème} absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

L'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut être dispensé d'assiduité. Il doit en faire la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant son accès à ce profil spécifique.

Dérogations : 0

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Dérogations : 0

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme, ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS.

Dérogations : 0

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Dérogations : 0

Modalités de progression en DFG

Hors dispositif prévu par arrêté, l'accès est limité par un *numerus clausus* propre à chaque filière (médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique).

Hors dispositif prévu par arrêté, pour être admis au diplôme de formation générale (DFG) en sciences pharmaceutiques, médicales, odontologiques ou maïeutiques, les candidats doivent figurer en rang utile sur la liste des classements correspondant à la filière de santé choisie.

Pour accéder à l'année supérieure, l'étudiant doit avoir validé les deux semestres de l'année en cours et les stages afférents.

Dérogations : 0

Par dérogation aux principes énoncés ci-dessus, l'étudiant n'ayant pas validé son année peut être autorisé à suivre par anticipation des éléments pédagogiques de l'année supérieure. Il reste exclusivement inscrit dans l'année non validée, et les éléments pédagogiques suivis dans l'année supérieure font l'objet d'un contrat signé par le responsable pédagogique et par l'étudiant. Le responsable pédagogique informe le service de scolarité des contrats établis. Lors de son inscription pédagogique, l'étudiant présente obligatoirement le contrat pédagogique signé.

Mise en situation professionnelle

La formation propose des mises en situation professionnelle, notamment par le biais d'un stage ou de l'alternance.

Le stage est une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

Le stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant et accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Dérogations : 0

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit impérativement contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Dérogations : 0

Dérogations : 0

Compensation en DFG, DFA et DE et obtention du diplôme

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Dérogations : 0

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieur à 10/20.

Dérogations : 0

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études et au niveau du diplôme, les notes des semestres ne se compensent pas entre elles.

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants.

Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Dérogations : 0

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Dérogations : 2

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention ou parcours).

Dérogations : 0

En cas de **redoublement**, et/ou de **modification du diplôme**, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Dérogations : 0

Validation du DFG

Le diplôme est délivré aux étudiants qui ont acquis les quatre semestres de la filière après la PACES, par l'obtention de 180 ECTS et les stages afférents. Ce diplôme confère le grade de licence.

Jurys

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Dérogations : 0

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre. Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Dérogations : 0

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Equivalences et mentions

En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

Dérogations : 0

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

L'attribution d'une mention (assez bien : 12/20 ; bien : 14/20 ; très bien : 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue au diplôme. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

Dérogations : 0

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre.

Dérogations : 2

Règle(s) additionnelle(s)

-

Dérogations : 0

Règles applicables aux diplômes SANTE - DFGS en régime CC/CT

Sessions d'examens

Deux sessions d'examens sont organisées, pour chaque semestre le cas échéant, durant l'année universitaire. La session de rattrapage concerne les étudiants défaillants ou ajournés après la tenue du jury.

Dérogations : 0

Les modalités d'évaluation des étudiants peuvent être prévues sous la forme d'un contrôle continu. Dans ce cas, il peut constituer intégralement la session principale d'examens et contribuer à la session de rattrapage sous la forme d'un report de notes de TD et/ou de TP.

Une session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats de la session principale.

Anonymat des épreuves

Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

Dérogations : 0

Organisation des épreuves

Lorsque l'évaluation comporte un contrôle continu et une épreuve terminale, l'organisation du contrôle continu intervient au moins quinze jours avant la fin du semestre. Ce délai de quinze jours ne s'impose pas à un enseignement évalué uniquement grâce à un contrôle continu, ou aux travaux dirigés ou aux travaux pratiques.

Des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre.

Dérogations : 0

Absence aux épreuves

La présence aux épreuves de contrôle continu et de contrôle terminal est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études.

En cas d'absence à une épreuve de contrôle terminal, l'étudiant est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs. La défaillance n'est pas compensable.

Toutefois, une épreuve de remplacement peut être accordée par le Président du jury, au cas par cas, en particulier dans les circonstances suivantes:

- convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation est déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès de leur service de scolarité.
- empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original présenté au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Dérogations : 0

Des dispositions particulières peuvent être appliquées aux étudiants à profil spécifique.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant est sanctionné par un zéro à cette épreuve.

Lorsque la session principale ne comporte que des épreuves de contrôle continu et que l'étudiant est absent à toutes ces épreuves sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Une dispense totale ou partielle de contrôle continu peut être accordée dans les conditions suivantes.

- l'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut bénéficier d'une dispense totale de contrôle continu. Il doit en faire la demande auprès de son service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants son accession à ce profil spécifique. Lorsque la session principale ne comporte que des épreuves de contrôle continu, une épreuve de substitution est prévue dans le règlement des examens.
- une dispense partielle de contrôle continu peut être accordée pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès de son service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'évènement imprévu au plus tard dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un justificatif original est recevable.

Dérogations : 2

Une épreuve de remplacement peut lui être proposée. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Toute absence à l'épreuve de remplacement ou à la session de rattrapage n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée.

Report de note de la session principale à la session de rattrapage en DFG et DFA

En cas d'ajournement ou défaillance à la session principale, l'étudiant conserve pour la session de rattrapage, les notes des UE validées lors de la session principale.

Dans les 7 jours qui suivent la mise à disposition du relevé de notes, l'étudiant peut y renoncer par demande écrite au service de scolarité. Dans ce cas, *seule la note obtenue à la session de rattrapage sera retenue et considérée comme définitive.*

Dérogations : 1

Les notes supérieures ou égales à 10/20 des épreuves d'une UE non validée sont reportées de la session principale à la session de rattrapage, sans possibilité de renonciation.

Dérogations : 1

Document intermédiaire

Responsable(s) : Maxime Lehmann, Eleonore Real

Dérogations et alinéas additionnels

Assiduité

(D) Un contrôle d'assiduité est organisé. Les absences aux enseignements intégrés et/ou dirigés et/ou pratiques doivent être excusées dans un délai de 5 jours ouvrés, par transmission de la pièce justificative au service de scolarité. L'étudiant doit également prévenir au plus tôt l'enseignant concerné.

Motif de la dérogation : Changement des règles d'assiduité pour coller avec les MECC générales de la faculté de pharmacie.

(D) Après deux absences non excusées à un ou des enseignements avec contrôle d'assiduité, un avertissement est transmis à l'étudiant avec convocation par un des responsables de la faculté. Si l'étudiant fait encore l'objet d'une absence non excusée supplémentaire au cours du semestre, il sera exclu de l'ensemble des examens du semestre et devra se présenter à la session 2.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

(A) Les étudiants en apprentissage ou en contrat professionnel sont des salariés en formation dont la présence est régie par le code du travail et les conventions collectives de la branche. Ils sont soumis à une obligation d'assiduité totale.

Capitalisation

(D) Pour une année d'études, en cas d'ajournement à la première session, l'étudiant conserve pour la deuxième session les notes des UE validées lors de la première session, sauf demande écrite de sa part adressée au service de la scolarité dans les sept jours qui suivent la publication des notes sur l'ENT. Dans ce cas, seule la note obtenue à la deuxième session sera retenue et considérée comme définitive.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Pour les UE non acquises :

Les notes d'EP égales ou supérieures à 10/20 obtenues lors d'une des deux sessions sont maintenues pour une année.

(D) Les notes d'épreuves supérieures ou égales à 10/20 obtenues lors d'une des deux sessions ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf les notes de travaux pratiques qui sont conservées pour une année. S'il y a une épreuve de rattrapage de TP, c'est la meilleure des deux notes qui est conservée.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant devra fournir au service de la scolarité et à l'enseignant, une justification écrite dans un délai maximal de 5 jours ouvrés, sauf cas de force majeure avérée.

(D) Lorsque l'absence est considérée comme étant justifiée, une épreuve de substitution **peut** être organisée. L'enseignant responsable de l'examen en définit les modalités qui peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, l'épreuve est neutralisée.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, la note de cette épreuve sera zéro. Lorsque l'étudiant est absent à toutes les épreuves de contrôle continu d'un élément pédagogique, sans justification recevable, il est déclaré défaillant.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Report de note de la session principale à la session de rattrapage en DFG et DFA

En cas de non validation d'un semestre, il est proposé un examen de rattrapage pour toute UE non acquise :

- Seules les matières dont la note est inférieure à 10/20 sont soumises au rattrapage.
- Aucun report de note n'est possible de la session 1 à la session 2.

(D) Dans le cadre des EP mêlant contrôle continu et contrôle terminal, une épreuve unique de rattrapage sera définie en session 2, sauf exceptions prévues dans le tableau des épreuves. Si l'épreuve de rattrapage est unique, elle représente toutes les notions et épreuves de la session 1. En conséquence, tous les contrôles prévus en session 2 pour un EP sont obligatoires.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Semestre 1 - DFGSP2		
UE01 Biodiversité	Gisele HAAN-AR CHIPOFF	3	1																
Biodiversité et écosystèmes	Gisele HAAN-AR CHIPOFF	-	1		1	TH (sans doc)	E	01:30	CT			1	TH (sans doc)	E	01:30				
UE02 Genèse des principes actifs	Julie KARPENKO	6	2																
Chimie organique TH	Aurelie BOURDERIOUX	-	0.75		0.75	TH (sans doc)	E	01:00	CT			0.75	TH (sans doc)	E	01:00				
Chimie organique TP	Aurelie BOURDERIOUX	-	0.25		0.25	TP tpx3: 1 note compte rendu des séances de tp, rendu à la fin de l'ensemble des tp coeff 0,6)1 note CC (12 min, coeff 0,3) 1 note préparation TP + participation tp coeff 0,1	A		CC			0.25	Oral	O	00:15				

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Substances naturelles	Aurelie URBAIN	-	0.5		0.5	TH (sans doc)	E	00:30	CT			0.5	TH (sans doc)	E	00:30				
Biotechnologie : les biomédicaments	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	-	0.5		0.25	Oral CC2 Présentation de l'affiche à l'oral et réponses aux questions	O	00:10	CC			0.5	Oral	O	00:15				
					0.25	Travail personnel CC1 Affiche sur un biomédicament	A		CC										
UE03 Sciences physicochimiques pharmaceutiques	Eric MARCHIONI	9	3																
Initiation TP	Nassera TOUNSI	-	0.25		0.25	TP - participation 9 séances de TP- 1 rendu par séance : 9- durée du TP : 3h (dont 1 rendu 3h30)- chaque rendu écrit est noté sur /20 et la note finale correspond à la moyenne des 9 rendus écrits	A		CC			0.25	Oral	O	00:15				
Instrumentation	Said ENNAHAR	-	0.75		0.75	TP l'épreuve consiste à rendre 5 rapports + le cahier de TP qui sont corrigés et notés. C'est donc une épreuve écrite dont la note est une moyenne de 6 notes (rapports + cahier).	A		CC			0.75	Oral TP	O	00:15				
BPL - 2A	Veronique BRUBAN	-			0	TP validation par acquis (si EP NACQ=UE NACQ même si ≥10) TP consistent en la vérification et la qualification des appareils de TP par des tests spécifiques et leur interprétation.	A		CC			0	Travail personnel analyse et interprétation de données brutes relatives aux contrôles de qualification des appareils de TP.	A					
Biophysique	Yves MELY	-	1.25		1.25	TH (avec doc)	E	01:00	CT			1.25	TH (avec doc)	E	01:00				
Sciences séparatives	Eric MARCHIONI	-	0.75		0.75	TH (sans doc)	E	01:00	CT			0.75	TH (sans doc)	E	01:00				

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	UE04 Sciences pharmacologiques	Nathalie NIEDERHOFFER	6
Pharmacologie moléculaire	Nathalie NIEDERHOFFER	-	1.25		0.42	CC1	E	01:00	CC			1.25	TH	E	00:45				
					0.42	CC2	E	01:00	CC										
					0.41	Travail personnel Travail personnel	E	01:00	CC										
Pharmacocinétique	Genevieve UBEA UD-SEQUIER	-	0.75		0.75	TH (sans doc)	E	00:45	CT			0.75	TH (sans doc)	E	00:45				
UE05 Formulation, fabrication, aspects biopharma des médicaments	Pascal WEHRLE	6	2																
Formulation, fabrication et aspects biopharmaceutiques des médicaments (partie TH/TD)	Pascal WEHRLE	-	1.5		1.5	TH (sans doc)	E	01:00	CT			2	FFABM TH+ TP (sans doc)	E	01:00				
Formulation, fabrication et aspects biopharmaceutiques des médicaments (partie TP)	Nicolas ANTON	-	0.5		0.5	TP (DFGSP2 + M1 AM,AQ,RDP) 8 séances de 3h. Évaluation sur cahier de TP. Dernière séance CC (TP sans document) contrôler les connaissance des protocoles, +évaluation de certaines formulations réalisée.	A		CC										
Semestre 2 - DFGSP2			30																
UE06 Projet d'orientation professionnelle 1	Bruno VAN OVERLOOP	3	1																
Communication	Bruno VAN OVERLOOP	-	0.33		0.33	Communication CC CV, lettre de motivation	A		CC			0.33	Oral	O	00:15				
Outils numériques et Préparation au PIX	Nassera TOUNSI	-	0.33		0.33	Outils numériques et certification PIX TH	E	02:00	CT			0.33	Outils numériques et certification PIX TH	E	02:00				
Langue étrangère	Rama PIOTTO	-	0.33		0.33	Anglais	O	00:20	CC										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Anglais - S4 Pharma		-			2	Évaluation de compréhension orale et écrite En fin de semestre	A	01:30											
					1	Travail écrit au cours du semestre	E	01:30											
					2	Productions orales Au cours du semestre. Avec note	O	00:10											
Conférences métiers	Maxime LEHMANN	-			0	Conférences métiers validation par présence	A		CC			0	Conférences métiers Travail personnel	A					
Portfolio / Entretiens par enseignants référents	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	-			0	Portfolio/ entretiens par enseignants référents Validation par acquis Travail personnel encadré	A		CC			0	Portfolio/ entretiens par enseignants référents Validation par acquis Travail personnel encadré	A					
UE07 Sciences biologiques pharmaceutiques	Philippe BOUCHER	15	5																
Interrelations métaboliques TH	Eleonore REAL	-	0.75		0.75	TH (sans doc)	E	00:60	CT			0.75	TH (sans doc)	E	00:60				
Enzymologie et méthodes de mesure	Eleonore REAL	-	0.5		0.5	TP 3 compte-rendus écrits d'analyse et de discussion des résultats de TP dont une moyenne est réalisée	A		CC			0.5	Oral 15 min de préparation et 15 min oral	O	00:15				
Physiologie	Philippe BOUCHER	-	2.25		0.75	TH partie 1 (sans doc)	E	00:30	CT			2.25	TH (partie 1 + partie 2) (sans doc)	E	00:30				
					1.25	TH partie 2 (sans doc)	E	00:30	CT										
					0.25	TP 4 notes : 3 Compte Rendu et une colle de TP (petit examen de 15 min qui porte sur les Tp). Les coefficients sont les même pour tous les CC.	A		CC										
Aspects fondamentaux des agents infectieux	Philippe GEORGEL	-	1		1	TH (sans doc)	E	01:00	CT			1	TH (sans doc)	E	01:00				

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Biotechnologie : les outils de diagnostic	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	-	0.5		0.2	CC écrit test des connaissances théoriques	A	00:30	CC			0.5	Oral	O	00:15				
					0.3	Travail personnel encadré Rapport (analyses des résultats)	A		CC										
UE08 Sciences physicochimiques	Eric MARCHIONI	9	3																
Chimie minérale	Esther KELLENBERGER	-	1		0.2	Implication Ind Implication individuelle	A		CC			1	TH (sans doc)	E	01:00				
					0.6	TH (sans doc)	E	00:60	CT										
					0.2	Travail groupe résolution d'exercices dans un cahier corrigé par les enseignants.Meilleurs rendus, pour moitié du total, sont pris en compte dans le calcul de la note finale.	A		CC										
Analyses spectrales et électrochimiques (partie TH)	Eric MARCHIONI	-	0.75		0.75	ASE TH (sans doc)	E	01:00	CT			1	ASE TH (sans doc)	E	01:00				
Analyses spectrales et électrochimiques (partie ED-TP)	Sonia LORDEL-MADELEINE	-	0.25		0.25	ASE TP TP(x2) 1 interrogation (note A et note B > rapport + manip + interro sur Moodle) et (note C et note D > notes de TP cahier de laboratoire) note finale = (A + B + (0,5*((C+D)/2)))/3	A		CC										
Chimie organique pharmaceutique	Julie KARPENKO	-	1		1	TH (sans doc)	E	01:00	CT			1	TH (sans doc)	E	01:00				
UE09 Pré-orientation (1 élément au choix)	Julie KARPENKO	3	1																
Synthèse organique pharmaceutique	Julie KARPENKO	-	1		1	TP TP (effectif 18 étudiants) 1note de manipulation lors de la séance d'évaluation pratique 4h coeff 0.6. 1note compte rendu coeff 0,3.1note de prépa TP+participation tp coeff 0,1	A		CC			1	Oral	O	00:15				

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Contrôle qualité des médicaments et des produits de santé	Said ENNAHAR	-
Reconnaisances de plantes et de champignons	Gisele HAAN-AR CHIPOFF	-	1		1	TP TPx6 note plantes EC 20 minutes-Note connaissance EC 15 min - Réalisationherbier. Note micromycète EC 20 minutes + dessins.Note finale = Notes plantes moy 3 notes x 5/6 + moy notes micromycètes x 1/6	A		CC			1	Oral	O	00:20				
Biodiversité du règne animal	Sylvie PERROTEY	-	1		0.25	CC1	E	00:20	CC			0.5	TH (sans doc)	E	00:20				
					0.25	CC2	E	00:20	CC		0.5	Oral Oral Rattrapage TP	O	00:20					
					0.25	CC3	E	00:20	CC										
					0.25	CC4	E	00:20	CC										
					0.5	TP TP effectif limité à 60 étudiants maximum - 4 séance de TP avec un examen écrit a la fin de chaque séance.Durée 20 minutes avec une note sur 20. Moyenne des 4 notes.	A		CC										
Caractérisation microscopique des plantes médicinales	Aurelie URBAIN	-	1		1	TP TP - effectif limité à 40 étudiants. Une évaluation note finale sur 20. Séance 1 : note/4Séance 2 : note /3Séance 3 : note /4Séance 4 : note /4Séance 5 : note /5	A		CC		1	Oral	O	00:15					

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Imagerie moléculaire et cellulaire	Pascal DIDIER	-
Stage officinal d'initiation (4 semaines)	Rachel MATZ-W ESTPHAL	-			0	Stage officinal d'initiation Rapport et appréciation du maître de stage	A		CC			0	Stage officinal d'initiation Travail personnel	A					
AFGSU Niveau 1	Clarisse MAECHLING	-			0	AFGSU NIVEAU 1 (Présence). AFGSU1 NACQ en 2A = rattrapage en 3A. Obligation de validation pour le diplôme de DFGSP et du passage en DFASP1.	A		CC			0	AFGSU NIVEAU 1 AFGSU1 NACQ en 2A = rattrapage en 3A. Obligation de validation pour le diplôme de DFGSP et du passage en DFASP1.	A					

Document interne

Responsable(s) : Marie-Claude Kilhoffer-Haiech (Kilhoffer), Jerome Terrand

Dérogations et alinéas additionnels

Assiduité

- (D) Un contrôle d'assiduité est organisé. Les absences aux enseignements intégrés et/ou dirigés et/ou pratiques doivent être excusées dans un délai de 5 jours ouvrés, par transmission de la pièce justificative au service de scolarité. L'étudiant doit également prévenir au plus tôt l'enseignant concerné.

Motif de la dérogation : Changement des règles d'assiduité pour coller avec les MECC générales de la faculté de pharmacie.

- (D) Après deux absences non excusées à un ou des enseignements avec contrôle d'assiduité, un avertissement est transmis à l'étudiant avec convocation par un des responsables de la faculté. Si l'étudiant fait encore l'objet d'une absence non excusée supplémentaire au cours du semestre, il sera exclu de l'ensemble des examens du semestre et devra se présenter à la session 2.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

- (A) Les étudiants en apprentissage ou en contrat professionnel sont des salariés en formation dont la présence est régie par le code du travail et les conventions collectives de la branche. Ils sont soumis à une obligation d'assiduité totale.

Capitalisation

- (D) Pour une année d'études, en cas d'ajournement à la première session, l'étudiant conserve pour la deuxième session les notes des UE validées lors de la première session, sauf demande écrite de sa part adressée au service de la scolarité dans les sept jours qui suivent la publication des notes sur l'ENT. Dans ce cas, seule la note obtenue à la deuxième session sera retenue et considérée comme définitive.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin de respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Conservation d'une note d'une année sur l'autre

- (D) Pour les UE non acquises, les notes des matières et des TP égales ou supérieures à 10/20 obtenues lors d'une des deux sessions sont maintenues pour une année. S'il y a une épreuve de rattrapage de TP, c'est la meilleure des deux notes qui est conservée.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin de respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant devra fournir au service de la scolarité et à l'enseignant, une justification écrite dans un délai maximal de 5 jours ouvrés, sauf cas de force majeure avérée.

- (D) Lorsque l'absence est considérée comme étant justifiée, une épreuve de substitution **peut** être organisée. L'enseignant responsable de l'examen en définit les modalités qui peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, l'épreuve est neutralisée.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, la note de cette épreuve sera zéro. Lorsque l'étudiant est absent à toutes les épreuves de contrôle continu d'un élément pédagogique, sans justification recevable, il est déclaré défaillant.

Report de note de la session principale à la session de rattrapage en DFG et DFA

En cas de non validation d'un semestre, il est proposé un examen de rattrapage pour toute UE non acquise :

- Seules les matières dont la note est inférieure à 10/20 sont soumises au rattrapage.
- Aucun report de note n'est possible de la session 1 à la session 2.

(D) Dans le cadre des EP mêlant contrôle continu et contrôle terminal, une épreuve unique de rattrapage sera définie en session 2, sauf exceptions prévues dans le tableau des épreuves. Si l'épreuve de rattrapage est unique, elle représente toutes les notions et épreuves de la session 1
En conséquence, tous les contrôles prévus en session 2 pour un EP sont obligatoires.

Motif de la dérogation : Demande de dérogation afin respecter les MECC générales de la faculté de pharmacie.

Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

OBJETS					Session principale							Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.
UE01 Sciences pharmaceutiques	Jean-Pierre GIES	9	3													
Pharmacologie intégrée	Nathalie NIEDERHOFFER	-	1		0.3	TP - Compte-rendu TP n°1 + Compte-rendu TP n°2 + Épreuve écrite de 10mn sans documents à la fin du TP n°2 (portant sur le contenu des 2 séances de TP). Moyenne des 3 épreuves donnant la note de TP finale	A		CC			1	ECRIT (TH) Sans documents.	E	00:45	
					0.35	CC 1 Sans documents.	E	01:00	CC							
					0.35	CC 2 Sans documents.	E	01:00	CC							
Pharmacognosie	Catherine SENECHAU (VONTHRON)	-	1		0.5	TP Rapport TP/séance à compléter, sur expérimentations (3 au total) + comportement à la paillasse + colle surprise (facultatif, selon enseignant responsable de la séance). Moyenne 3 notes.	A		CC			1	ECRIT (TH) Sans documents.	E	00:45	
					0.5	ECRIT (TH) Sans documents.	E	00:45	CT							
Pharmacochimie	Line BOUREL	-	1		1	ECRIT (TH) Sans documents.	E	01:30	CT			1	ECRIT (TH) Sans documents.	E	01:30	

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
UE02 Hématologie	Pauline SOULAS -SPRAUEL	3	1																
Hématologie fondamentale et clinique	Pauline SOULAS -SPRAUEL	-	1		0.4	CC 1 Sans documents.	E	00:45	CC			1	ECRIT (TH) Sans documents.	E	01:15				
					0.15	TD 3 écrits (TD2, TD3, TD4). Moyenne des 3 écrits faisant la note de TD (même coefficient).	A		CC										
					0.2	CC 3 Sans documents.	E	00:30	CC										
					0.25	TP 3 comptes-rendus de fin de TP (groupe, numération, hémostase) + un écrit (contrôle de connaissance de 10-15mn sur les TPs).Même coefficient.	A		CC										
UE03 Pathologies et thérapeutiques	Jean-Marc LESSINGER	3	1																
Troubles de métabolismes et pathologies rénales	Jean-Marc LESSINGER	-	1		1	ECRIT (TH) Sans documents.	E	00:45	CT			1	ECRIT (TH) Sans documents	E	00:45				
UE04 Biotechnologie	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	6	1.5																
Conception et production de biomédicaments I : théorie	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	-	0.5		0.5	ECRIT (TH) Avec documents.	E	01:00	CT			0.5	ECRIT (TH) Avec documents.	E	01:00				
Conception et production de biomédicaments I : application	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	-	0.5		0.5	CC écrit Exercice d'application.	A	00:30	CC			0.5	Oral 15min de préparation exercice + 15min oral.	A	00:30				
Conception et production de biomédicaments I : pratique	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	-	0.5		0.5	TP Participation active coeff. 0,1 + résultats expérimentaux coeff. 0,1 + 3 docs écrits - analyse des résultats coeff. 0,35 + cahier de labo. coeff. 0,1 + test de connaissance 15 min coeff. 0,35	A		CC			0.5	ORAL	O	00:15				

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
UE05 Santé publique	Bruno MICHEL	6	2.5																
Contraception et grossesse	Line BOUREL	-	1		1	ECRIT (TH) Sans documents.	E	00:30	CT			1	ECRIT (TH) Sans documents.	E	00:30				
Vigilance pharmaceutique	Bruno MICHEL	-	0.75		0.75	ECRIT (TH) Sans documents.	E	00:30	CT			0.75	ECRIT (TH) Sans documents.	E	00:30				
Addiction	Anne CASSET	-	0.75		0.75	ECRIT (TH) Sans documents.	E	00:30	CT			0.75	ECRIT (TH) Sans documents.	E	00:30				
UE06 Pré-orientation (1 élément au choix)	Marie-Claude KIL HOFFER-HAIEC H (KILHOFFER)	3	1																
Mycologie des macromycètes	Gisele HAAN-AR CHIPOFF	-	1		0.2	TP Écrit consistant en la reconnaissance de 20 espèces de champignons frais (ou en photos si la saison n'est pas riche, s'il n'y a pas de champignons en forêt par manque d'humidité).	A		CC			1	ORAL	O	00:20				
					0.4	CC 2 Sans documents.	E	00:30	CC										
					0.4	CC 1 Sans documents.	E	00:20	CC										
Chimie organique pharmaceutique approfondie	Aurelie BOURDERIOUX	-	1		0.25	TP Une note sur le cahier de laboratoire, rendu à la fin de l'ensemble des séances (coefficient 0,9) + une note de participation pendant les séances (coefficient 0,1)	A		CC			1	ECRIT (TH) Avec documents.	E	01:00				
					0.75	ECRIT (TH) Avec documents.	E	01:00	CT										
Conception et production de biomédicaments II : étude de cas	Maria ZENIOU-MEYER (ZENIOU)	-	1		0.3	CC 1 - écrit Rapport / Fiche réflexive.	A		CC			1	ORAL	O	00:15				
					0.3	CC 2	O	00:15	CC										
					0.4	CC 3	O	00:20	CC										

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Méthodologies en recherche clinique	Julien GODET	-	1		0.33	CC 3 Sans documents.	E	00:45	CC			1	ORAL	O	00:10				
					0.33	CC 4 Les 3 meilleures notes, sur les 4 notations, sont choisies, pour faire la moyenne de cet élément pédagogique.	O	00:30	CC										
					0.33	CC 1 Avec documents.	E	01:00	CC										
					0.33	CC 2 Sans documents.	E	01:00	CC										
Semestre 2 - DFGSP3		30																	
UE07 Sciences pharmaceutiques avancées	Francoise PONS-LEBEAU (PONS)	6	2																
Pharmacologie - Physiologie intégrée	Nathalie NIEDERHOFFER	-	1		0.4	CC 1 Sans documents.	E	01:00	CC			1	ORAL	O	00:20				
					0.6	CC 2	O	00:20	CC										
Toxicologie fondamentale	Francoise PONS-LEBEAU (PONS)	-	1		0.25	TP Évaluation des connaissances (coeff 1/3)+ rapports écrits - moyenne de 2 notes (coeff 1/3) + évaluation des compétences (écrit 1h - coeff 1/3).	A		CC			0.75	ECRIT (TH) Sans documents.	E	01:00				
					0.75	ECRIT (TH) Sans documents.	E	01:00	CT		0.25	ECRIT (TP) Sans documents.	E	01:00					
UE08 Immunologie fondamentale	Pauline SOULAS -SPRAUEL	3	1																
Immunologie fondamentale	Pauline SOULAS -SPRAUEL	-	1		0.25	TP 3 rapports de TP + un écrit. Chacun compte pour 1/4 de note (5 points pour chaque épreuve).	A		CC			1	ECRIT (TH) Sans documents.	E	01:00				
					0.75	ECRIT (TH) Sans documents.	E	01:00	CT										
UE09 Bactériologie et virologie médicales	Line BOUREL	9	2.75																

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Bactériologie et virologie médicales	Line BOUREL	-	2.75		0.5	TP Rapport écrit sur la semaine où les étudiants réalisent leurs séances de TP.	A		CC			2.75	ECRIT (TH) Sans documents.	E	02:30				
					2	ECRIT (TH) Sans documents.	E	02:30	CT										
					0.25	TD Travail de réflexion portant sur le cours magistral "Anti-infectieux : aspects moléculaires et mécanistiques.	A		CC										
UE10 Projet d'orientation professionnelle 2	Bruno VAN OVERLOOP	3	1																
Communication	Bruno VAN OVERLOOP	-	0.5		0.5	Entretiens (CC)	A		CC			0.5	Oral	A	00:15				
Recherche bibliographique et outils documentaires	Nassera TOUNSI	-			0	Présence Si l'élément est "non acquis", l'UE ne pourra pas être acquise, même si la moyenne est égale ou supérieure à 10/20.	A		CC			0	Travail personnel	A					
Langue étrangère	Rama PIOTTO	-	0.5																
Anglais - S6 Pharma		-			1	Travail écrit Au cours du semestre	E	01:30											
					2	Évaluation de compréhension écrite et orale de fin de semestre.	A	01:30											
					2	Productions orales Au cours du semestre Avec note	O	00:10											
Conférences métiers	Maxime LEHMANN	-			0	Présence	A		CC			0	Travail personnel	A					
Portfolio / Entretiens par enseignants référents	Anne CASSET	-			0	Travail personnel Si l'élément est "non acquis", l'UE ne pourra pas être acquise, même si la moyenne est égale ou supérieure à 10/20.	A		CC			0	Travail personnel	A					

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
UE11 Médicament	Sonia LORDEL-MADELEINE	6	1.75																
Médicament	Sonia LORDEL-MADELEINE	-	1.75		1.75	TP + ORAL	A	00:20	CC			1.75	ORAL	O	00:20				
BPL - 3A	Veronique BRUBAN	-			0	TP - validation par acquis Vérification + qualification des appareils de TP par tests spécifiques et leur interprétation. Si EP "NACQ", l'UE ne pourra pas être acquise, même si moyenne $\geq 10/20$.	A		CC			0	Travail personnel Analyse et interprétation de données brutes relatives aux contrôles de qualification des appareils de TP	A					
UE12 Pré-orientation (1 élément au choix)	Jerome TERRAND	3	1																
Formes pharmaceutiques et pratique officinale	Pascal WEHRLE	-	1		0.75	ECRIT (TH) Sans documents.	E	00:30	CT			1	ECRIT (TH) Sans documents.	E	00:30				
					0.25	TP 5 séances de TP notées, tenant compte du cahier de laboratoire et de la qualité des préparations réalisées. Moyenne des 5 notes faisant la note finale TP.	A		CC										
Analyse structurale spectrométrique	Eric MARCHIONI	-	1		0.25	ECRIT (TH) Sans documents.	E	00:30	CT			1	ECRIT (TH) Sans documents.	E	00:30				
					0.75	TP TP (durée de 2h00) associé à un travail personnel (durée d'un mois).	A		CC										
Innovation en imagerie du vivant	Yves MELY	-	1		1	TP 3 rapports en fin de TP, correspondant à 3 séances de TP (même coefficient)	A		CC			1	ORAL	O	00:30				

OBJETS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	Internat	Nelly ETIENNE-S ELLOUM	-
					0.05	CC n°1 Écrit (sans documents).	E	00:15	CC										
					0.1	CC n°2 Travail personnel (écrit).	A		CC										
Stage officinal d'application (1 semaine)	Rachel MATZ-W ESTPHAL	-			0	Rapport et appréciation du maître de stage	A		CC			0	Travail personnel Rapport de stage.	A					

Document intermédiaire

MECC présentées en séance du conseil du 23 mars 2022

1. DFGSP

AU total, les demandes de modifications de MECCs de six UEs sont présentées. Cinq d'entre elles sont motivées par la reprise en main d'enseignements par Mme Marie Zeniou en anticipation d'un départ à la retraite dans l'équipe pédagogique à la rentrée 2022, et la sixième correspond à une régularisation de pratiques.

- DFGSP2
 - UE2 Genèse des principes actifs, EP Biotechnologies
Remaniement des enseignements en raison du départ à la retraite d'une enseignante
L'EP sera renommé « Biotechnologie : les biomédicaments »
4 h CM (cours magistraux), 4,5 h TD (travaux dirigés)
Session 1 : contrôle continu 1 : affiche sur un biomédicament, coefficient 0,25 ; contrôle continu 2 : oral 10 min, coefficient 0,25
Session 2 : oral 15 min, coefficient 0,5
 - UE7 Sciences biologiques pharmaceutiques, EP Génome, structures, variations et expression
L'EP sera renommé « Biotechnologie : les outils de diagnostic »
7,5 h CI (cours intégrés), 3 h TP (travaux pratiques de simulation)
Session 1 : contrôle continu 1 écrit 15 min (auto-évaluation, coefficient 0,2) ; contrôle continu 2 : rapport, coefficient 0,3
Session 2 : oral 15 min, coefficient 0,5

- DFGSP2 et DFGSP3
 - UE Projet d'ouverture professionnelle, EP communication DFGSP2 et DFGSP 3
DFGSP2 :
session 1 : *curriculum vitae* + lettre de motivation (contrôle continu), coefficient 0,33 ;
session 2 : oral 15 min, coefficient 0,33
DFGSP3 :
Session 1 : entretiens (contrôle continu), coefficient 0,5
Session 2 : oral 15 min, coefficient 0,5
Mme Kellenberger rappelle la différence entre cours magistraux et cours intégrés :
CM : l'enseignant délivre les connaissances : CI : partie plus appliquée comportant des exercices ou des mises en situation, en promotion entière d'étudiants.

- DFGSP 3
 - UE4 Ingénierie biologique
 - EP Génie génétique, mutualisé avec le M1 Biotechnologie pharmaceutique
L'UE s'intitulera « Biotechnologie » et l'EP « Conception et production de biomédicaments I : théorie »
Sessions 1 et 2 écrites avec documents, 60 min, coefficient 0,5
 - EP Projet étudiant génie génétique, mutualisé M1 Biotechnologie pharmaceutique
L'EP s'intitulera « Conception et production de biomédicaments I : application »

Les projets tutorés sont abandonnés au profit de séances de TD plus classiques.
Session 1 : exercices d'application, écrit 30 min (contrôle continu), coefficient 0,5
Session 2 : oral de 30 min, coefficient 0,5.

- EP Biotechnologie et bioproduction

Le nom de l'EP est « Conception et production de biomédicaments : pratique »
5,5 h TD, 18,5 h TP.

Session 1 : contrôle continu (TP), [(participation active (0,05), résultats d'expériences (0,05), analyse des résultats (0,175), cahier de laboratoire (0,05), test écrit des connaissances (0,175)]

Session 2 : oral, 15 min, coefficient 0,5

- UE6 obligatoire Pré-orientation, mutualisée M1 Biotechnologie pharmaceutique
EP Conception du médicament par génie génétique, mutualisé DFASP1 et M1 Biotechnologie pharmaceutique
Nom de l'EP « Conception et production de biomédicaments I : études de cas »
Le volume d'heures est inchangé.
Session 1 : contrôle continu 1 : fiche réflexive, coefficient 0,3 ; contrôle continu 2 : oral, 15 min, coefficient 0,3, contrôle continu 3 : oral, 15 min, coefficient 0,4
Session 2 : oral 15 min, coefficient 1

2. DFASP

- DFASP2 parcours internat

Il est rappelé que la 5^e année de pharmacie (DFASP2) est une année de stage hospitalo-universitaires, dont le calendrier varie en fonction de la filière choisie : officine ou industrie-recherche : les étudiants de la filière officine sont en stage toute l'année et changent de terrain de stage chaque trimestre ; ceux de la filière industrie-recherche effectuent leur stage pendant 4 mois, en début ou en fin d'année ; ceux de la filière internat ont la possibilité de suivre l'une ou l'autre de ces modalités.

Les étudiants de la filière internat qui échouent au concours d'internat, dont les résultats sont connus au mois de janvier, et qui ne souhaitent pas se réorienter dans une autre filière en cours d'année, choisissent de redoubler le DFASP2 pour se présenter une nouvelle fois au concours. S'ils ne réalisent pas le stage hospitalier au semestre 2 avant redoublement, et échouent à nouveau au concours d'internat l'année du redoublement, ils se trouvent en difficulté pour se réorienter au second semestre de l'année du redoublement, car dans l'incapacité de réaliser leur stage hospitalier et de valider les enseignements de réorientation.

Une réflexion est à engager sur ce point pour éventuellement réaliser la première moitié du stage hospitalier au cours de cette période, cette possibilité étant techniquement impossible en l'état actuel.

Une commission pédagogique future se penchera sur cette question. Une communication sera également faite aux étudiants de la filière internat, un triplement du DFASP2 étant possible.

Les étudiants élus au conseil proposent de mener une consultation auprès de la communauté étudiante préalablement à la prochaine commission pédagogique.

À ce sujet, M. Gies insiste sur l'importance de l'implication des étudiants au sein des commissions pédagogiques. Un séminaire sera notamment organisé les 11-12 juillet 2022 sur la prochaine offre de formation, et l'avis des étudiants sera essentiel.